

REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN

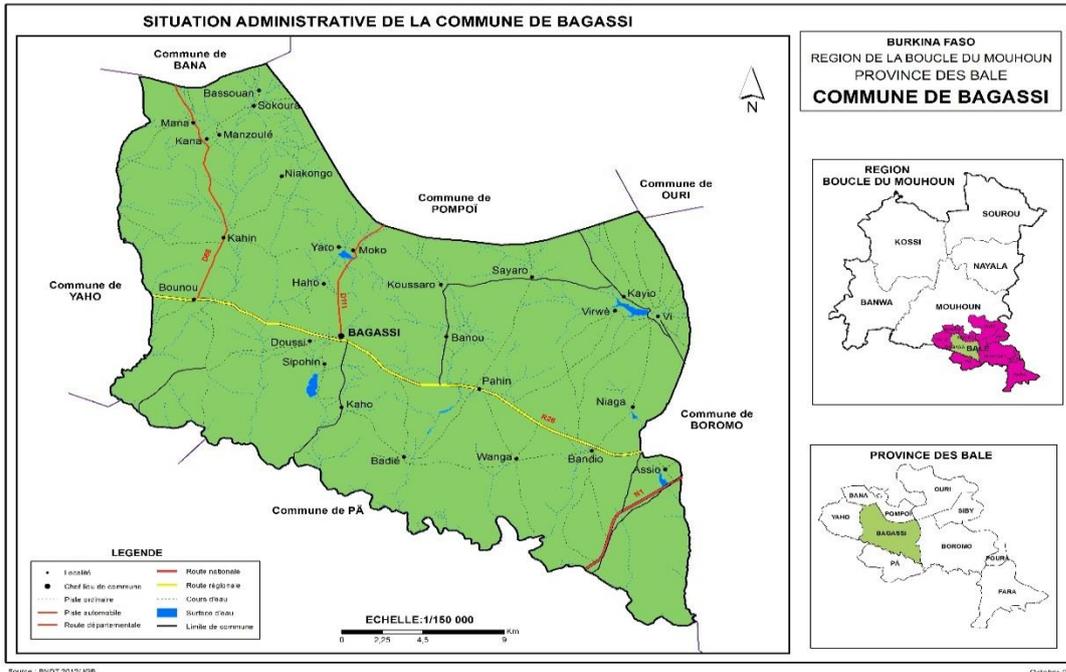
PROVINCE DES BALE

COMMUNE RURALE DE BAGASSI



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice



PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (PCD) DE BAGASSI 2018-2022

Version finale

Par le conseil municipal de Bagassi avec :

l'appui technique et financier du :

Projet n°00086384

Sous-Programme de Renforcement de la Gouvernance Locale et Administrative

**Projet d'appui à la Gouvernance et à la Croissance Economique Durable en
Zone Extractive (AGCEDE)**

Roxgold Sanu SA

Décembre 2017

TABLE DES MATIERES

Liste des cartes.....	5
Liste des tableaux	5
Table des graphiques.....	5
INTRODUCTION	6
I. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE.....	7
II. LE MILIEU PHYSIQUE DE LA COMMUNE.....	8
2.1. Le relief et le climat	8
2.3 Les sols.....	9
2.4 La végétation.....	11
2.5 La faune.....	12
2.6 L'hydrographie.....	13
III. POPULATION ORGANISATION SOCIALE ET GENRE.....	13
3.1. Caractéristiques de la population	13
3.1.4. <i>La natalité, la fécondité et la mortalité</i>	<i>16</i>
3.1.5. <i>Les mouvements migratoires</i>	<i>17</i>
3.2. Situation du genre	17
3.2.1. <i>La place et le rôle de la femme.....</i>	<i>17</i>
3.2.2. <i>La place et le rôle des jeunes</i>	<i>18</i>
3.2.3. <i>La place et le rôle des personnes âgées</i>	<i>19</i>
IV. GESTION FONCIERE	20
4.1. Mode de gestion	20
4.2. Mode d'accès à la terre	20
4.3. Occupation de l'espace.....	20
V. SITUATION DES SECTEURS SOCIAUX	22
5.1. Le secteur de la santé	22
5.1.1 <i>Situation des formations sanitaires</i>	<i>22</i>
5.1.2 <i>Situation du personnel soignant</i>	<i>22</i>
5.1.3. <i>Situation des infrastructures sanitaires.....</i>	<i>23</i>
5.1.4. <i>Accessibilité physique des formations sanitaires</i>	<i>24</i>
5.1.7. <i>Les pathologies fréquentes</i>	<i>25</i>
5.1.8. <i>IST et VIH/SIDA</i>	<i>26</i>
5.2 Education	27
5.2.1 <i>L'éducation préscolaire.....</i>	<i>27</i>

5.2.2 L'éducation primaire.....	28
5.2.3. L'éducation post-primaire et secondaire	34
5.2.4. L'alphabétisation.....	38
5.2.5. La formation professionnelle.....	38
4.3. Eau potable, hygiène et assainissement	39
5.3.1. L'eau potable.....	39
5.3.2. L'hygiène et l'assainissement.....	41
5.4 Sports, culture et loisirs	43
5.4.1. Les sports et loisirs.....	43
5.4.2. La culture	43
VI. SECTEURS DE PRODUCTION.....	44
6.1. L'agriculture.....	44
6.1.1. La production des céréales.....	44
6.1.2. Les cultures de rente.....	45
6.1.3. La maraîcher-culture	46
6.1.4. Autosuffisance alimentaire et nutrition dans la Commune de Bagassi	48
6.1.4. Les menaces sur l'agriculture dans la Commune de Bagassi	48
6.2. Elevage.....	49
6.2.1. Les données quantitatives.....	49
6.2.2 Equipements/Infrastructures de production pastorale	50
6.2.3 La santé animale	50
6.2.4. Contribution de l'élevage à l'économie locale.....	50
6.3. Le commerce	51
6.4 L'artisanat.....	52
6.5. La pêche	53
6.6 Exploitation des produits forestiers et fauniques	53
6.6.1. L'exploitation du bois et du charbon de bois	53
6.6.1. Les produits forestiers non ligneux (PFNL).....	53
6.6.2. Le Potentiel faunique et son exploitation	54
6.6. Les mines et l'orpaillage	54
6.6.1. L'orpaillage.....	54
6.6.2. Les sociétés minières.....	55
VII. SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION.....	56
7.1. Les infrastructures routières.....	56
7.2. L'Energie.....	57
7.3. Les télécommunications	57
VIII. GOUVERNANCE LOCALE ET FINANCES LOCALES	57

8.1. Conseil municipal	57
8.1.1 <i>La tenue des sessions du conseil municipal</i>	58
8.1.2. <i>Le fonction des commissions permanentes.....</i>	58
8.1.3. <i>Le dispositif de communication.....</i>	58
8.1.4 <i>La situation du personnel de l'administration communale.....</i>	58
8.1.5 <i>La gestion des compétences transférées.....</i>	59
8.2. Situation financière de la commune.....	60
IX. COLLABORATEURS ET PARTENAIRES DE LA COMMUNE.....	62
9.1 Services techniques déconcentrés.....	62
9.1.1. <i>La Zone d'Appui Technique (ZAT).....</i>	62
9.1.2. <i>La Zone d'Appui Technique en Elevage (ZATE).....</i>	62
9.1.3. <i>Le Service Départemental de l'Environnement et du Développement Durable (SDEDD) ..</i>	62
9.1.4. <i>La Circonscription d'Education de Base (CEB)</i>	62
9. 1. 5. <i>La sécurité</i>	62
9.2. Partenaires et organisations de développement.....	63
9.3 La coopération décentralisée	65
X. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE	66
XI. PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE BAGASSI.....	76
11.1 Les grandes orientations du plan de développement	76
11.1.1 <i>Vision et missions pour le développement de la commune.....</i>	76
11.1.2 <i>Objectifs et axes stratégiques</i>	76
11.2 Situation des actions prioritaires	79
11.3 Esquisse de planification spatio-temporelle	88
11.4 Stratégie de mise en œuvre du PCD.....	104
11.4.1. <i>Principes directeurs de la mise en œuvre du PCD.....</i>	104
11.4.2. <i>Dispositif institutionnel</i>	104
11.4.3. <i>Mobilisation des acteurs et des ressources</i>	105
11.4.4. <i>Mécanisme de suivi-évaluation du PCD</i>	105
CONCLUSION.....	107
Annexe 1 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	108

Liste des cartes

Carte N° 1.	Situation géographique de la commune de Bagassi.....	7
Carte N° 2.	Situation administrative de la commune de Bagassi.....	8
Carte N° 3.	Carte d'occupation des terres de Bagassi.....	11
Carte N° 4.	Les différentes formations végétales.....	11
Carte N° 5.	Densité de la population.....	16
Carte N° 6.	Occupation des sols de la commune de Bagassi.....	21
Carte N° 7.	Situation des formations sanitaires de la commune.....	22
Carte N° 8.	Situation géographique des infrastructures scolaires dans la commue.....	32

Liste des tableaux

Tableau 1: Population résidente de la Commune de Bagassi en 2016.....	13
Tableau 2 : Répartition de la population de Bagassi par village et par ménages en 2016.....	14
Tableau 3: Forces, faiblesses, opportunités et menaces en relation avec milieu humain.....	19
Tableau 4 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la gestion et à l'occupation de l'espace.....	21
Tableau 5 : Situation du personnel soignant par Centre de santé dans la commune.....	23
Tableau 6 : Situation des infrastructures sanitaires de la commune.....	23
Tableau 7 : Accessibilité géographique des CSPS de la commune de Bagassi.....	24
Tableau 8 : Situation de la couverture géographique des CSPS.....	25
Tableau 9 : Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la santé.....	26
Tableau 10 : Evolution des effectifs des élèves du Bissongo de Vy.....	27
Tableau 11 : Répartition de la population des enfants de 0 à 4 ans.....	28
Tableau 12 : Tableau récapitulatifs des indicateurs de l'éducation primaire.....	29
Tableau 13 : Etat des infrastructures scolaires de la commune de Bassi en 2017.....	31
Tableau 14 : Aperçu des résultats au CEP des 5 dernières années scolaires.....	33
Tableau 15 : Situation de l'éducation post-primaire et secondaire de la commune de Bagassi à la fin de l'année scolaire 2016/2017.....	34
Tableau 16 : Evolution des effectifs par année de 2012/2013 à 2016/2016/.....	35
Tableau 17 : Evolution du taux brut de scolarisation (TBS) global du post-primaire et du secondaire.....	35
Tableau 18 : Evolution des effectifs de la formation professionnelle.....	38
Tableau 19 : Evaluation estimative des besoins en points d'eau potable de la commune de Bagassi d'ici à 2022.....	40
Tableau 20 : Répartition des latrines par village dans la commune de Bagassi.....	42
Tableau 21 : Production de Bagassi de 2012 à 2016.....	44
Tableau 22 : Les sites aménagés pour la riziculture.....	45
Tableau 25 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces liées au secteur de l'agriculture.....	47
Tableau 26 : Bilan céréalier de la commune de Bagassi.....	48
Tableau 27 : L'évolution du cheptel de la commune de Bagassi.....	49
Tableau 28 : Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces liées au secteur du commerce et de l'artisanat.....	53
Tableau 29 : Etat du personnel de l'administration communale en septembre 2017.....	59
Tableau 30 : Situation des associations actives de la commune.....	63
Tableau 31 : Synthèse du diagnostic.....	66
Tableau 32 : Situation des actions prioritaires.....	79
Tableau 33 : Planification spatio-temporelle.....	88

Table des graphiques

Graphique 1 : évolution de la hauteur d'eau tombée entre 2004 et 2016.....	9
Graphique 2: Courbes de l'évolution de la population scolarisable et la population scolarisée au primaire de la commune de Bagassi.....	30
Graphique 3: Evolution des effectifs moyens par classe et par établissement au niveau du post-primaire.....	36
Graphique 4: Evolution de la production céréalière.....	44
Graphique 5: Evolution de la production des cultures de rente.....	46
Graphique 6: Evolution de la production maraîchère.....	47
Graphique 7 : Evolution du budget de la commune de Bagassi de 2009 à 2012.....	60
Graphique 8 : Evolution des parts des différentes sources de financement du budget de la commune de Bagassi.....	61

INTRODUCTION

La commune de Bagassi a élaboré son premier plan communal de développement (PCD) en 2013. Mis en œuvre depuis 2014, ce PCD arrive à échéance en 2018. Cependant la nécessité de mettre à jour ce référentiel s'impose au regard du contexte national et local. En effet, la mise en œuvre du PCD 2014-2018 a été handicapée par le contexte politique national, et notamment par l'insurrection populaire, qui a abouti à la suspension des conseils de collectivités territoriales dès décembre 2014. Suite à cela, la commune de Bagassi, à l'instar des autres communes du Burkina Faso, a été dirigée par une délégation spéciale jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal en juin 2016. Au plan de la gouvernance, d'énormes défis restent à relever en vue de replacer le PCD au centre de la gestion du développement local. Au plan du développement économique et social, les défis de l'exploitation minière se sont accentués, nécessitant une évolution dans les réponses du conseil municipal. Au niveau national, le Gouvernement a élaboré un nouveau référentiel de développement: le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Ce référentiel présente les plans locaux de développement comme les outils essentiels de sa mise en œuvre et de son suivi. Le PNDES prévoit également la prise en compte du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) comme un principal critère d'arrimage des PCD aux politiques nationales. L'une des cibles majeures du PNDES est que les taux de réalisation des effets attendus des PLD atteigne 60% en 2018 et 75% à l'horizon 2020 ; ce qui implique pour la commune, un PCD plus réaliste du point de vue budgétaire, et pertinent par rapport à la demande locale de développement. En plus du PNDES, le Burkina Faso s'est doté d'une nouvelle Politique nationale de la décentralisation, assortie d'une stratégie décennale de mise en œuvre. L'un des enjeux de la mise à jour du PCD sera de prendre en compte les orientations de cette politique. Enfin, il s'agira de réaffirmer l'attachement de la commune à certains défis dont les changements climatiques, les questions de population, la promotion du genre, ainsi que l'amélioration continue de la qualité de la gouvernance locale.

Au regard de ce contexte, le Conseil municipal, avec l'appui du projet Appui à la Gouvernance locale et à la Croissance Economique en zone Extractive (AGCEDE) et du sous-Programme de Renforcement de la Gouvernance Locale et Administrative (PRGLA) a décidé de mettre à jour son PCD 2014-2018, pour prendre en compte désormais la période 2018-2022. Pour ce faire, il a d'abord entrepris d'actualiser les données du diagnostic afin de prendre en compte les évolutions. A cet effet, un comité restreint a été mis en place. Ce comité est essentiellement composé de conseillers municipaux et de services techniques déconcentrés présents dans la commune. Il s'agit donc d'une équipe locale, assistée de cadres du PRGLA. Dans ce sens, le présent rapport est le fruit d'un diagnostic réalisé par les acteurs locaux ; et témoigne du leadership que compte assumer le Conseil Municipal dans l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau plan communal de développement.

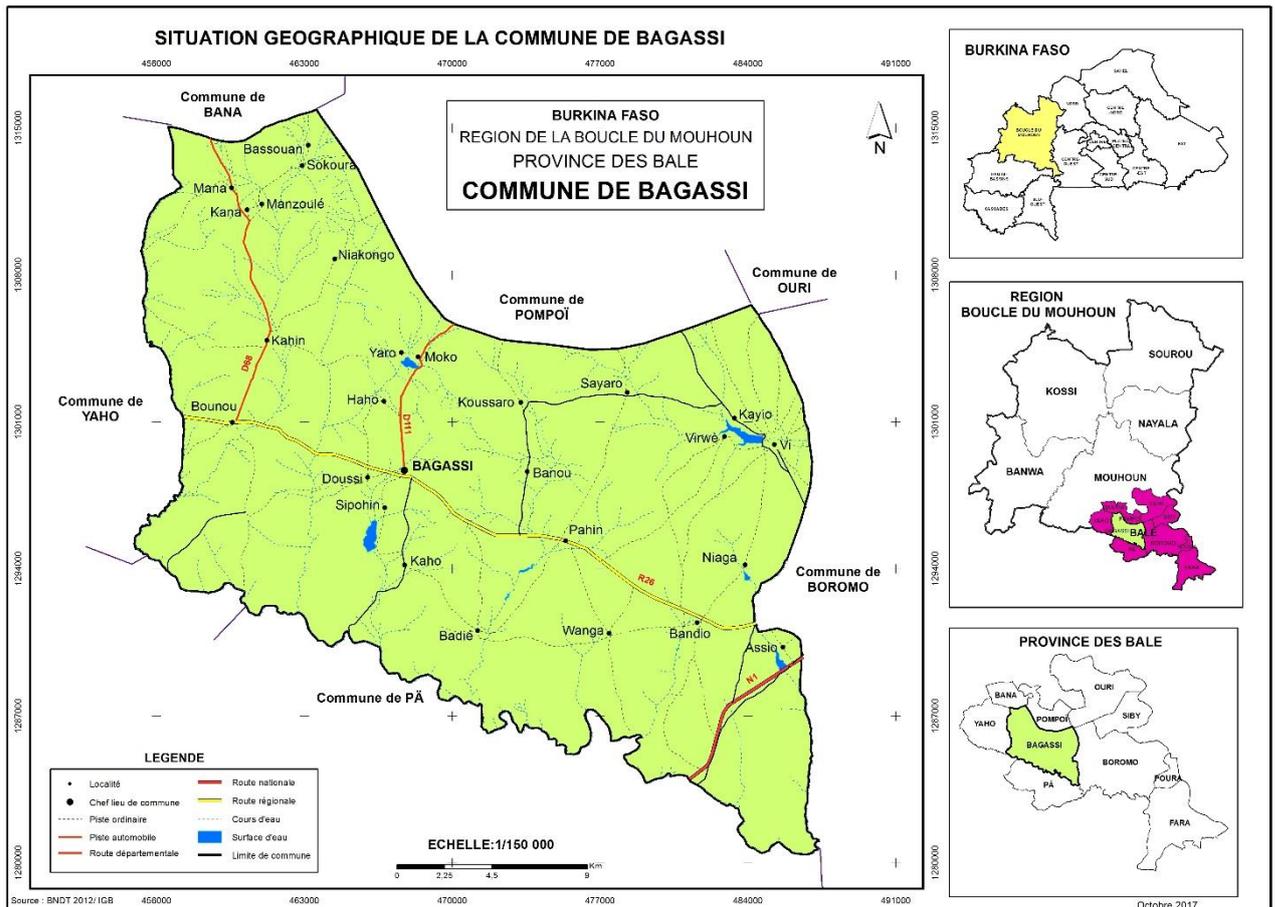
Il aborde, essentiellement, les points suivants :

- le milieu physique de la commune,
- les secteurs sociaux,
- les secteurs de production et de l'infrastructure de soutien à la production,
- la gouvernance de la commune.

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

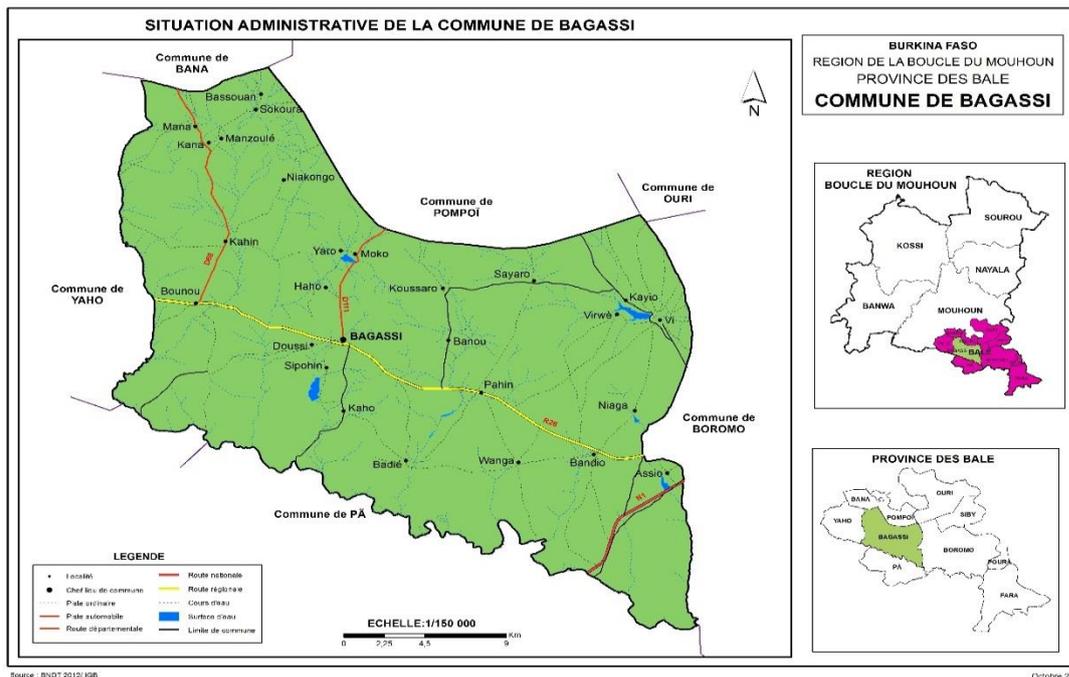
La commune de Bagassi est située dans la Province des Balé, dans la Région de la Boucle du Mouhoun. Elle est limitée à l'Est par la commune de Boromo ; à l'Ouest par la commune de Yaho ; au Sud par la commune de Pâ ; au Nord par la commune de Pompoï ; au Nord-Est par la commune de Ouri et au Nord-Ouest par la commune de Bana.

Carte N° 1. Situation géographique de la commune de Bagassi



Bagassi est une commune rurale de plein exercice qui compte actuellement vingt sept (27) villages administratifs, (cf. la carte n°2 ci-dessous). Elle couvre une superficie de 800 km². Le chef-lieu de la commune (Bagassi), est distant de 45 km de Boromo (25 km de bitume de Boromo à Ouahabou et 20 km en terre de Ouahabou à Bagassi) et de 132 km de Dédougou, chef-lieu de région de la Boucle du Mouhoun (axe Bondoukuy et Ouarkoye) ou 106 km (en passant par Bana et Ouarkoye).

Carte N° 2. Situation administrative de la commune de Bagassi



II. LE MILIEU PHYSIQUE DE LA COMMUNE

2.1. Le relief et le climat

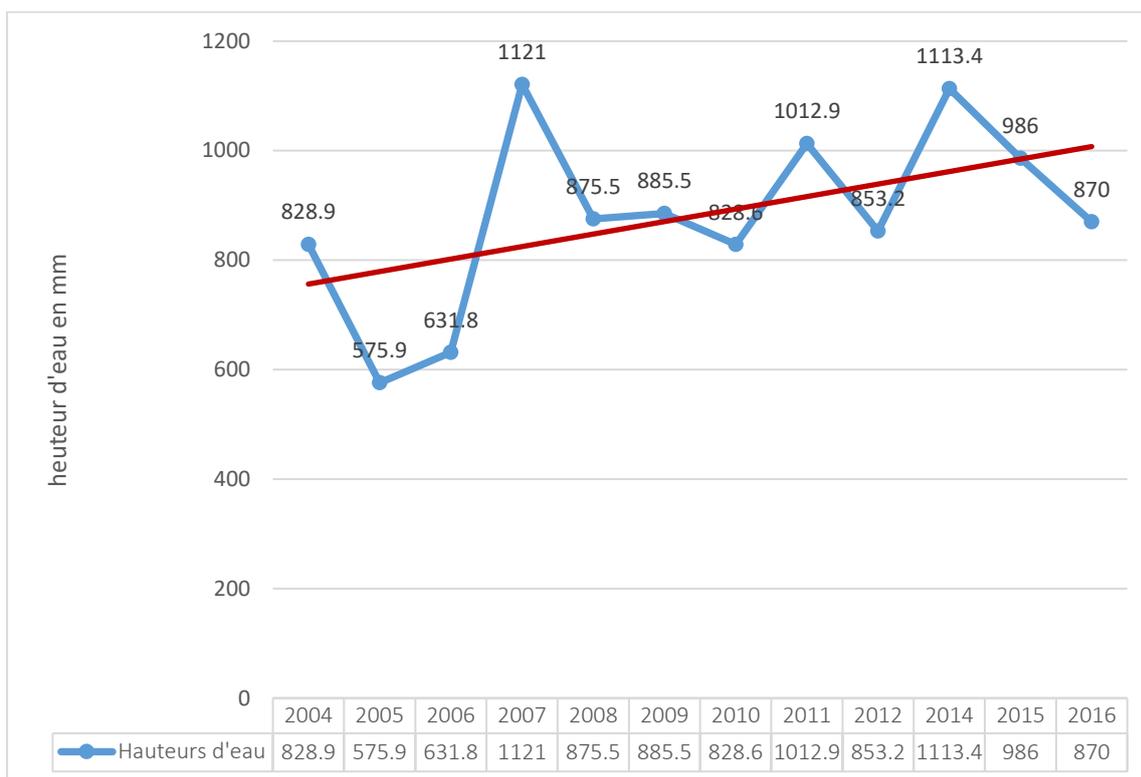
La commune de Bagassi est constituée d’affleurement de grès plus ou moins escarpé et de collines dont l’altitude varie entre trois cent quarante (340) et quatre cent cinquante huit (458) mètres (rapport diagnostique du PCD Bagassi, 2013). Les écosystèmes de ces collines sont encore mal connus, et surtout exposés à l’activité d’extraction minière industrielle et artisanale.

Le climat de la commune est de type Soudano-sahélien avec une pluviométrie comprise entre les isohyètes 600 mm et 900 mm et deux saisons bien tranchées que sont :

- une saison sèche longue de sept (07) mois (d’octobre à avril) marquée par l’harmattan, qui est un vent sec et frais jusqu’en janvier et sec et chaud de février à avril ;
- une saison pluvieuse, courte, qui dure 5 mois (mai à septembre), annoncée par la mousson. En effet, la moyenne mensuelle des précipitations des années 2014 à 2017 indique 32,82 mm en avril, 86,27 mm en mai, 37,5 mm en octobre et 2,5 mm en novembre (à partir des données de la ZAT Bagassi).

Le graphique ci-dessous permet d’apprécier l’évolution de la pluviométrie depuis 2004 :

Graphique 1 : évolution de la hauteur d'eau tombée entre 2004 et 2016¹



Source : ZAT de Bagassi Octobre 2017

Sur l'ensemble de la période, la courbe de tendance montre une légère hausse de la quantité annuelle d'eau tombée dans la commune, avec des pics de 1121 mm en 2007, 1012,9 en 2011 et 1113,4 en 2014. Cependant, on note une grande variabilité - avec une amplitude de 545,1 mm (575,9 en 2002 et 1121 en 2007) - qui se manifeste par une succession d'années de faibles pluviométries et d'années de fortes pluies. Cette variabilité constitue l'une des expressions majeures des changements climatiques dans la commune, et l'un des principaux facteurs de risque dans les systèmes de production agricole. Egalement, l'exploitation minière sur les collines pourrait présenter des menaces d'éboulement et de destruction des écosystèmes naturels. Ces risques exigent de la commune, une adaptation de ses systèmes productifs et une meilleure gestion des eaux souterraines et de surface.

2.3 Les sols

La carte ci-dessous montre que le territoire communal comprend essentiellement quatre (04) types de sols : les sols minéraux bruts peu évolués, les sols ferrugineux tropicaux, les sols hydromorphes et les sols bruns.

- **les sols minéraux bruts peu évolués** qui représentent environ 10% de la superficie de la commune. Ce sont des sols relativement pauvres qui présentent un horizon de surface à peine ébauché reposant sur une roche peu décomposée. Leur épaisseur très faible ou nulle, la difficulté de pénétration des racines et la pauvreté chimique confèrent à ces sols une valeur agronomique quasi nulle. Ils peuvent avoir vocation à être des espaces de

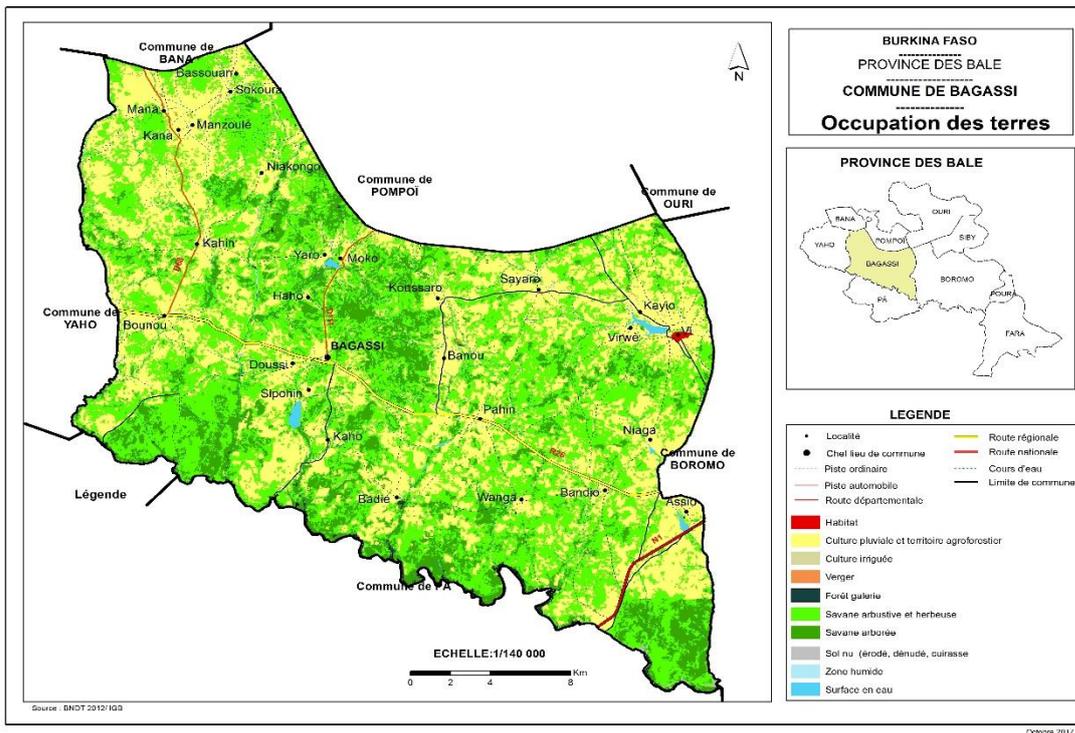
¹ Les données de l'année 2013 ne sont pas disponibles

conservation, des espaces pastoraux ou d'habitation. Leur exploitation à des fins agricoles nécessite un matériel léger et un apport approprié de fumure.

- **les sols ferrugineux tropicaux** : ils sont moyennement riches et occupent plus de la moitié (55%) du territoire communal. De structure massive ou fortement chargée de gravillons avec une faible disponibilité en eau, ils sont propices à la culture. Tout comme les sols bruts peu évolués, ils ont besoin d'un renfort en fumure pour assurer une fonction agricole ;
- **les sols hydromorphes** localisés dans les bas-fonds et les cours d'eau à écoulement temporaire. Ils représentent environ 5% de la superficie de la commune. Caractérisés par un excès d'eau temporaire, ces sols sont propices au sorgho et au riz lorsque la quantité d'eau est suffisante. Leur potentialité chimique est moyenne. Ils sont lourds et difficiles à travailler ;
- **les sols bruns**, très riches, qui représentent 30% de la superficie de la commune. Ils se prêtent bien à la culture du coton, de l'arachide, du niébé, du riz, du sorgho, du maïs et du mil. Dans l'ensemble, la commune dispose de 35% de sols très riches et de plus 55% de sols moyennement riches, aptes à la production agro-sylvo-pastorale. Seulement, tous ces types de sols sont menacés de dégradation par les facteurs suivants :
 - l'érosion hydrique et éolienne, renforcée par le déboisement liée à l'agriculture et à l'habitat ;
 - les techniques culturales inadaptées, caractérisées par le défrichement sans considération de normes environnementales ;
 - l'extraction minière, et notamment l'orpaillage.

Face à ces menaces, les populations, avec l'encadrement des services techniques, ont adopté certaines techniques culturales, et notamment les cordons pierreux. Toutefois, une meilleure coordination de l'action des différents services techniques est nécessaire pour faire adopter des normes de durabilité dans les systèmes de production.

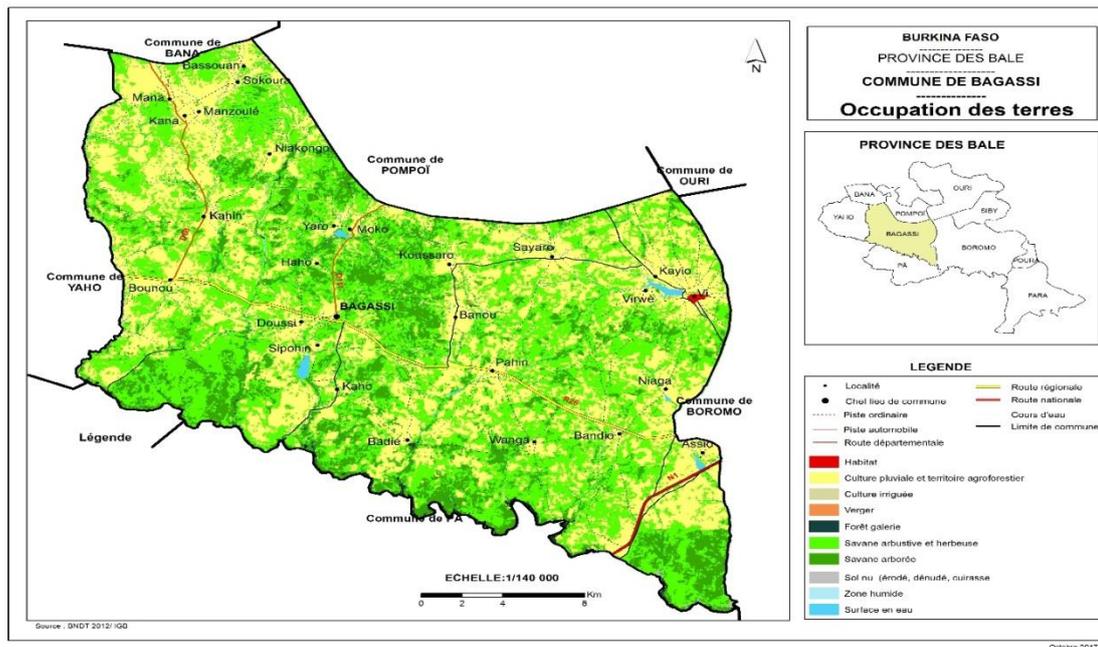
Carte N° 3. Carte d'occupation des terres de Bagassi



2.4 La végétation

La carte d'occupation des sols ci-dessous montre la prédominance de la savane arborée, arbustive et herbeuse, ainsi que la présence de zones humides et de forêts galeries le long des principaux cours d'eau.

Carte N° 4. Les différentes formations végétales



Les principales formations végétales de la commune de Bagassi (BDOT, 2012) sont : la savane arbustive et herbeuse (28214,22ha), la savane arborée (9080ha), la forêt galerie (349 ha), les sols nus (143,33ha) et les zones humides (11,144ha) dont une forêt classée (1800ha) à Bounou et des forêts protégées (Vy 10ha, Kahin 12ha et Kaho (ND)).

Ces formations abritent les principales espèces suivantes : le *Vitellaria paradoxa* (Karité), le *Parkia biglobosa* (Néré), le *Bombax costatum* (Kapokier à fleurs rouges), le *Tamarindus indica* (tamarinier), *Pterocarpus emacius* (Vène), le *Detarium microcarpum* (Tama koumba) et le *Saba senegalensis* (Lianes).

Les formations végétales et les différentes espèces qu'elles abritent représentent un enjeu socioéconomique important pour les populations : elles fournissent la quasi-totalité de l'énergie domestique, constituent l'essentiel des condiments des ménages, pourvoient la matière première de la pharmacopée traditionnelle, participent à la protection des sols et des cours d'eau etc.

Par conséquent, ces enjeux doivent être pris en compte dans la stratégie de gestion durable de ces ressources.

La gestion de ces formations est essentiellement assurée par le service départemental de l'Environnement, à travers la plantation d'arbres, la sensibilisation, et la protection des espèces en voie de disparition et des forêts classées et protégées. Il bénéficie essentiellement de l'appui de la société minière Roxgold, pour la plantation d'environ 20 000 plants composés d'espèces locales par an, dans la commune durant l'exploitation de la mine.

Au regard des enjeux que constituent les formations végétales et du rôle des différents acteurs, l'un des défis majeurs sera de dégager une stratégie globale de gestion durable des ressources comprenant entre autres la vulgarisation de technologie de productions adaptées, le renforcement de l'efficacité des services techniques (ZAT, ZATE, SDE, police) et leur synergie avec les autres acteurs (Roxgold, mairie, OSC, producteurs etc.). Une telle stratégie devra permettre :

- une protection effective des forêts galeries et des zones humides fragiles, notamment le long des principaux cours d'eau ;
- l'adoption effective de normes environnementales et de techniques agricoles durables par les producteurs, en particulier les grands producteurs ;
- la promotion des énergies renouvelables dans le but de réduire l'utilisation excessive du bois.

2.5 La faune

Les principales espèces fauniques² de Bagassi sont : les francolins (*Francolinus bicalcratus*), les pintades sauvages (*Meleagris numida*), les crocodiles (*Crocodilus niloticus*), les singes (*Cercopithecus patas*), les cobas (*Cobus cob*), les lièvres (*Lepus capensis*), les porcs-épics (*Echinops eurapaeus*), les céphalophes de grimm (*Sylvicapra grimmia*), les civettes (*Paradoxurus hermaphroditus*), et plusieurs espèces de reptiles.

²Etude d'impact environnemental et social du projet aurifère de Yaramoko

L'exploitation minière constitue la principale menace pour les espèces fauniques. Elle affecte leur habitat et intoxique l'eau qu'ils consomment. Selon le Chef de zone de l'environnement, les principales espèces menacées sont : l'hyène, chacal, les francolins et les pintades sauvages. Des mesures de protection sont envisagées par la société minière Roxgold (mise en place d'effaroucheurs et pose de filets au-dessus des bassins³), mais leur efficacité reste à prouver.

2.6 L'hydrographie

Le réseau hydrographique de la commune de Bagassi est constitué essentiellement du *Tuy* (Grand Balé) qui est un affluent du fleuve Mouhoun. Celui-ci ne tarit pas. En plus, il y a plusieurs cours d'eau secondaires à régime intermittent. Ils se caractérisent par un régime tropical sec avec un débit important en saison des pluies. Le volume des ressources en eau de surface mobilisé par les barrages est estimé à 3, 29 millions de m³ (Bilan d'eau)⁴ et les plans d'eau couvrent une superficie de 205,78ha (BDOT, 2012). Les principaux ouvrages réalisés sont : le barrage de Vy (0,85 million de m³) ; le barrage de Bagassi (0,92 million de m³) ; et le barrage de Yaramoko (0,5 millions de m³).

Les ressources hydrauliques - et halieutiques - font face à trois risques majeurs : i) le risque de pollution par les produits chimiques utilisés dans l'agriculture (herbicides) et dans l'exploitation minière ; ii) le risque d'ensablement lié à l'exploitation agricole sur les berges; iii) le phénomène de tarissement précoce lié à la fois à l'ensablement, au phénomène planétaire du réchauffement climatique et à l'utilisation humaine.

Au regard de ces risques, l'adoption de systèmes de production (agricole et minière) plus soutenables est une nécessité pour préserver les ressources hydrographiques. Par ailleurs, il est envisageable de mener des études pour connaître et mieux gérer les ressources souterraines.

III. POPULATION ORGANISATION SOCIALE ET GENRE

3.1. Caractéristiques de la population

Le tableau ci-dessous donne une estimation du nombre d'habitants par tranche d'âge et selon le sexe, en 2016.

Tableau 1: Population résidente de la Commune de Bagassi en 2016

Tranches d'âge	Population resident 2016			
	Total	Hommes	Femmes	%
0	1859	872	987	4,32
1-4	6458	3311	3147	15
3-5	4741	2482	2259	11,01
6-11	7762	3987	3775	18,03
12-15	4217	2299	1919	9,79
16-18	2842	1570	1272	6,60
15-19	4628	2564	2064	10,75

³ Plan de gestion environnementale et sociale du projet aurifère de yaramoko

⁴ Etude d'impact environnemental et social du projet aurifère de yaramoko, 2014 p13

Tranches d'âge	Population resident 2016			
	Total	Hommes	Femmes	%
20-24	3756	1911	1845	8,72
25-29	2747	1230	1517	6,38
30-34	2306	969	1337	5,35
35-39	1 905	837	1 069	4,42
40-44	1 631	717	914	3,79
45-49	1 368	599	769	3,17
50-54	1 090	478	612	2,53
55-59	795	318	477	1,84
60-64	598	229	369	1,38
65-69	556	243	313	1,29
70-74	339	136	202	0,78
75-79	228	111	117	0,52
80 et plus	174	88	86	0,40
Total	43 032	21 228	21 804	

Source : INSD-Projection démographique 2007-2020

Sur la base des projections de l'INSD, la commune compterait donc environs 43 032 habitants en 2016, dont 50,66% de femmes. Ces projections fondées sur le taux de croissance n'ont pas anticipé le mouvement migratoire lié à l'exploitation minière. Fort heureusement un recensement réalisé en 2016 permet de prendre en compte ce facteur. Ce recensement a dénombré 49 884 habitants dont 48,32% de femmes. La faible proportion des femmes peut s'expliquer par leur faiblesse numérique parmi les immigrants.

Tableau 2 : Répartition de la population de Bagassi par village et par ménages en 2016

VILLAGES	Population Totale	Nombre Ménages	Hommes	Femmes	Garçon	Filles	Enfants
Assio	3658	916	1123	1268	409	533	325
Badié	2082	360	612	703	223	399	145
Bagassi	5680	616	1305	1656	938	1038	743
Bandio	2365	354	823	876	243	300	123
Banou	914	210	210	287	133	164	120
Bassouan	1131	94	306	345	178	200	102
Bounou	3932	494	840	1240	589	698	565
Doussi	1471	260	365	430	216	300	160
Haho	496	180	107	143	83	92	71
Kahin	1500	300	315	456	250	278	201
Kaho	878	239	213	302	112	145	106
Kana	1401	187	504	572	106	121	98
Kayio	1554	261	280	578	220	263	213
Koussaro	896	200	199	278	119	180	120
Mama	3911	512	1273	1543	432	476	187
Manzoulé	712	70	207	213	94	111	87

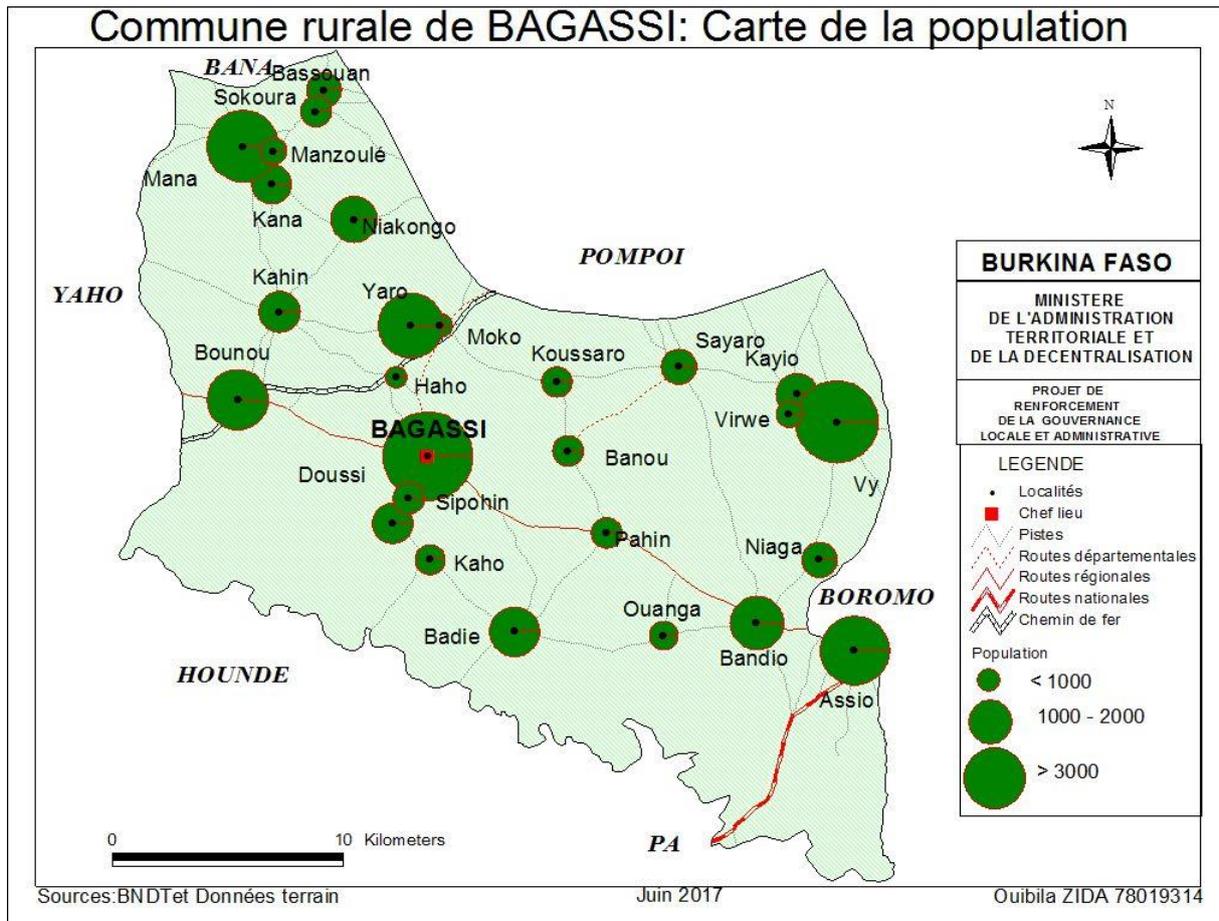
VILLAGES	Population Totale	Nombre Ménages	Hommes	Femmes	Garçon	Filles	Enfants
Moko	606	190	101	202	101	121	81
Niaga	1157	156	406	465	98	110	78
Niankongo	1840	229	607	654	234	256	89
Ouanga	813	100	203	300	102	110	98
Pahin	910	320	201	305	133	161	110
Sayaro	1155	211	276	356	154	227	142
Sipohin	955	270	203	311	153	160	128
Sokoura	925	78	287	298	113	135	92
Virwè	701	110	106	236	118	140	101
Vy	4940	822	1789	1834	530	585	202
Yaro	3300	471	725	950	550	604	471
TOTAUX	49884	8210	13586	16801	6631	7907	4959

Source : VARENA ASSO, 2016, Répartition de la population résidente de la commune de Bagassi selon le sexe

Ainsi, l'immigration est une composante essentielle de la démographie de la Commune, et il faudra anticiper son évolution dans la planification locale.

Avec le projet d'expansion de la mine industrielle, on peut anticiper une baisse globale de la population résidente, suite à un déguerpissement des orpailleurs. Cependant, même avec ce scénario, il est possible que d'autres sites d'orpaillage apparaissent maintenant ainsi les populations sur le territoire communal.

Carte N° 5. Densité de la population



3.1.4. La natalité, la fécondité et la mortalité

A l'échelle de la commune de Bagassi, des données précises relatives à la natalité, la fécondité et à la mortalité ne sont pas disponibles. Ceci a conduit à considérer les indicateurs aux niveaux national et régional.

Ainsi, on retient que pour l'ensemble du Burkina Faso, en 2006, le taux brut de natalité était de 46 pour mille soit 38 pour mille en milieu urbain et 48 pour mille en milieu rural⁵. Pour la Province des Balé, il est de 47,1 pour mille tandis qu'à l'échelon régional il est fixé à 47,2 pour mille

L'Indice synthétique de fécondité (ISF) était de 6,2 au niveau national et variait de 4,6 en milieu urbain à 6,7 en milieu rural. La région de la Boucle du Mouhoun quant à elle avait un ISF de 7,1. Au niveau provincial cet indice est de 6,8. Ce qui laisse apparaître une forte natalité comparativement à l'ensemble du pays. Alors, il convient d'accorder une certaine attention à l'évolution de la démographie régionale dans ce contexte de pression sur les ressources naturelles et ses implications négatives.

Concernant la mortalité, la région a un taux de mortalité infantile de 104 pour mille contre 81 pour mille au niveau national. Pour la mortalité juvénile, le taux est de 142 pour mille contre 111 pour mille pour l'ensemble du pays. On constate donc que ces taux observés au niveau de la commune sont plus élevés par rapport à la situation nationale.

⁵ RGPH, Rapport définitif, 2006.

3.1.5. Les mouvements migratoires

Le phénomène migratoire touche pratiquement tous les villages de la commune et participe à la modification de la structure et de la dynamique de population et du peuplement rural. On y rencontre deux types de migrations à savoir : l'émigration (la migration nationale et internationale) et l'immigration.

L'émigration est caractérisée dans la commune par la migration nationale et la migration internationale. Elle concerne, de nos jours, plus les jeunes que les adultes.

A l'intérieur de la commune, c'est une émigration de courte durée et saisonnière à la recherche de travail rémunérateur. La migration vers l'intérieur de la province et du pays concerne surtout les villes de Dédougou, Boromo, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou compte tenu de la proximité et de l'accès facile vers ces centres.

Quant à la migration internationale, elle est surtout de longue durée et est prioritairement orientée vers la Côte d'Ivoire et le Ghana où les jeunes vont travailler dans les plantations de Café et de Cacao. Avec la crise ivoirienne intervenue en 2002, les départs vers ce pays avaient connu une importante baisse et mieux, on a assisté à un retour massif de certains ressortissants de la commune, avec un nombre important d'enfants à scolariser. A présent, avec l'accalmie qui s'y observe nombre de jeunes sont encore tentés par l'aventure vers ce pays.

Mais, au regard du processus d'accumulation de richesses significatives par le biais de l'exploitation du coton ou par les activités génératrices de revenus, ce phénomène de départ massif des bras valides peut être jugulé si des initiatives de fixation de cette frange de la population sont envisagées au plan local.

Etant donné que la commune regorge d'importantes potentialités dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, elle reçoit continuellement un nombre impressionnant de migrants en provenance de divers horizons. L'immigration concerne notamment les habitants des régions du Centre du pays, du Nord ou d'ailleurs venus à la recherche et à l'exploitation de terres cultivables et les transhumants (ou pasteurs) à la recherche de pâturage et de meilleures conditions d'élevage.

Par ailleurs, avec le « boom minier » synonyme de prolifération des sites d'orpaillage, la commune enregistre une arrivée massive d'orpailleurs (enfants, jeunes, femmes, personnes âgées) et de commerçants venant de diverses régions du pays et même des pays environnants (Mali, Niger, Ghana, Togo, Côte d'Ivoire, etc.).

Ces fortes pressions des hommes et des animaux influent négativement sur les ressources naturelles qui se dégradent au fur et à mesure.

Aussi, y note-t-on le développement du travail des enfants lié au contexte socioculturel local qui soutient que l'enfant doit être initié aux activités de production dès son jeune âge.

3.2. Situation du genre

3.2.1. La place et le rôle de la femme

La femme est au cœur des différents groupes ethniques qui peuplent la commune de Bagassi au regard à la fois de sa mission de reproduction sociale de son groupe d'appartenance et de son

importante contribution à l'économie locale. Mais, elle est reléguée au second rang après l'homme en ce qui concerne la prise de décision au sein de la communauté.

Cependant ces dernières années on observe de plus en plus la prise en compte de la femme dans les instances de prise de décision. En effet le conseil municipal compte actuellement dix sept (17) femmes sur cinquante quatre (54) conseillers soit 31,48%. Ce qui est un progrès par rapport au précédent conseil où les femmes ne représentaient que 16,66% de l'effectif des conseillers, soit neuf (09) sur cinquante quatre (54).

Concernant la répartition des tâches, la femme s'occupe des travaux ménagers, de l'entretien et de l'éducation des enfants. Sur le plan économique, elle intervient dans les travaux champêtres, les activités de cueillette et de vente de produits alimentaires. Ce qui leur procure des revenus pour participer aux dépenses courantes de la famille notamment l'achat de produits de première nécessité pour la famille et souvent même les fournitures scolaires, les frais de scolarité et de santé des enfants.

Par rapport au foncier, il ressort que la femme n'a pas de droit de propriété sur la terre. Elle n'en a que le droit d'usufruit.

Ce faisant, pour ses activités agricoles, elle peut obtenir des droits temporaires d'exploitation par emprunt direct ou à travers son mari. Elle peut donc disposer d'un lopin de terre pour ses activités mais elle ne peut pas en être propriétaire. Ainsi, le statut foncier des femmes dans ce milieu se résume en trois (03) mots : incertitude, insécurité et inégalité.

En matière d'éducation, surtout au niveau primaire, il y a une parité entre les filles et les garçons. Par ailleurs, les femmes de la commune s'organisent au sein des associations et des groupements pour mener des activités génératrices de revenus à travers l'agriculture, le petit commerce, l'artisanat et l'embouche porcine et ovine, etc. Ceci leur permet d'avoir un cadre d'échanges et d'être plus productives.

Dans la commune de Bagassi, les maux qui minent l'épanouissement des femmes et entravent leur participation au processus de développement de la commune sont, en l'occurrence, l'analphabétisme, le poids des travaux domestiques, la pauvreté, les difficultés d'accès aux crédits, leur faible implication dans les instances de décision et les pratiques socioculturelles néfastes (*excision, mariages forcés, etc.*).

3.2.2. La place et le rôle des jeunes

Les jeunes vivent sous l'autorité des chefs de concessions. Les jeunes peuvent, s'ils le veulent, s'offrir, avec l'accord du chef de concession, un lopin de terre. Le problème est que, très souvent, les terres qu'on cède aux jeunes sont des terres dégradées qui nécessitent d'énormes investissements pour leur restauration. La précarité manifeste à laquelle sont exposés les jeunes dans le domaine agricole, l'insuffisance d'activités de contre-saison, associés aux conflits de génération entre jeunes et vieux sur la question du mariage, le manque d'espace de loisir, sont des raisons qui poussent les jeunes à émigrer.

Les jeunes, principale force productive, constituent la frange la plus importante (près de 50% ; RGPH 2006) de la population de la commune. En matière de prise de décision, ils arrivent difficilement à faire passer leurs points de vue lors des rencontres communautaires. Malgré leur faible

implication au niveau de certaines instances de décision, les jeunes sont très actifs et contribuent activement, à travers leurs associations et groupements, au développement de la commune.

Cependant, cette catégorie sociale est confrontée aux difficultés d'accès aux ressources, au chômage trop prolongé en saison sèche (qui incite nombre d'entre eux à l'exode vers les grands centres urbains (*Bobo-Dioulasso et Ouagadougou*) et vers les sites d'orpaillage), à l'alcoolisme, etc. En plus, avec la présence des sites aurifères dans la zone, les jeunes sont exposés à la prostitution et à la drogue.

Pour les jeunes de la commune, il importe d'envisager un plan de formation dans le domaine de la mécanique, de la soudure, etc. Aussi, serait-il judicieux d'œuvrer à la facilitation de l'accès des jeunes aux crédits pour promouvoir leurs initiatives lucratives.

3.2.3. La place et le rôle des personnes âgées

Cette catégorie sociale, qui peut être estimée à 5%, occupe une place de choix au plan social et joue un rôle majeur dans le processus de production des biens et services dans la commune. Au niveau familial et communautaire, ces personnes jouissent d'une grande considération. En effet, c'est en leur sein qu'on trouve les leaders coutumiers et religieux qui sont les gardiens de la tradition, des valeurs morales et coutumières.

En tant que personnes ressources, elles sont consultées pendant les prises de décisions importantes qui touchent à la vie de la communauté et pour les actions d'envergure dans la commune.

Le tableau n°3 résume les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces liées au milieu humain de la commune de Bagassi :

Tableau 3: Forces, faiblesses, opportunités et menaces en relation avec milieu humain

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - existence d'une Jeunesse motivée pour la cause de la commune ; - existence et fonctionnement des cadres de concertation permettant le partage d'expérience ; - existence de groupements et associations des jeunes et des femmes pour défendre leur cause ; - existence d'une maison de la femme qui est un cadre d'expression des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - analphabétisme des femmes et des jeunes ; - faible représentativité des femmes et des jeunes dans le conseil municipal ; - persistance de la pratique de l'excision, du mariage forcé ; - chômage et pauvreté des femmes et des jeunes ; - faible implication des femmes et des jeunes dans les actions de développement ; - faible niveau d'organisation des structures des femmes et des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> Présence des services techniques déconcentrés de l'Etat (ZAT, ZATE, SDEDD, CEB, CEG, Lycée, CSPPS, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> - effritement des valeurs de solidarité ; - alcoolisme ; - prostitution.

IV. GESTION FONCIERE

4.1. Mode de gestion

Dans le passé, la terre était gérée par les chefs de terre et les chefs de lignage. Aujourd'hui, c'est la loi n° 034-2009/AN portant régime foncier rural qui détermine le régime domanial et foncier. C'est elle qui, normalement, s'applique à la gestion des terres situées à l'intérieur des limites administratives des communes rurales et destinées aux activités de production et de conservation. Mais, dans les faits, la gestion de la terre dans la commune de Bagassi est l'apanage des familles propriétaires que sont les autochtones.

Les conflits fonciers se règlent généralement auprès du chef du village appuyé par un collègue de sages. Au cas où une solution n'est pas trouvée, l'administration demeure l'ultime voix de recours.

4.2. Mode d'accès à la terre

Au niveau du chef-lieu de la commune, l'espace est géré suivant le schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU), qui a permis de dégager des parcelles loties. Cependant un nombre important de parcelles attribuées attendent d'être mises en valeur.

Dans les villages, les domaines lignagers sont répartis entre les familles. La terre reste accessible à tout le monde à condition de suivre la procédure et de respecter les principes. La demande est faite aux propriétaires terriens pour toutes superficies non exploitées par une tierce personne. Le droit d'usage n'est généralement pas refusé au requérant sauf s'il a déjà eu des problèmes sérieux avec les habitants de la localité ou si la ressource n'existe pas. La terre n'est jamais acquise de façon définitive.

Il s'agit d'un droit d'usage temporaire qui peut être retiré si le bénéficiaire ne respecte pas les conditions qui lui ont été fixées dès le départ. Ce mode traditionnel d'acquisition n'est pas propice aux investissements d'envergure car les producteurs non-propriétaires terriens n'ont aucune garantie quant aux délais d'exploitation de la parcelle prêtée.

L'accroissement de la population et la raréfaction des terres fertiles font que dans la commune, il est de plus en plus difficile d'acquérir ou d'étendre sa surface de production sur de nouvelles terres. La forte pression foncière dans la commune est un signe qui présage de l'avènement de tensions et conflits liés au foncier si des solutions prospectives et anticipatrices ne sont pas envisagées. Car les autochtones ne disposant plus de réserve sont enclins à retirer les portions de terres octroyées aux migrants. D'ailleurs, cette situation qui a conduit à la raréfaction des zones de pâture, a obligé bon nombre de propriétaires de gros effectifs d'animaux à se déplacer vers le Sud-ouest et la Côte d'Ivoire.

4.3. Occupation de l'espace

L'espace communal de Bagassi est organisé en trois principales zones distinctes : la zone d'habitation, la zone de production (agro-sylvo-pastorale) et la zone de conservation.

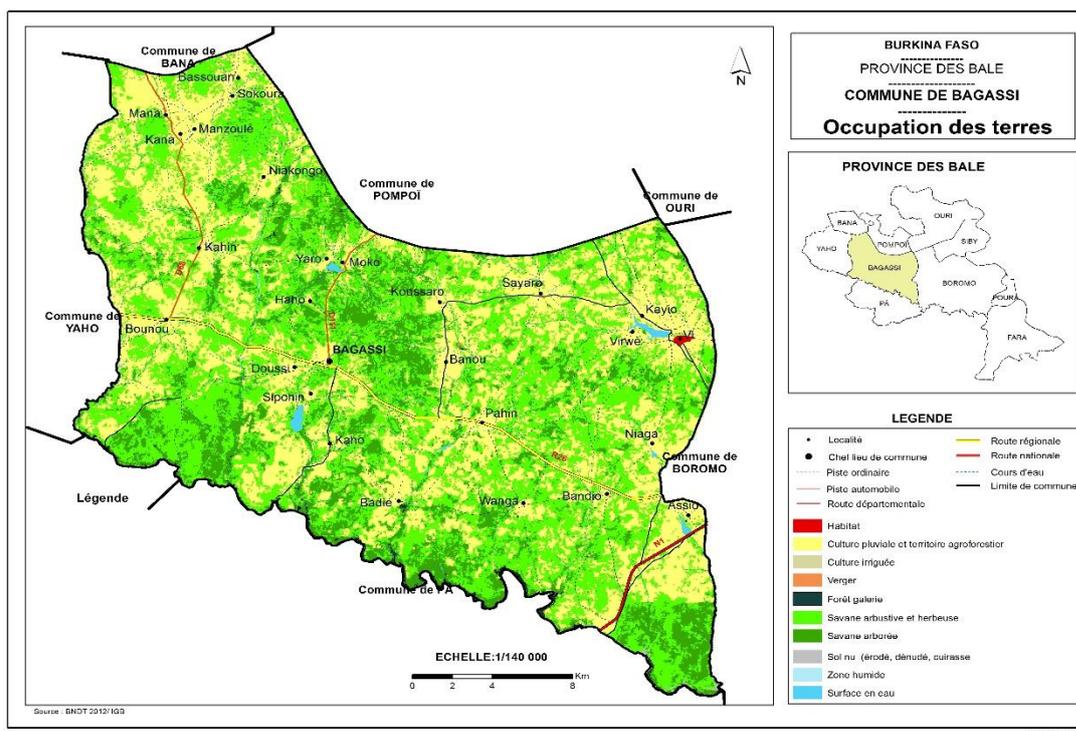
La zone d'habitation correspond à l'unité spatiale composée par les maisons, les infrastructures sociales de base et les champs de case. L'habitat est dispersé et les maisons de forme rectangulaire et circulaire pour la plupart, sont construites en banco, munies de toit recouvert

de dalle en banco ou de paille ou de tôles. Les maisons en matériaux définitifs et en tôles se rencontrent surtout dans les gros villages et le chef-lieu de la commune. Seul le chef-lieu de la commune, Bagassi, est loti. Dans les villages, les habitations sont regroupées en lots pour former la concession familiale. Les animaux domestiques sont souvent parqués à l'intérieur ou aux alentours des concessions où un espace leur est réservé.

L'occupation de l'espace communal par les activités de production agro-sylvo-pastorale bien que variable selon les villages reste très élevée. Selon la carte d'occupation des terres, le taux d'occupation de l'espace, synonyme d'emprise agricole avoisinerait 53,25% de l'espace.

L'espace de conservation constitué de forêt galerie, savane arbustive, savane arborée, savane herbeuse et prairie est estimée à 177,297 km². De l'avis des populations de la commune, la forte pression foncière, du fait de l'homme et des animaux (par les activités de production agro-sylvo-pastorale qui occasionnent d'importants défrichements) a pour conséquences la disparition des formations végétales naturelles, la disparition des espaces de pâturages et les fréquents conflits entre éleveurs et agriculteurs.

Carte N° 6. Occupation des sols de la commune de Bagassi



Les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la gestion et à l'occupation de l'espace dans la commune de Bagassi se présentent comme suit dans le tableau n°6 :

Tableau 4 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la gestion et à l'occupation de l'espace

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - lotissement du chef-lieu de la commune (Bagassi) ; - bonne capacité de régulation du régime foncier traditionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - forte pression foncière ; - dégradation continue du couvert végétal. 	<ul style="list-style-type: none"> - existence de la RAF ; - existence du code foncier ; - existence du code minier. 	<ul style="list-style-type: none"> - non mise en valeur des parcelles loties. - conflits fonciers.

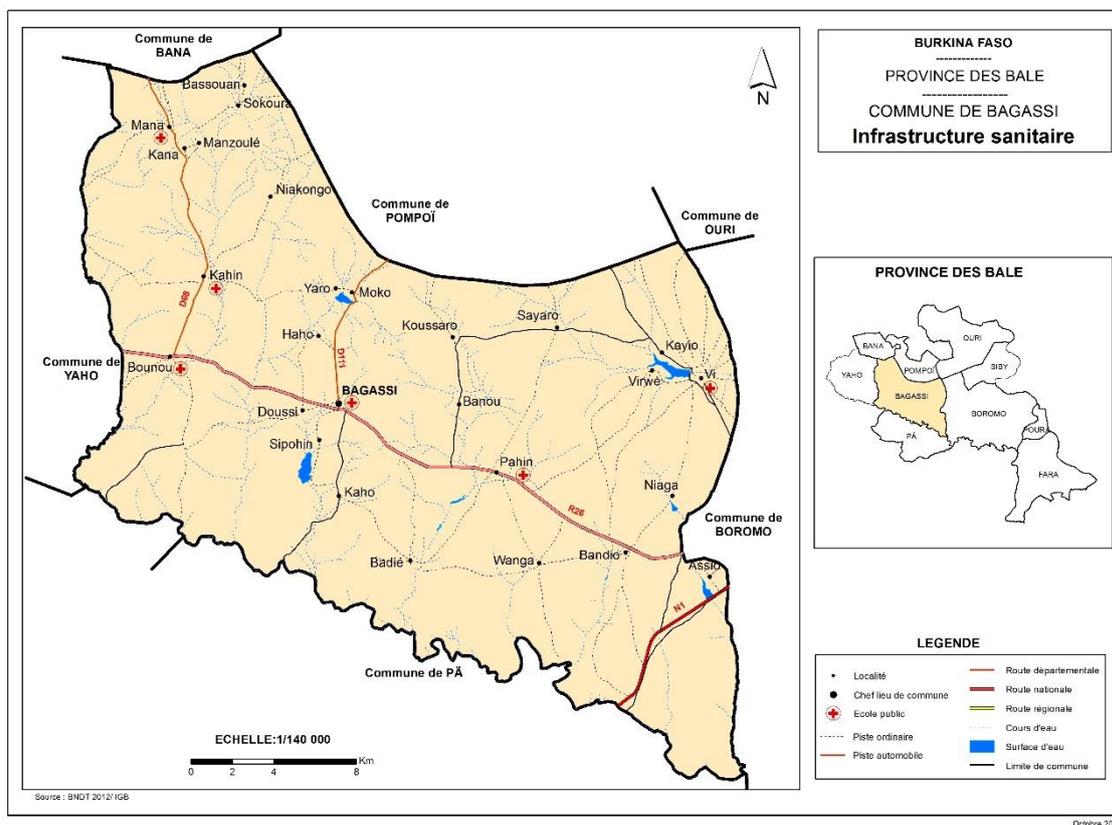
V. SITUATION DES SECTEURS SOCIAUX

5.1. Le secteur de la santé

5.1.1 Situation des formations sanitaires

Sur le plan sanitaire, la commune de Bagassi est rattachée au district sanitaire de Boromo. Elle abrite cinq (05) centres de santé et de promotion sociale (CSPS) localisés à Bagassi, Kahin, Mana, Pahin et Vy et un centre médical (CM) à Bounou. Les formations sanitaires de Bagassi, Kahin et de Vy disposent d'incinérateurs jugés inadaptes par le personnel soignant. Le CM de Bounou est un centre semi-public et ne dispose qu'une sage-femme et un médecin généraliste pour le moment.

Carte N° 7. Situation des formations sanitaires de la commune



5.1.2 Situation du personnel soignant

Le personnel soignant est composé d'Infirmiers d'Etat (IDE), d'Infirmiers Brevetés (IB), de Sage Femmes d'Etat (SFE), d'Accoucheuses Auxiliaires (AA), d'Accoucheuses Brevetés (AB) et d'Agent Itinérants de Santé (AIS). Le tableau ci-dessus présente la situation du personnel soignant de la commune de Bagassi en juin 2017.

Tableau 5 : Situation du personnel soignant par Centre de santé dans la commune

CSPS	Nombre total	Catégories de personnel	Observations
Bagassi	07	1 IDE, 2 SF, 1 IB, 1AA, 2 AIS	Agents surchargés
Mana	03	IDE, AIS, AB	Agents surchargés
Vy	03	IB, AIS, AB	Agents surchargés
Kahin	03	IDE, AIS, AA	Agents surchargés
Pahin	04	IB, AIS, AA, SF	Agents surchargés
Bounou	02	1SF, 1 médecin	
TOTAL	20	3 IDE, 3 IB, 4 SF, 3 AA, 6 AIS, 2 AB, 1médecin	

Source : *Rapports mensuels et trimestriels 2017, CSPS de Bagassi, Juin 2017*

Selon les critères du Ministère de Santé, le personnel soignant d'un CSPS doit être composé d'au moins un (01) IDE ou IB, un (01) SFE ou AA, un (01) AIS. Suivant ces critères, on peut dire que les CSPS disposent du minimum de personnel requis.

5.1.3. Situation des infrastructures sanitaires

La commune de Bagassi abrite cinq (05) centres de santé et de promotion sociale (CSPS) localisés à Bagassi, Kahin, Mana, Pahin et Vy disposant chacun un dépôt pharmaceutique. On note également un dépôt pharmaceutique privé à Bounou.

L'état des CSPS de la commune de Bagassi est acceptable. Cependant on note que le CSPS de Bagassi; chef-lieu de la commune et couvrant le plus d'habitants a des difficultés dont :

- le sous-équipement du dispensaire,
- des latrines utilisables seulement en saison sèche,
- dix (10) lits dont sept (07) sont sans matelas,
- une ambulance en panne.

Le tableau ci-dessous donne la situation physique des infrastructures sanitaires de la commune.

Tableau 6 : Situation des infrastructures sanitaires de la commune

Villages	CSPS	CREN	LGT	Dépôt pharmaceutique	
				Communautaire	Privé
Bagassi	01	00	03	01	
Mana	01	00	04	01	
Vy	01	00	03	01	
Kahin	01	00	02	01	
Pahin	01	00	03	01	
Total	05	00	15	05	

Source : *Rapports mensuels et trimestriels 2017, CSPS de Bagassi, Juin 2017*

5.1.4. Accessibilité physique des formations sanitaires

L'accessibilité géographique des formations sanitaires varie d'une aire sanitaire à l'autre, mais l'analyse montre une situation globalement satisfaisante dans la Commune de Bagassi. Malgré l'état défectueux des routes, les formations sanitaires restent accessibles dans leur majorité en toute saison.

Dans la commune de Bagassi, les populations de seize (16) villages représentant 59,9% de la population totale, parcourent moins de cinq (05) km pour accéder à une formation sanitaire. Le reste de la population couverte (soit 40,1%) parcourt entre cinq (05) et dix (10) kilomètres pour accéder à une formation sanitaire. De façon globale on peut dire que la couverture géographique des formations sanitaires de la commune de Bagassi est acceptable. On note qu'aucun village n'est situé à plus de dix (10) kilomètres d'une formation sanitaire. Cependant selon le personnel soignant, les CSPS restent surchargés (les données recueillies n'ont pas permis de vérifier ce problème).

Tableau 7 : Accessibilité géographique des CSPS de la commune de Bagassi

Distance	Bagassi	Kahin	Mana	Pahin	Vy	TOTAL	%
0 - 5km	Bagassi, Doussi, Haho, Moko, Sipohin, Yaro	Kahin,	Mana, Kana, Mazoulé	Pahin, Banou, Ouanga	Vy, Kayio, Virwé	16	66,66%
5 - 10km	Kaho	Bounou, Ya Kongo	Bassoi, Soukoura	Badié, Koussarou,	Sayaro,	8	33,33%
10 km et plus	-	-	-	-	-		
TOTAL	7	3	5	5	4	24	

Source : Rapports mensuels et trimestriels 2017, CSPS de Bagassi, Juin 2017

Pour une population estimée à 49 884 habitants en 2016 par l'ONG Varena Asso, on a un ratio d'un (01) CSPS fonctionnel pour 9976 habitants. Si on compare cela à l'année 2013 dont le ratio était d'un (01) CSPS pour 8034 habitants, on constate une régression de la couverture sanitaire. Par ailleurs en se référant à la nationale de 10.000 habitants par CSPS on note que la couverture globale est satisfaisante en 2016. A contrario si on se réfère à la norme OMS qui est d'un (01) CSPS pour cinq mille (5 000) habitants, on note un déficit énorme pour une meilleure couverture sanitaire. En effet pour satisfaire à cette norme OMS, la situation sanitaire actuelle de commune de Bagassi présente un déficit de cinq (05) CSPS supplémentaires. Ce qui implique également un besoin de personnel soignant et de matériel sanitaire adéquat.

En partant de l'effectif de la population en 2016 (Données VARENA ASSO 2016), on estime la population de la commune de Bagassi serait de 63 484 habitants en 2022. A cet effet, la commune aura à réaliser au moins un CSPS supplémentaire sur la période du plan pour respecter la norme sanitaire nationale d'un CSPS pour 10 000 habitants. Par contre pour

atteindre la norme OMS la commune aura à réaliser huit (08) CSPS supplémentaires sur la période du plan par rapport à la situation actuelle.

Tableau 8 : Situation de la couverture géographique des CSPS

CSPS	Nombre de village couverts	Noms des villages	Population desservie 2017	Population desservie 2022
CSPS de Bagassi	7	Bagassi, Doussi, Haho, Kahio, Moko, Sipohin, Yaro,	15467	18201
CSPS de Kahin	3	Kahin, Bounou, Ya Kongo	7357	8657
CSPS de Mana	5	Mana, Kana, Bassoi, Soukoura, Mazoulé	8080	9508
CSPS de Vy	4	Vy, Sayaro, Kayo, Virwé	8062	9487
CSPS de Pahin	5	Pahin, Badié, Banou, Koussarou, Ouanga	8797	10352

Source : Fiche de répartition de la population par village, CSPS de Bagassi, Juin 2017

Sur les vingt-sept (27) villages que compte la commune de Bagassi, vingt-quatre (24) sont couverts par les cinq (05) CSPS de la commune. Les trois villages de Assio, Niaga et Bandio relèvent de l'aire sanitaire de Ouahabou qui est un village relevant de la commune de Boromo.

5.1.7. Les pathologies fréquentes

Les principales pathologies rencontrées sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les affections de la peau et les maladies diarrhéiques. Le paludisme, principale cause de consultation, touche principalement les enfants de zéro (0) à cinq (05) ans et sévit surtout de juillet à septembre. Sa prévalence est, en partie, liée à l'insuffisance d'hygiène et la non utilisation des moustiquaires imprégnées.

Les maladies respiratoires sont légion pendant la période de l'harmattan ; de décembre à février et surtout avec l'orpaillage et l'industrie minière qui font soulever la poussière. Elles concernent également les enfants de zéro (0) à cinq (05) ans et sont aggravées par le défaut de protection adaptées de ceux-ci par les parents.

Les maladies diarrhéiques ont une forte prévalence de juin à octobre et sont comme les maladies de la peau liées à l'insuffisance d'hygiène.

L'ensemble des formations sanitaires sont confrontées à d'énormes difficultés liées à : l'inadaptation des incinérateurs, le manque de vidoir, l'insuffisance du matériel médicotechnique, l'insuffisance de l'éclairage et l'insuffisance des logements pour le personnel soignant.

5.1.8. IST et VIH/SIDA

Les données collectées n'ont pas permis d'avoir un état de la situation claire sur l'évolution du VIH/SIDA.

Dans la commune de Bagassi, les CSPS sont équipés pour faire les tests de dépistage et assurer la prise en charge des personnes vivant avec le VIH. De plus, l'on y pratique la Prévention de la Transmission Mère Enfant du VIH (PTME/VIH). Mais, pour un meilleur suivi des personnes infectées, la référence est le centre médical de Boromo.

Il y existe un comité communal de lutte contre le SIDA qui ne fonctionne pas véritablement par manque de moyens. Par moment, des actions de sensibilisation des populations sur les IST et le VIH/SIDA sont réalisées par les agents de santé et l'Association des jeunes scolaires pour le progrès. Ce faisant, il importe que les actions de sensibilisation de la population soient poursuivies.

Les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces dans le domaine de la santé sont comme indiquées dans le tableau n°9 ci-dessous :

Tableau 9 : Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la santé

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - existence de (05) cinq centres de santé et de promotion sociale (CSPS) ; - existence de (05) cinq dépôts pharmaceutiques localisés ; - existence du personnel sanitaire minimum requis ; - existence de 3 incinérateurs ; - existence du comité de lutte contre les IST et le VIH/SIDA ; - existence de COGES santé ; - existence de 15 logements pour le personnel soignant ; - pratique du dépistage du VIH et de la PTME au niveau des CSPS. 	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance de matériels dans les formations sanitaires (lits, matelas, tensiomètres, supports de registre, pèse personne, potence, blouse, chaussures, lunettes, détergents,...) ; - manque de moyens d'évacuation dans les formations sanitaires (ambulance ou à défaut de bonnes motos) ; - pannes fréquentes de l'ambulance ; - mauvaise construction et la vétusté des bâtiments qui ne répondent pas aux besoins - déficit de (05) cinq logements pour le personnel soignant - difficultés d'utilisation des latrines en saisons hivernale au CSPS de Bagassi ; - manque de vidoirs et inadéquation des incinérateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - reconnaissance de la pharmacopée traditionnelle ; - existence du PADS - accompagnement de Roxgold ; - l'effectivité du transfert de compétences et de ressources sur la santé ; - existence de centre de santé sur le site d'exploitation des sociétés minières. 	<ul style="list-style-type: none"> - mouvement de population dû à l'orpaillage et l'exploitation minière (prostitution, drogue, maladies respiratoires, etc.) ; - persistance de la pratique de l'excision, du mariage forcé - séroprévalence des IST et du VIH/SIDA élevée ; - persistance de l'automédication ; - analphabétisme des populations.

5.2 Education

Le secteur de l'éducation de la commune de Bagassi comprend l'éducation formelle et l'éducation non formelle. Au niveau de l'éducation formelle on note la présence du préscolaire, du primaire, du post-primaire et du secondaire. Au niveau de l'éducation non formelle la commune dispose d'un centre de formation professionnelle et de trois (03) centres d'alphabétisation.

5.2.1 L'éducation préscolaire

Une éducation préscolaire embryonnaire en quête de repères pour son émergence

L'éducation préscolaire a été initiée dans le village de Vy en 2015 avec l'ouverture d'une école Bissongo⁶. Mais des problèmes de gestion ont entraîné la fermeture de cette école après deux (02) années de fonctionnement. Les problèmes ayant entraînés cette fermeture sont essentiellement des problèmes de gouvernance. Il s'agit principalement :

- ✓ la faible maîtrise de la gestion de l'école par les communautés locales. En effet la gestion de l'école avait été confiée aux populations locales qui n'y étaient pas apparemment préparées ;
- ✓ la faible implication de la mairie et des structures techniques locales. Il est ressorti des entretiens avec les acteurs que la mairie et la CEB étaient faiblement ou pas du tout impliquées dans la gestion de l'école ;
- ✓ la mauvaise gestion du personnel et le non recouvrement des frais de scolarité. Selon les entretiens avec les acteurs, les frais de scolarité n'étaient pas régulièrement payés par les parents d'élèves, et on notait des arriérés de salaires du personnel (les mamans et papas Bissongo).

Un potentiel et un engouement pour le préscolaire dans la commune de Bagassi

Tableau 10 : Evolution des effectifs des élèves du Bissongo de Vy

Années	Effectif des élèves		
	G	F	T
2016-2017	24	43	67
2015-2016	21	48	69

Source : CEB Bagassi

⁶ Dans le souci de rendre plus accessibles les structures préscolaires aux enfants des zones rurales et défavorisées, le ministère de l'Action sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN), avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a initié, en 1997, les Espaces d'Entraide Communautaire pour l'Enfance (EECE) ou « Bissongo » en langue nationale "mooré". La notion de Bisongo est inspirée de la maxime en Mooré « Bi - Songo ya neb fâa biiga, la Bi - Yoogo ya a mâ biiga ». Un Bisongo est un enfant poli, bien éduqué et qui est apprécié de la communauté. Les Bisongo sont des structures d'encadrement de la petite enfance de type non formel, comme les 3E (Espace d'Eveil et d'Education) expérimentés par l'OSEO.

L'évolution des effectifs des inscrits en ces deux (02) années de fonctionnement montre qu'il y a un engouement pour le préscolaire au moins pour ce village de Vy. On pourrait ainsi croire que la demande de l'éducation préscolaire existe dans le chef-lieu de la commune et dans certains villages fortement peuplés et ayant un nombre important de population infantile. Au niveau du village de Bagassi et dans certains villages abritant des sites d'orpaillage, la demande du préscolaire pourrait être stimulée par l'occupation des parents, l'installation de nouveaux habitants et l'amélioration des revenus due à l'orpaillage et aux emplois créés par l'exploitation de la mine Roxgold SANU SA. Le tableau ci-dessous montre les villages ayant un potentiel de demande d'éducation préscolaire au regard des effectifs de la population totale et le nombre d'enfants.

Tableau 11 : Répartition de la population des enfants de 0 à 4 ans

VILLAGES	Bagassi	VY	Bounou	ASSIO	Yaro	Kayio	Kahin
Population Totale	5680	4940	3932	3658	3300	1554	1500
Nombre d'enfants (0 à 4 ans)	743	202	565	325	471	213	201

Source : VARENA ASSO, 2016, Répartition de la population résidente de la commune de Bagassi selon le sexe

Les mesures à prendre au niveau préscolaire sont entre autres :

- ✓ la réouverture de l'école Bissongo de Vy ;
- ✓ l'ouverture de structures d'éducation préscolaire dans les villages de la commune y compris le chef-lieu de la commune ;
- ✓ une meilleure implication des services déconcentrés et de la commune dans la gestion des structures d'éducation préscolaire ;
- ✓ la définition d'un plan de gestion clair des établissements du préscolaires par la mairie.

5.2.2 L'éducation primaire

Une assez bonne couverture en établissements scolaires

La commune de Bagassi dispose d'une Circonscription Educative de Base (CEB) créée depuis août 1996. Selon les informations recueillies auprès des services techniques locaux (CEB) de l'éducation et les données villages collectées, pour l'année 2016/2017, la CEB de Bagassi compte trente-deux (32) écoles et cent trente-cinq (135) salles de classes pour un personnel enseignant de cent cinquante (150) individus dont 50% de femmes et 50% d'hommes. Chaque village de la commune dispose d'au moins une école, sauf le village de Manzoulé qui est un petit village situé à mi-parcours entre les villages de Mana et de Kana qui sont de gros villages disposant d'écoles.

Un niveau de scolarisation acceptable avec des tendances de progression

Le traitement des données recueillies a permis d'établir le tableau ci-dessous qui présente l'évolution des effectifs de populations scolarisables et scolarisées ainsi que celle du taux brut de scolarisation au primaire.

Tableau 12 : Tableau récapitulatifs des indicateurs de l'éducation primaire

Indicateurs	Situation antérieure					Projections				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population scolarisable au primaire (6-11 ans)	7 140	7 355	7 561	7 762	7 958	8 170	8 369	8 532	8 736	8 945
Population scolarisable des garçons (6-11 ans)	3 684	3 792	3 892	3 987	4 079	4 177	4 272	4 356	4 446	4 537
Population scolarisable des filles de 6-11 ans	3 456	3 563	3 669	3 775	3 879	3 993	4 097	4 176	4 290	4 408
Population totale scolarisée au primaire	5 533	5 913	6 048	6 493	7 074	7 498	7 948	8 425	8 736	8 945
Population scolarisée des garçons au primaire	2 779	2 919	2 944	3 073	3 369	3 497	3 851	4 249	4 446	4 537
Population totale scolarisée des filles au primaire	2 754	2 994	3 104	3 420	3 705	4 001	4 097	4 176	4 290	4 408
Taux brut de scolarisation au primaire	77%	80%	80%	84%	89%	92%	95%	99%	100%	100%
Taux brut de scolarisation des garçons au primaire	75%	77%	76%	77%	83%	84%	90%	98%	100%	100%
Taux brut de scolarisation des filles au primaire	80%	84%	85%	91%	96%	100%	100%	100%	100%	100%

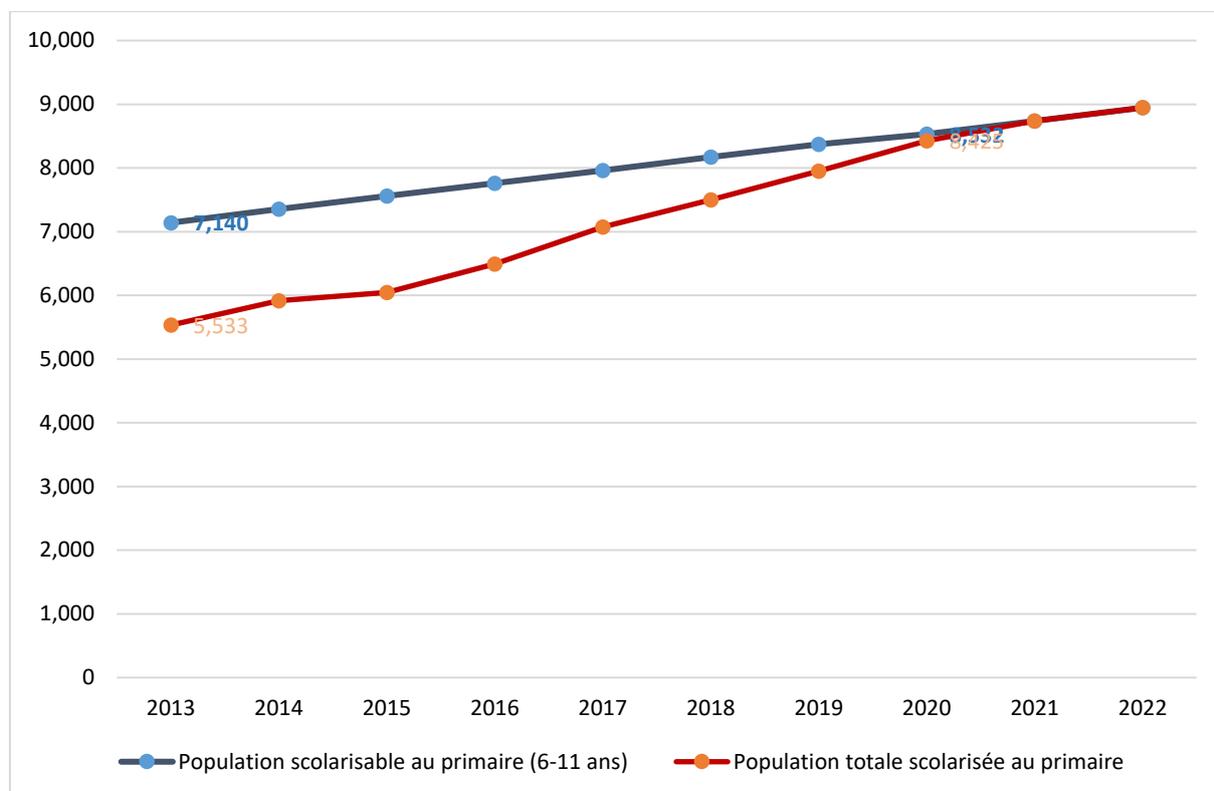
Source : Enquête terrain Octobre 2017

L'analyse des données du tableau ci-dessus révèle que la population scolarisée du primaire s'est accrue en moyenne de 6% par an durant ces (05) cinq dernières années passant ainsi de 5 533 élèves en 2013 à 7 074 élèves en 2017. Au même moment la population scolarisable du primaire (enfants de 6 à 11 ans) est passée de 7 140 enfants en 2013 à un effectif de 7 958 enfants en 2017 soit un taux de progression annuel moyen de 2,75%. Sur la même période on constate que le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 77% en 2013 à 89% en 2017. Ainsi "toute chose égale par ailleurs", la commune de Bagassi pourrait atteindre un taux brut de scolarisation au primaire de 100% d'ici à 2020 si les taux de progression annuelle de la population scolarisable et celui de la population scolarisée sont maintenus dans les mêmes proportions. Ce qui doit se traduire naturellement par un maintien du rythme des investissements dans l'acquisition d'infrastructures scolaires, dans le recrutement du personnel enseignant ainsi que dans la mobilisation des populations pour la cause de l'école. Pour y arriver la commune devra réaliser sur la période indiquée un total de dix-huit (18) nouvelles salles de classes équipées pour une population d'environ de 1 199 enfants à scolariser.

On note par ailleurs que la commune de Bagassi est située dans une zone aurifère qui draine des populations du fait de l'orpaillage artisanal et de l'installation des sociétés minières (Roxgold Sanu SA et SEMAFO). Ces mouvements de populations peuvent engendrer une augmentation imprévue de la population scolarisable et influencer ainsi les prévisions. Des

mesures doivent être prises par la commune pour prévenir ces situations. Malheureusement des données empiriques permettant d'élucider cette situation ne sont pas disponibles.

Graphique 2: Courbes de l'évolution de la population scolarisable et la population scolarisée au primaire de la commune de Bagassi



Source : enquête terrain-Octobre 2017

Une scolarisation appréciable de la jeune fille avec de belles tendances

Sur la période de 2013 à 2017, on note que la proportion des filles à l'école primaire a évolué au-dessus de 50% des effectifs. Dans la commune de Bagassi, on serait tenté de dire que de nos jours la scolarisation de la jeune fille au primaire ne souffre pas de problèmes particuliers si l'on s'en tient aux résultats des analyses des données recueillies. En effet, en 2013 le taux de scolarisation des filles au primaire était de 80% tandis que celui des garçons était de 75% à la même date ; pour l'année scolaire 2016-2017 ce taux est passé de 95% pour les filles et de 83% pour les garçons. Ainsi le taux de scolarisation au primaire des filles est non seulement plus élevé que celui des garçons, mais aussi il s'accroît plus vite que de celui des garçons. Cette situation ne doit pas faire perdre de vue les disparités qui peuvent exister entre localités. Les données sur la population à disposition n'ont pas permis une appréciation de ces éventuelles disparités.

Des infrastructures scolaires en nombre insuffisant et en manque d'entretien

Les infrastructures éducatives au primaire comprennent les bâtiments abritant les trente deux (32) écoles comptant cent trente cinq (135) classes ; quarante quatre (44) logements d'enseignants, vingt un (21) forages scolaires, quarante deux (42) blocs de latrines, des lave-

mains, des cantines scolaires et des magasins. Le tableau ci-dessous présente les infrastructures scolaires au niveau de la commune.

Tableau 13 : Etat des infrastructures scolaires de la commune de Bassi en 2017

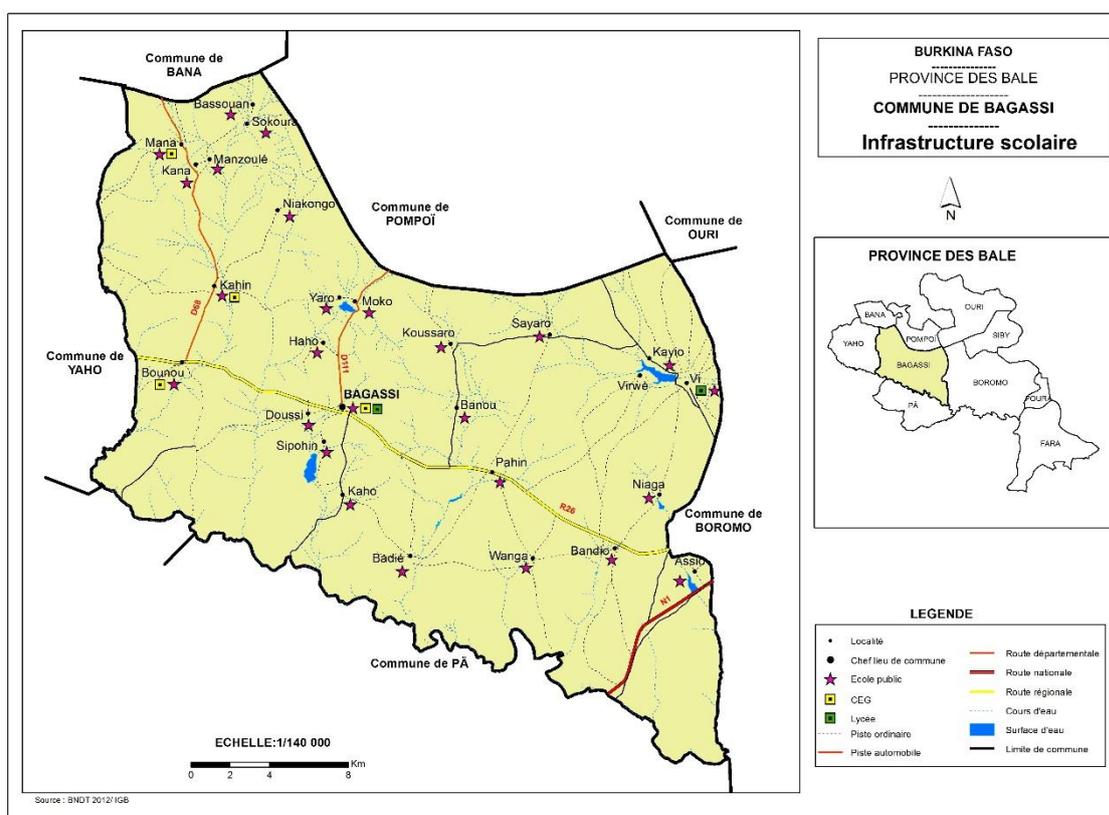
Description de l'infrastructure	Nombre	Commentaires
Ecoles du primaire	32	<p>Les bâtiments de certaines écoles sont dans un état passable et ont besoin d'entretien ou de récupération (Bandio, Sayaro, Yaro, Pahin, etc.)</p> <p>Absence de Bâtiments pour certaines écoles. A Doussi l'école est dans des bâtiments d'emprunt</p> <p>10 écoles en attente d'être normalisées. Ce qui nécessite la construction de nouveaux bâtiments.</p> <p>Les bâtiments abritant certaines écoles sont vétustes (Koussaro)</p>
Classes	135	<p>Insuffisance de salles de classe dans certaines écoles (Bounou, Pahin, Niakongo, etc.)</p> <p>Par ailleurs, il faut noter que ce nombre total de salles de classe⁷ de cent trente-cinq (135) en 2016/2017 était de cent quinze (115) en 2014. Ainsi donc vingt (20) salles de classes ont été construites en trois (03) ans, ce qui est une performance appréciable en la matière.</p>
forages	21	<p>Des efforts sont faits par les acteurs de développement dans la commune pour la réalisation de forages dans les écoles.</p> <p>Vingt un (21) des trente deux (32) écoles de commune disposent de forages fonctionnels.</p> <p>Des efforts supplémentaires restent à réaliser afin de doter toutes les écoles de forages d'ici à l'échéance du plan.</p>
latrines	42 blocs	Il est noté un déficit d'utilisation des latrines pour faute d'entretien.
lave-mains	Seulement dans 2 écoles	Pas de problème. Si, il y a problème car l'apport des lave-mains est important dans l'hygiène à l'école primaire !!

⁷ Enquête statistique rapide/rentree scolaire 2016-2017

logements enseignants	44	Insuffisance des logements en nombre : quarante quatre (44) logements pour un total de cent cinquante (150) enseignants Mauvais état de certains logements les rendant quelquefois inutilisables (Koussaro, Niaga, Sayaro, Pahin, Niakongo, Bagassi, Sokoura, Mana, etc.)
Cantine scolaires/Magasins	21 cantines	La plus part des cantines ne sont pas construites en matériaux définitifs et sont dans un mauvais état. Les cantines manquent souvent d'ustensiles de cuisine. Les écoles sont confrontées également à l'absentéisme des cuisinières due au fait que l'activité n'est pas rémunéré (bénévolat).
Magasins	30 magasins	Il manque de magasins de stockage de vivres dans certaines écoles : Badié, Doussi

Source : enquêtes terrain – juillet 2017

Carte N° 8. Situation géographique des infrastructures scolaires dans la commune



Au regard de la norme préconisée par le MENA qui est de soixante (60) (plus ou moins 5) élèves par classe en 2013, on pourrait dire que la situation est acceptable car la moyenne des

élèves par classe est de quarante quatre (44) élèves. Ces chiffres forts appréciables, cachent une réalité car certaines classes sont en surnombre. C'est le cas des classes de CP ou le nombre avoisine souvent les quatre vingt dix (90) élèves par classe. Les données recueillies n'ont pas permis la réalisation d'une désagrégation permettant une identification et une localisation des cas.

Des résultats à l'examen du CEP appréciables, mais avec un taux de réussite moins élevé chez les filles

Les résultats des participations aux examens du CEP dans la commune de Bagassi montrent une situation appréciable sur les cinq (05) dernières années avec un taux de réussite global fluctuant entre 62,45% et 82,18%. Le tableau ci-après fait l'état des évolutions des admissions au CEP sur la période allant de 2012/2013 à 2016/2017.

Tableau 14 : Aperçu des résultats au CEP des 5 dernières années scolaires

Sessions	Effectif			Admis			Taux d'admission au CEP		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2013	760	415	345	491	250	241	64,60%	60,24%	69,85%
2014	758	363	395	623	311	312	82,18%	85,67%	78,98%
2015	829	416	413	628	343	285	75,75%	82,45%	69%
2016	799	374	425	499	254	245	62,45%	67,91%	57,64%
2017	963	407	556	715	331	384	74,24%	81,32%	69,06%

Source : rapports de fin d'année de 2012 à 2017, CEB de Bagassi, juin 2017

L'évolution des résultats d'admission des élèves au CEP dans la commune sont satisfaisants à la fois pour les filles que pour les garçons. En effet, le taux moyen d'admission pour les cinq (05) dernières années est de 71,84 %. Spécifiquement, pour les filles ce taux est de 68,90%, légèrement en dessous de celui des garçons (75,51%). Cette performance est au-delà des projections faites par les autorités locales dans le PCD 2014-2018 qui étaient de 69,28% pour la moyenne totale ; 65,64 % pour les filles et 72,73% celui des garçons.

Malgré la situation appréciable du niveau de scolarisation au primaire et la disponibilité de certaines infrastructures scolaires, le secteur de l'éducation primaire reste confronté à d'autres difficultés de plusieurs ordres :

- ✓ des forts taux d'abandons notamment celui des garçons (219 en 2015) dus à l'orpaillage ;
- ✓ la vétusté, l'insuffisance et le mauvais état de certaines infrastructures d'accueil (tables-bancs, bâtiments, les cantines, etc.) ;
- ✓ les difficultés d'accès aux infrastructures scolaires dans certaines localités (Kana, etc.) pendant la saison des pluies ;

- ✓ l'occupation des apprenants notamment filles à des travaux domestiques (ménagers pendant la période des cours). Ce qui limite leur temps d'apprentissage expliquant en partie la différence de taux de succès aux examens du CEP.

5.2.3. L'éducation post-primaire et secondaire

Des effectifs scolaires en augmentation continue

En fin d'année scolaire 2016/2017, la commune de Bagassi compte trois (03) lycées et quatre (04) Collèges d'Enseignement Général (CEG) à travers lesquels est assurée l'éducation post-primaire et secondaire. Les niveaux enseignés vont de la 6^{ème} à la Terminale avec l'existence des séries "A" et "D" de l'enseignement général. On note l'absence de filières d'enseignement technique dans la commune.

Tableau 15 : Situation de l'éducation post-primaire et secondaire de la commune de Bagassi à la fin de l'année scolaire 2016/2017

Etablissement	Nombre de classes	Elèves				Enseignants		
		Garçons	Filles	Total	% Filles	Permanents	Non Permanents	Total
Lycée Départemental de Bagassi	14	502	366	868	42%	22	2	24
Lycée de Bagassi	5	178	146	324	45%	7	6	13
Lycée de Vy	9	320	264	584	45%	6	9	15
CEG de Bagassi	4	161	120	281	43%	3	7	10
CEG de Mana	3	150	114	264	43%	4	2	6
CEG de Bounou	2	59	39	98	40%	1	4	5
CEG de Kahin	4	177	136	313	43%	5	2	7
Total de la commune	41	1547	1185	2732	43%	48	32	80

Source : Enquêtes terrain -Bagassi – Octobre 2017

Un système éducatif avec une forte prévalence de la vacation

A la fin de l'année scolaire 2016/2017, le système de l'éducation post-primaire et secondaire de la commune de Bagassi compte sept (07) établissements ; quarante un (41) classes dont trente trois (33) pour le post-primaire et huit (08) pour le secondaire ; un effectif total de quatre vingt (80) enseignant dont 40% d'enseignants non permanents et un effectif total de 2732 élèves dont 43% de filles. Dans certains établissements la proportion des enseignants non permanents est située au-delà de la moitié des effectifs disponibles. C'est le cas du lycée de Vy, du CEG de Bagassi et du CEG de Bounou où les rapports de l'effectif des enseignants non permanents par rapport à l'effectif total des enseignants disponibles sont respectivement de 60%, 70% et 80%. Cette situation engendre des coûts supplémentaires pour les parents d'élèves. En effet les coûts des enseignants non permanents (ou vacataires) sont supportés par les établissements à travers les cotisations des parents d'élèves et autres contributions spéciales. Cette augmentation des coûts peut être source de déscolarisation de certains enfants au regard de la faiblesse des revenus en milieu rural. Les responsables de tous les établissements du post-primaire et du secondaire

ont posé ce problème lié au manque d'enseignants. Le besoin en enseignants permanents exprimé par l'ensemble des établissements du post-primaire et secondaire s'est établi à trente-un (31) enseignants à la fin de l'année scolaire 2016/2017.

Tableau 16 : Evolution des effectifs par année de 2012/2013 à 2016/2016/

Années	Effectifs des garçons	Effectifs des filles	Effectif total	% de filles	Nombre total de classes	Effectif moyen par classe
2012/2013	1088	748	1836	40,74%	23	83
2013/2014	1211	889	2100	42,33%	27	81
2014/2015	1323	1064	2387	44,57%	30	82
2015/2016	1402	1129	2531	44,61%	35	74
2016/2017	1547	1185	2732	43,37%	41	69

Source : données collectées auprès des structures d'éducation du post-primaire et du secondaire de la commune

Une faiblesse de la scolarisation au post-primaire et au secondaire

Les effectifs des élèves ont connu une augmentation continue sur les cinq dernières années que ce soit au niveau du post-primaire ou du secondaire. Cependant, on note une faiblesse du taux de scolarisation au post-primaire et au secondaire. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux brut de scolarisation au post-primaire et au secondaire sur les cinq (05) dernières années.

Tableau 17 : Evolution du taux brut de scolarisation (TBS) global du post-primaire et du secondaire

TBS	2013	2014	2015	2016	2017
TBS global	30%	33%	36%	37%	39%
TBS filles	26%	31%	35%	36%	37%
TBS garçons	33%	35%	37%	37%	39%
TBS au post-primaire	40%	47%	52%	54%	56%
TBS du secondaire	15%	13%	13%	12%	13%

Sources : Enquêtes terrain –Octobre 2017

De façon globale le taux de scolarisation du post-primaire et du secondaire est bas. On note un très faible niveau du taux de scolarisation au secondaire (13% en 2017) par rapport au post-primaire (39% en 2017). On note également que le taux de scolarisation des filles au post-primaire et au secondaire est moins élevé que celui des garçons contrairement à ce qui a été observé au niveau du primaire. A ce niveau ce taux est de 95% pour les filles et 83% pour les garçons en 2017. Ces résultats sont la résultante de plusieurs facteurs dont :

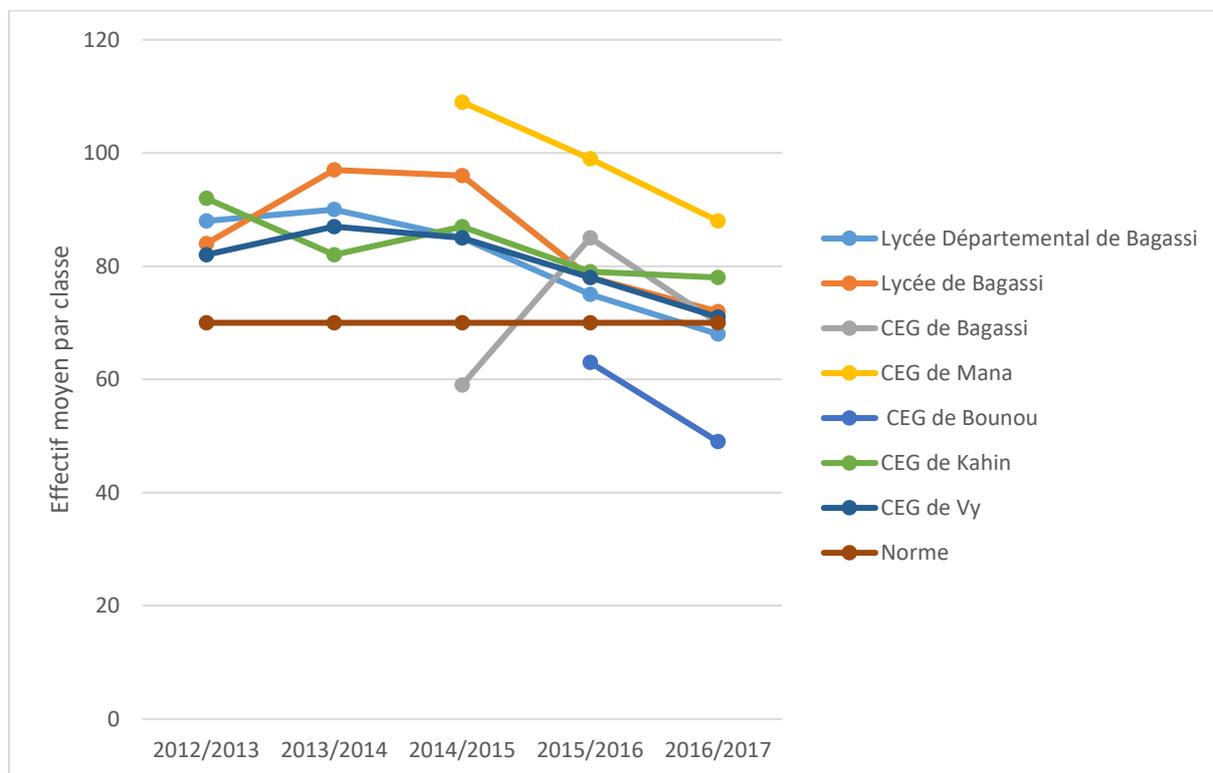
- ✓ la faible capacité d'accueil au niveau du post-primaire et du secondaire due au manque d'infrastructures et de personnel ;
- ✓ les déperditions dues aux abandons et exclusions pour des raisons diverses : mariages des jeunes filles, manque de moyens des parents, orpaillage, qualité de l'enseignement, etc.

Le défi de l'éducation au niveau du post-primaire et du secondaire reste le relèvement du niveau de la scolarisation de façon globale et particulière chez la jeune fille. Ce qui passe nécessairement par l'accroissement de la capacité d'accueil et la réalisation d'actions de sensibilisation pour la scolarisation au post-primaire et au secondaire.

Des effectifs pléthoriques dans les classes au post-primaire

De façon globale le nombre d'élèves par classe tend à la baisse, mais les effectifs restent pléthoriques au niveau du post primaire dans la quasi-totalité des établissements de la commune. Au niveau des classes de 6^{ème} les effectifs atteignent de fois cent dix (110) élèves par classe (Lycée départemental de Bagassi, Lycée de Bagassi, Kahin). Ce qui traduit la faiblesse des capacités d'accueil des établissements notamment l'insuffisance des salles de classes. Le graphique N°3 ci-dessous illustre bien cette situation. En effet les courbes représentatives de l'évolution des effectifs moyens par classe sur les cinq dernières années sont au-dessus de la courbe représentant la norme des soixante dix (70) élèves par classe.

Graphique 3: Evolution des effectifs moyens par classe et par établissement au niveau du post-primaire



Une déperdition importante due à des taux élevés d'exclusion

Le taux d'abandon de l'ensemble est relativement faible (3% par an environ des inscrits les cinq (05) dernières années). Ce taux est plus élevé dans le secondaire (5% en moyenne par an sur les cinq (05) dernières années) que dans le post-primaire et cela pourrait s'expliquer d'une part par les réussites au concours de recrutement de la fonction publique et d'autre part du fait des recrutements opérés par les sociétés minières (Roxgold, SEMAFO) qui sont installées dans la zone. Dans l'ensemble, on note également un taux de redoublement globalement élevé avec une moyenne annuelle de 19% des inscrits.

Le système éducatif du post-primaire et du secondaire de la commune de Bagassi est caractérisé par des taux d'exclusion élevés. Sur les cinq (05) dernières années, en moyenne 22% des effectifs est exclu chaque année. Ce taux est remarquablement élevé au niveau des classes de fin de cycle que sont la 3^{ème} et la Terminale. En effet au niveau des classes de 3^{ème}, il a été enregistré un taux d'exclusion de 59% en moyenne par an sur l'effectif des inscrits de 2013 à 2017. Sur la même période on enregistre des faibles taux de succès aux examens du BEPC. Cette situation s'expliquerait par le manque d'enseignants (surtout dans les matières scientifiques) dans certaines matières notamment dans les classes intermédiaires.

Suite à l'analyse des données primaires et secondaires collectées, d'autres problèmes ont été identifiés en ce qui concerne l'éducation post-primaire et secondaire dans la commune de Bagassi. Il s'agit essentiellement :

- ✓ l'insuffisance ou le manque de manuels scolaires dans les établissements : au Lycée de Bagassi par exemple il manque des manuels pour le secondaire, au lycée de Vy les manuels ne sont disponibles que pour les classes de 6^{ème} ;
- ✓ l'insuffisance de salles de classes et de tables-bancs : de façon générale tous les responsables des établissements de la commune soulignent l'insuffisance de salles et de tables-bancs dans les établissements : selon les informations reçues, le CEG de Bounou n'a été doté que dix (10) tables-bancs depuis l'ouverture. Le déficit de salles de classe combiné à celui des enseignants expliquerait en partie les effectifs pléthoriques dans les classes. Ce qui naturellement pose le problème de places assises car les salles doivent contenir plus d'effectif prévu. D'où l'insuffisance de tables-bancs ;
- ✓ manque de personnel de soutien (secrétaires, conseillers d'éducation, bibliothécaires, etc.) dans certains établissements ;
- ✓ absence de bibliothèques dans les établissements : aucun établissement de la commune ne dispose d'une bibliothèque ;
- ✓ la pauvreté de certains parents d'élèves qui éprouvent des difficultés pour s'acquitter des frais de scolarités ;
- ✓ la faible implication de la mairie dans la gestion des établissements post-primaires et secondaires ;
- ✓ le manque d'entretien des infrastructures d'éducation du post-primaire et du secondaire ;
- ✓ le manque d'éclairage dans certains établissements.

5.2.4. L'alphabétisation

Pour l'année scolaire 2016-2017, la commune de Bagassi compte trois (03) centres d'alphabétisation fonctionnels localisés dans les villages de Bagassi, Haho et Vy. On dénombre également dans la commune quatre (04) centres d'alphabétisation construits mais non fonctionnel localisés dans les villages de Haho, de Sayaro, Doussi et Bounou. Le centre de Vy compte trente six (36) apprenants, Bagassi vingt neuf (29) et Haho trente deux (32). Ce qui nous donne un effectif total de 97 apprenants. Ce qui est insignifiant si on tient compte de l'effectif de la population analphabète de la commune. La majorité des apprenants sont essentiellement des femmes. Le nombre d'admis pour l'année 2017 est de soixante douze (72) dont 74,23% de femmes. En 2012, un centre d'Apprentissage du Français Fondamental et Fonctionnel (A3F) avait été ouvert puis ensuite fermé pour des raisons de disfonctionnement.

A l'issue de l'analyse des données recueillies, les problèmes principaux identifiés dans le domaine de l'alphabétisation dans la commune de Bagassi sont les suivants :

- ✓ le faible engouement des populations pour les formations dispensées par les centres. En effet il est ressorti des entretiens réalisés que les formations réalisées ne répondent pas à des besoins spécifiques des apprenants, et en plus les effets ne sont pas immédiatement perceptibles ;
- ✓ l'insuffisance du nombre des opérateurs en alphabétisation dans la commune. En effet à ce jour, on dénombre un seul opérateur d'alphabétisation qui est l'Association Gniman de Haho (AGH) qui œuvre dans le domaine depuis 2012 ;
- ✓ la faible assiduité des apprenants pendant les formations : les pesanteurs socio-culturels (mariages, les funérailles), l'attraction des populations par les activités d'orpillage et leur occupation dans les activités quotidiennes, entraîne l'absentéisme des apprenants pendant les formations ;
- ✓ le manque d'infrastructures propres aux centres d'alphabétisation et le faible niveau de leurs ressources financières. Les centres de Bagassi et Vy sont dans des bâtiments d'emprunt, le centre de Haho est logé dans le CPAF (Centre Permanent d'Alphabétisation Fonctionnel). Le fonctionnement de ces centres est assuré grâce au soutien de la mine (Roxgold) à travers AGH.

5.2.5. La formation professionnelle

La formation professionnelle au niveau de la commune de Bagassi est assurée à travers un seul centre localisé dans le village de Bagassi. Les domaines d'apprentissages sont la couture et mécanique.

Tableau 18 : Evolution des effectifs de la formation professionnelle

Années	Domaines d'intervention						Total général
	Couture			Mécanique			
	G	F	T	G	F	T	
2010-2011	2	16	18	16	0	16	34
2011-2012	0	22	22	8	0	8	30
2012-2013	0	16	16	4	0	4	20
2013-2014	0	22	22	0	0	0	22

2014-2015	0	18	18	0	0	0	18
2015-2016	0	13	13	0	0	0	13
Total	2	107	109	28	0	28	137

Source : CEB Bagassi

De 2011 à 2016, le centre a formé cent neuf (109) jeunes en couture dont 98% de femmes et en mécanique vingt huit (28) jeunes dont 0% de femmes. L'analyse des données ci-dessus montre que les femmes s'intéressent à la couture tandis que les jeunes hommes s'adressent à la mécanique. On note également que le nombre total formé est insignifiant par rapport à l'effective de population susceptible de faire l'objet de ces formations.

Selon les informations recueillies sur le terrain, il y existe une tendance à la demande de formations professionnelles dans la menuiserie, la soudure, l'élevage et l'agriculture. Au regard de l'occupation de la majorité de la population dans l'agriculture et l'élevage, la demande de formations dans ces deux domaines est parfaitement justifiée même si les informations disponibles ne permettent pas d'évaluer le besoin réel. D'ailleurs lors des entretiens avec le chef ZATA et chef ZATE, il a été souligné la faible technicité des producteurs au regard des potentialités de la zone. Dans tous les cas, il est important de souligner que les données disponibles ne permettent pas d'évaluer le niveau réel de la demande en formation professionnelle dans la commune.

4.3. Eau potable, hygiène et assainissement

5.3.1. L'eau potable

La commune de Bagassi compte cent cinquante (150) forages ; trois (03) AEPS (châteaux d'eau munis de bornes fontaines) pour vingt sept (27) village, trente quatre (34) puits à grand diamètre fonctionnel sur quarante cinq (45) et de quatre (04) barrages. En considérant la norme AEPN qui est de trois cent (300) habitants par point d'eau potable, on remarque que de façon globale la commune n'a pas atteint la norme d'habitants par point d'eau potable. En effet en considérant les données de population par village produits par VARENA ASSO en 2016, projetées en 2017 avec un taux de croissance démographique de 2,75%⁸ par an, on estime la population actuelle à de la commune de Bagassi à 53 948 habitants. Cet effectif rapporté au nombre total de forges existants donne une moyenne de 370 habitants par point d'eau potable en excluant les puits à grand diamètres. Le tableau ci-après donne une illustration de l'évolution des effectifs de la population et des besoins en points d'eau potable de la commune de Bagassi d'ici à 2022.

⁸ Tableau de bord démographique, MEF novembre 2015

Tableau 19 : Evaluation estimative des besoins en points d'eau potable de la commune de Bagassi d'ici à 2022

Village	Population projetée en 2017	Population projetée en 2022 (taux de croissance 2,75% par an)	Nombre actuel de forages 2017	Nombre d'habitants par forage en 2017	Norme nationale d'habitants par forage	Nombre de forages pour atteindre la norme (actuel)	Déficit de forage par rapport à la norme en 2017	Besoin de forages en 2022	Ecart par rapport à la situation actuelle
ASSIO	2 663	3 134	5	533	300	9	-4	10	-5
BADIE	2 569	3 023	4	642	300	9	-5	10	-6
BAGASSI	6 054	7 124	20	303	300	20	0	24	-4
BANDIO	2 365	2 783	6	394	300	8	-2	9	-3
BANOUE	2 287	2 691	7	327	300	8	-1	9	-2
BASSOUAN	1 131	1 331	3	377	300	4	-1	4	-1
BOUNOU	3 940	4 636	12	328	300	13	-1	15	-3
DOUSSI	1 503	1 769	4	376	300	5	-1	6	-2
HAHO	602	708	2	301	300	2	0	2	0
KAHIN	1 577	1 856	8	197	300	5	3	6	2
KAHO	1 053	1 239	4	263	300	4	0	4	0
KANA	1 401	1 649	4	350	300	5	-1	5	-1
KAYIO	1 560	1 836	3	520	300	5	-2	6	-3
KOUSSARO	1 048	1 233	4	262	300	3	1	4	0
MANA	3 911	4 602	10	391	300	13	-3	15	-5
MANZOULE	712	838	2	356	300	2	0	3	-1
MOKO	970	1 141	3	323	300	3	0	4	-1
NIAGA	1 157	1 362	4	289	300	4	0	5	-1
NIAKONGO	1 840	2 165	5	368	300	6	-1	7	-2
OUANGA	988	1 163	3	329	300	3	0	4	-1
PAHIN	1 170	1 377	7	167	300	4	3	5	2
SAYARO	1 571	1 849	6	262	300	5	1	6	0
SIPOHIN	1 985	2 336	3	662	300	7	-4	8	-5
SOKOURA	925	1 089	2	463	300	3	-1	4	-2
VIRWA	726	854	3	242	300	2	1	3	0
VY	4 940	5 813	10	494	300	16	-6	19	-9
YARO	3 300	3 883	6	550	300	11	-5	13	-7
TOTAL 2016	53 948	63 484	150	360	300	180	-30	212	-62

Source : Données village collectées produites par VARENA ASSO projetées en 2017 puis en 2022

La moyenne de trois cent soixante-dix (370) habitants par point d'eau potable cache des disparités inter villages de la commune. En effet, en rapportant la population totale au nombre de points potables existants, on constate que le village de Sipohin avec un ratio de 680 habitants

pour un point d'eau potable est le moins doté et le village le mieux doté est celui de Pahin avec un ratio de cent soixante-douze (172) habitants pour un point d'eau potable.

A ce problème de surcharge des points d'eau potables dans certains villages, s'ajoute les pannes de certains forages dues à la mauvaise gestion, au non fonctionnement des COGES eau et à une insuffisance de maintien périodique des points d'eau. Les puits à grand diamètre (34/45 fonctionnels) qui devraient contribuer à réduire le nombre de population par point d'eau font face également aux mêmes problèmes de gestion et se trouvent confrontés à l'encombrement par des déchets rendant ainsi l'eau impropre à la consommation humaine. Aussi les trois AEPS dont dispose la commune connaissent des problèmes d'entretien à cause du non-paiement des factures par les usagers.

En se référant aux données du tableau précédent, le besoin actuel en points d'eau potable de la commune de Bagassi pour atteindre la norme de trois cent (300) habitants par point d'eau est estimé à trente cinq (35) points d'eau. Dans cette même logique, pour satisfaire une population estimée de 63 484 habitants à l'horizon (an 2022), conformément à la norme de trois cent (300) habitants par point d'eau potable, la commune se devra d'en réaliser soixante deux (62) (Forages et AEPS) sans tenir compte des puits à grand diamètre durant la période du plan.

Il est à souligner par ailleurs que les autorités communales, dans leur quête pour la satisfaction de la population en eau potable sont accompagnées par les partenaires comme Association des Jeunes pour la Solidarité et le Progrès, Dofinsan, Water Aid et la sociétaire minière Roxgold SANU SA. Cela constitue des opportunités importantes pour le secteur.

5.3.2. L'hygiène et l'assainissement

Dans le domaine d'hygiène et de l'assainissement, la commune dispose de deux mille cinq cent quatre vingt (2580) latrines dont cent onze (111) ont été construites sur fonds propres et deux mille quatre cent soixante neuf (2469) latrines avec l'appui ONG comme VARENA/WATER AID, WA-WASH et KFW/AAB. Ces différents partenaires exécutent des activités de construction de latrines familiales, la sensibilisation sur la construction, l'utilisation et l'entretien des latrines de type VIP. Ces latrines VIP sont soutenues par l'existence de latrines traditionnelles dans les ménages. Ces dernières sont inadaptées. Malgré cette bonne couverture de la commune, des latrines ne sont pas fonctionnelles par manque d'entretien. La cause profonde de ce manque d'entretien est soit financière soit organisationnelle. Mais l'existence dans chaque village de deux hygiénistes vient renforcer l'efficacité du dispositif de gestion de l'assainissement propulsé par l'intervention des partenaires.

Le tableau ci-dessous montre le potentiel en latrine que dispose la commune.

Tableau 20 : Répartition des latrines par village dans la commune de Bagassi

Villages	Population projetée 2017	Population estimée en 2022	Nombre de latrines par village	Norme de personnes /latrine	Nombre d'habitants par latrine en 2016	Nombre de latrines par rapport à norme 2016	Besoin de latrines supp atteinte norme 2016	Besoin de latrines par rapport à la norme 2012	Besoin latrines supp. 2022
MOKO	970	1141	150	12	6	81	-69	95	55
HAHO	602	708	70	12	9	50	-20	59	11
PAHIN	1170	1377	134	12	9	98	-37	115	19
VIRWA	726	854	83	12	9	61	-23	71	12
SAYARO	1571	1849	159	12	10	131	-28	154	5
KANA	1401	1649	134	12	10	117	-17	137	-3
KAHO	1053	1239	96	12	11	88	-8	103	-7
SOKOURA	925	1089	76	12	12	77	1	91	-15
MANZOULE	712	838	55	12	13	59	4	70	-15
BASSOUAN	1131	1331	83	12	14	94	11	111	-28
KAYIO	1560	1836	100	12	16	130	30	153	-53
NIKONGO	1840	2165	109	12	17	153	44	180	-71
NIAGA	1157	1362	68	12	17	96	28	113	-45
KOUSSARO	1048	1233	54	12	19	87	33	103	-49
KAHIN	1577	1856	77	12	20	131	54	155	-78
DOUSSI	1503	1769	70	12	21	125	55	147	-77
OUANGA	988	1163	45	12	22	82	37	97	-52
MANA	3911	4602	165	12	24	326	161	384	-219
BANOUE	2287	2691	87	12	26	191	104	224	-137
BOUNOU	3940	4636	135	12	29	328	193	386	-251
YARO	3300	3883	110	12	30	275	165	324	-214
ASSIO	2663	3134	79	12	34	222	143	261	-182
BANDIO	2365	2783	70	12	34	197	127	232	-162
SIPOHIN	1985	2336	56	12	35	165	109	195	-139
BADIE	2569	3023	70	12	37	214	144	252	-182
BAGASSI	6054	7124	150	12	40	505	355	594	-444
VY	4940	5813	95	12	52	412	317	484	-389
TOTAL	53948	63484	2580	12	21	4496	1916	5290	-2710

Source : Données VARENA ASSO 2016

L'analyse des données du tableau ci-dessus montre qu'en 2016 seulement huit (08) des vingt sept (27) villages de la commune de Bagassi ont atteint la norme WaterAid de populations par latrine (Moko, Haho, Pahin, Virwa, Sayaro, Kana, Kaho, Skoura). A cette même période, le déficit de latrines pour atteindre douze (12) habitants par latrine est estimé à mille neuf cent

seize (1916) latrines dans la commune. Pour atteindre la norme de douze (12) habitants par latrine familiale à l'horizon du plan (en 2022), la commune se doit de réaliser deux mille sept cent dix (2710) latrines supplémentaires sur la période. Ce qui nécessite la mobilisation de ressources financières suffisantes.

On note à cet effet, que l'accent est beaucoup mis sur le système d'assainissement individuel au détriment de celui collectif. Ce dernier est quasi inexistant du fait du manque de système de canalisation qui pose les problèmes de drainage des eaux usées et celles des pluies. De plus, le manque des bacs à ordures dans les lieux publics comme dans les marchés constitue un défi d'assainissement à relever.

Selon le responsable de l'assainissement de la mairie, le manque de système de collecte, gestion et de traitement des déchets, le blocage psychologique à l'utilisation des latrines associé au manque de système de canalisation et le non fonctionnement des comités de suivi viennent mettre à mal les efforts d'assainissement dans la commune et surchargent le travail des hygiénistes.

5.4 Sports, culture et loisirs

5.4.1. Les sports et loisirs

Les sports organisés sont très peu pratiqués dans la commune en dehors de l'organisation du sport à l'école primaire et au secondaire. Cela est d'autant plus vrai que les espaces dédiés à la pratique du sport sont laissés aux abandons et ne sont pas clôturés. L'organisation d'activités sportives est très rare dans la commune car les premières tentatives ont été des échecs. Ceux-ci sont imputables à l'intolérance et le non fair-Play des joueurs et supporteurs qui ont conduit à des bagarres entre villages. Cependant les acteurs approchés ont témoigné de l'importance du sport pour la santé physique et le maintien de la cohésion sociale intra communale. C'est pourquoi les acteurs invitent les nouvelles autorités à promouvoir les activités sportives notamment à travers :

- l'organisation d'une coupe de l'élite local en football pour les hommes et cyclisme pour les femmes ; la dotation par village de kits sportifs ;
- la transformation du terrain de football du chef-lieu en mini stade omnisport ;
- l'aménagement des terrains de sport dans tous les villages.

5.4.2. La culture

Sur le plan culturel, les acteurs rencontrés ont confirmé de l'existence de manifestations culturelles comme la fête des masques, de sites culturels comme les grottes de Bagassi et Mana, la pierre blanche de Kaho, les puits intarissables de Kana, les collines de Kaho et Haho. Pour les derniers les aspects culturels qui méritent une valorisation est la fête des masques et le pagne traditionnel de Bagassi.

VI. SECTEURS DE PRODUCTION

6.1. L'agriculture

La commune de Bagassi à l'image des communes de la région de la Boucle du Mouhoun se distingue des autres communes du pays, par la qualité de ses sols et donc favorables à l'agriculture. De ce fait, la population est en majorité agricole. La production est focalisée sur les céréales, les cultures de rentes et la maraîcher-culture.

6.1.1. La production des céréales

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des quantités produites ces cinq dernières années.

Tableau 21 : Production de Bagassi de 2012 à 2016

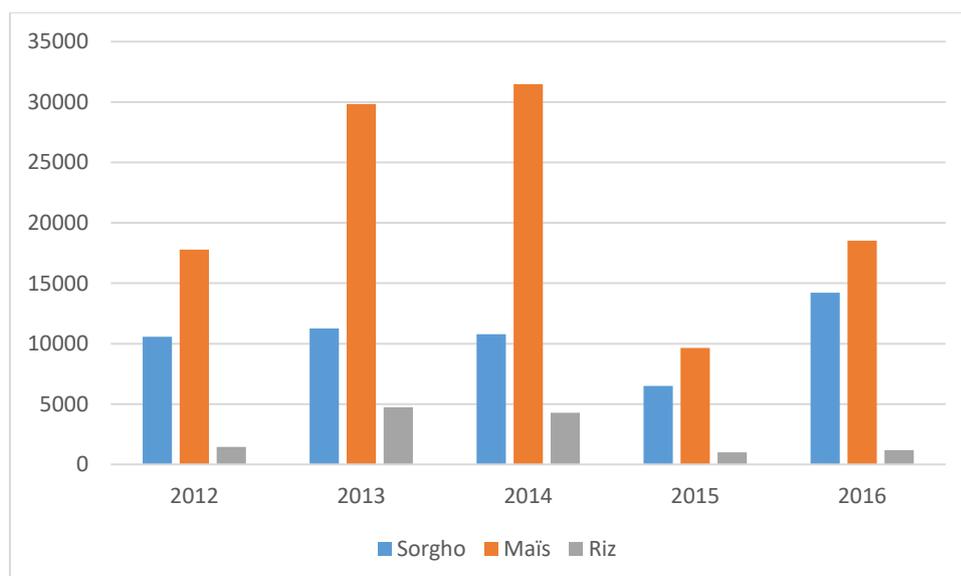
	2012	2013	2014	2015	2016
Sorgho	10565	11254	10782	6498	14218
Maïs	17781	29823	31479	9646	18517
Riz	1451	4737	4282	1000	1197

Source : Direction provinciale de l'agriculture des Balé

Les statistiques recueillies montrent que le maïs occupe la première place dans la production céréalière suivi du sorgho et du riz.

Cette production varie au gré des variations de la pluviométrie ainsi que de sa répartition dans le temps. On constate par ailleurs que la régression de la production du riz est plus importante que les autres céréales. Le graphique ci-dessous fait l'état de lieu de la production des trois principales céréales.

Graphique 4: Evolution de la production céréalière



Le maïs demeure et reste la principale céréale la plus cultivée et la plus produite de la commune et cela témoigne que le maïs représente la principale source de consommation de la population de la commune. Il est suivi du sorgho et le riz.

Même si les superficies aménagées du maïs et du sorgho sont méconnues, celles du riz est un peu mieux connu du fait de son organisation. Le tableau ci-dessous donne une idée des superficies aménagées dans les villages qui disposent de potentiels d'aménagement rizicole.

Tableau 22 : Les sites aménagés pour la riziculture

Site	Superficies aménagées (ha)	Superficies exploitées	Superficies non exploitées	% d'exploitation
Mana	47	47	0	100%
Manzoulé	41	30	11	73%
Niakongo	60	60	0	100%
Bounou	60	60	0	100%
Yaro	12,5	12,5	0	100%
Pahin	17	0	17	0%
Vy	30	20	10	67%
Kaio	20	3	17	15%
Virwè	20	3	17	15%
Doussi	37	37	0	100%
Total de la commune	344,5	272,5	72	79%
% par rapport à la superficie totale	100%	79%	21%	

Source : ZAT-Bagassi octobre 2017

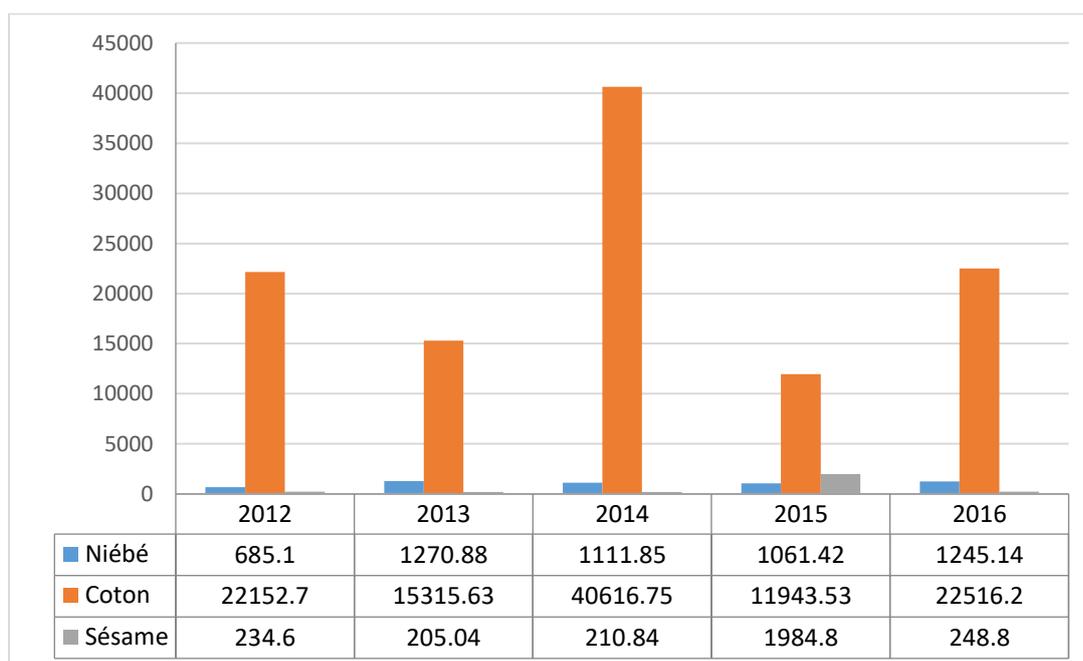
De ce tableau, sur 344,5 ha aménagés, seulement 272,5 ha sont exploités soit un taux de 79% de la superficie aménagée. Le secteur agricole regorge d'énormes potentialités mais les périmètres aménagés demeurent sous exploités (21%).

Les projets et programmes appuyant le secteur de l'agriculture dans la commune sont : le PAPSA, PIV, PRP et le PAFASP.

6.1.2. Les cultures de rente

Dans la commune de Bagassi, la culture du coton occupe une place importante parmi les cultures de rente. Cette commune est classée première de toutes les communes de la province des Balé avec une production annuelle estimée à 22152,70 tonnes en 2012 ; 15315,63 en 2013 ; 40616,75 tonnes en 2014. Sa production croit d'année en année comme le montre le graphique ci-après.

Graphique 5: Evolution de la production des cultures de rente



Source : Direction provinciale de l’agriculture des Balé

Après le coton, vient la production du niébé et du sésame, des arachides et du voandzou selon la ZAT. Les statistiques sur l’arachide et du voandzou n’ont pas pu être obtenues ni au niveau de la ZAT, ni au niveau de la direction provinciale de l’agriculture. Le nombre de groupement de production du coton dans la commune de Bagassi est de cent (100) soit quarante (40) personnes par groupement. Le revenu moyen annuel /producteur net est de quatre cent quarante huit mille cinq cent (448.500) FCFA. Cependant, selon la pratique culturale (manuelle ou semi-mécanisée) limite la productivité du coton dans cette commune (propos du gestionnaire de l’union des groupements du coton).

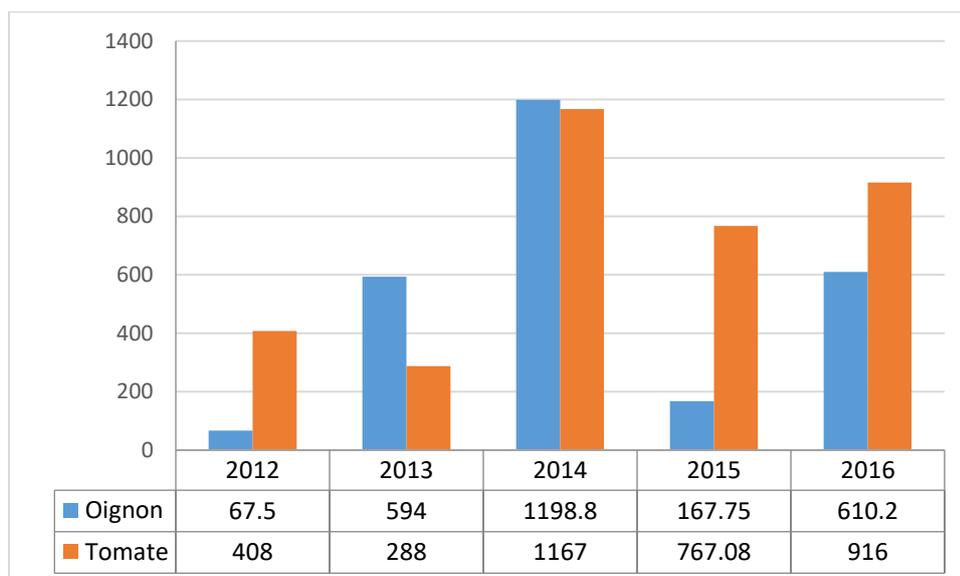
La filière coton est donc une filière porteuse qui nécessite une attention particulière lors de la planification.

Aux vues de toutes ces potentialités, il est nécessaire de se poser la question suivante : toute la production agricole nette de ce qu’on a vendu permet-il d’avoir une ration alimentaire convenable si l’on tient compte de l’affluence des bras valides vers l’orpillage ?

6.1.3. La maraîcher-culture

Pour ce qui concerne la maraîcher culture, elle contribue aussi à l’amélioration du revenu des ménages. Elle s’effectue autour des barrages (Vy, Yaro Assio) et reste peu développée. L’insuffisance des points d’eau entrave le développement de cette filière. Elle concerne essentiellement la tomate, les oignons les aubergines, les choux et la banane. Le graphique ci-dessous fait l’évolution de la production de la tomate et des oignons pour ces cinq dernières années. La tomate constitue la culture maraîchère la plus importante suivie des oignons ; les quantités des autres produits restent faibles et n’ont pas été rendues disponibles au moment de l’enquête.

Graphique 6 : Evolution de la production maraichère



Source : Direction provinciale de l’agriculture des Balé

Tableau 25 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces liées au secteur de l’agriculture

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - adoption des mesures de CES/DRS (cordons pierreux, fosses fumières, etc.) ; - pratique des techniques culturales traditionnelles et modernes (semi en ligne, traitement phytosanitaire, assolement/rotation des cultures, utilisation de semences améliorées, culture attelée, utilisation de la fumure organique, etc.) ; - existence d’organisations paysannes 	<ul style="list-style-type: none"> - baisse et irrégularité des pluies ; - dégradation continue des sols ; - Faible adoption des meilleures pratiques de production ; - rétrécissement progressif des terres agricoles à cause de l’exploitation artisanale et minière de l’or ; - insuffisance d’eau pour la pratique des cultures de contre-saison ; - utilisation des produits chimiques non conventionnels (herbicides) ; - insuffisance des équipements agricoles modernes (tracteurs, charrues, charrettes, pulvérisateurs, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - présence de partenaires au développement ; - présence du service d’appui à l’agriculture (ZAT) ; - existence de potentiels agricole aménageable à Gnakongo. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pression anthropique et animale sur le foncier ; - ensablement des plans d’eau ; - effets négatifs du changement climatique.

Pour relever ces défis les actions suivantes ont été proposées :

- mécanisation de l'agriculture ;
- désenclavement de la commune pour relancer la commune ;
- mise en place d'un aménagement hydro-agricole à Gnakongo ;
- création des unités de transformation du riz ;
- appui au service technique d'agriculture de la commune ;
- sensibilisation de la population dans le cadre de la lutte contre la déforestation,
- mise en place d'une stratégie de récupération des terres dégradées ;
- mettre l'accent sur les aménagements hydroagricoles et les aménagées irrigués ;
- développement de l'approche filière pour le maïs et le riz ;
- mise en place d'un marché de céréales à Bagassi qui est une commune située au centre de plusieurs communes ;
- construction de magasin de stockage de céréales en vue d'attirer les gros clients comme la SONAGES, VENEGDA, etc ;
- création de boutiques d'intrants.

6.1.4. Autosuffisance alimentaire et nutrition dans la Commune de Bagassi

Pour une population totale de 42 100 habitants, la ZAT estime leur besoin en consommation à 7.999 tonnes pour une production totale 14 053 tonnes. Ce qui a permis de dégager un excédent de 6 054 tonnes soit un taux de couverture de 175,68%. De ces données, l'autosuffisance alimentaire est assurée si bien qu'un excédent céréalier a été dégagé en 2015. Le tableau ci-dessous montre respectivement l'estimation du bilan céréalier de la commune de Bagassi.

Tableau 26 : Bilan céréalier de la commune de Bagassi

Population	Disponibilité (T)	Perte/réserve (T)	Production à la consommation (T)	Besoins (T)	Excédent (T)	Taux de couverture
42 100	16533	2480	14053	7999	+6054	175,68 %

Source : données ZAT 2017

Cependant, l'indisponibilité des données sur l'appréciation de la population ne favorise pas une comparaison de l'état des lieux.

6.1.4. Les menaces sur l'agriculture dans la Commune de Bagassi

Dans la commune de Bagassi, l'agriculture remplit toutes ses fonctionnalités qui sont entre autre l'autosuffisance alimentaire et l'amélioration du revenu des ménages. Cependant, elle se trouve menacée par trois phénomènes qui sont :

- la réduction des terres cultivables par l'exploitation artisanales et industrielle de l'or. Cette installation contribue à réduire considérablement l'espace culturelle. Selon Roger Yé, Secrétaire général de l'union des groupements des éleveurs, cette exploitation aurait

causé l'écroulement des maisons, et des problèmes sanitaires d'où la nécessité de prendre des mesures lors de la planification ;

- l'utilisation des produits phytosanitaires non homologués : les investigations auprès des services techniques d'agriculture et de l'environnement montrent un effet néfaste de ces produits sur les produits agricoles et sur la chaîne alimentaire. En cas de pluie, les eaux de pluies contaminées dans les champs de cultures par l'herbicide sont drainées dans les marigots. Ce qui contribue à décimer les ressources halieutiques, fauniques et même à détruire le couvert végétal.

6.2. Elevage

6.2.1. Les données quantitatives

L'élevage est après l'agriculture la principale activité économique des populations⁹ dans la commune de Bagassi. Le cheptel est composé de bovins, d'ovins, de caprins, d'asins, de porcins et de la volaille. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la production de cheptel dans la commune de Bagassi de 2012 à 2016.

Tableau 27 : L'évolution du cheptel de la commune de Bagassi

Espèce	Production (nombre de tête)				
	2012	2013	2014	2015	2016
Bovins	12801	13557	13318	13584	13856
Ovins	17651	18181	18726	19288	19866
Caprins	23581	24288	25017	25767	26540
Asins (ânes)	3871	3948	4027	4108	4190
Porcins	12043	12284	13530	12780	13039
Volaille	117315	120834	120459	128193	132039

Source : Chef ZATE, Bagassi 2017

En 2016, le cheptel était composé de 13 856 têtes de bovins, de 19866 têtes d'ovins, de 26 540 têtes de caprins, de 4 190 têtes d'asins, de 13 039 têtes de porcins et de 132 039 têtes de volailles. (Confère tableau ci-dessus).

Dans la commune de Bagassi, le mode d'élevage le plus pratiqué est l'élevage extensif. Il existe une union départementale des éleveurs dans la commune qui mène des activités dans l'embouche bovine. .

⁹ Selon le ZATE Bagassi 2017

Sur le plan de la production animale, il n'y a pas de systèmes structurés en filières dans la commune de Bagassi. Cependant l'élevage de la volaille, des petits ruminants et des porcs sont à promouvoir car les femmes sont très actives dans la production porcine dans la commune de Bagassi (cf. Etude AGECED en mai 2017). Selon la ZATE, il existe deux fermes d'élevage de poules avec pour chacune au moins mille (1000) têtes.

L'élevage contribue à améliorer le revenu de la population. Selon Mr Roger Yé de l'association Benkadi, le nombre de tête par producteur s'élève à cent dix (110) têtes pour les bœufs et à deux cent (200) têtes pour les moutons et le revenu moyen annuel par personne au sein de l'association pourrait être estimé à quatre millions cent cinquante deux mille (4.152 000) FCFA.

Toutefois, le développement de ce secteur n'est pas sans conséquence sur les ressources forestières car l'on constate un surpâturage avec abattage des arbres dans certaines localités. En plus, la réduction du couvert végétal, l'absence de piste à bétail et d'aire de pâture entraînent de fréquents conflits entre agriculteurs et éleveurs.

6.2.2 Equipements/Infrastructures de production pastorale

Les données disponibles ne permettent pas de faire un état exhaustif des infrastructures et équipements relatifs à l'élevage.

Par ailleurs, selon la ZATE, le nombre de plan d'eau naturel est de vingt sept (27) à raison de un plan par village. La commune de Bagassi dispose de cinq (05) parcs de vaccination mais trois seulement sont en bon état, pour les deux autres, d'une part les fers ne tiennent plus et d'autre part, l'espace a été occupé par les orpailleurs. Dans le village de Bagassi il existe forage pastoral avec un système d'adduction d'eau fonctionnant avec l'énergie solaire mise en place avec l'appui la société minière Roxgold SANU SA.

6.2.3 La santé animale

Les pathologies couramment rencontrées dans la commune de Bagassi sont : le charbon symptomatique qui se manifeste en début et fin de saison hivernale, la pasteurellose qui est présente toute l'année, la trypanosomiase animale qui a un pic de recrudescence pendant la saison hivernale ainsi que la dermatose. Quant aux autres pathologies comme la péripleurmonie contagieuse bovine, la peste ovine, caprine et porcine ainsi que la pseudopeste aviaire, elles existent toute l'année mais de façon isolée et sont récurrentes à la période de l'harmatan.

L'impact de toutes ces pathologies sur l'élevage se manifeste par le faible rendement économique des élevages causé par la mort des animaux.

6.2.4. Contribution de l'élevage à l'économie locale

Les investigations auprès de l'union des groupements de l'élevage et de la ZATE révèlent qu'il y a une diminution de la zone de pâture à cause du développement de l'orpaillage et de la mine de Roxgold. Cette contrainte associée au manque d'eau et de pistes à bétail conduit à la transhumance pour la recherche de zones de pâturages et d'eau diminuant ainsi les apports de l'élevage pour la commune.

Par ailleurs, constat a été fait par les producteurs que Roxgold satisfait ses besoins en charcuterie auprès de la commune toute chose qui contribue à améliorer le revenu des éleveurs.

Selon le Chef d'une ferme avicole, il gagnerait environ un million cinq cent douze mille (1 512 500) FCFA par cycle et atteste avoir été contacté pour ravitailler Roxgold SANU SA en poulet de chair.

A ce stade, les données disponibles n'ont pas permis de réaliser une évaluation précise des produits d'élevage locaux consommés par la mine Roxgold SANU SA. Ce pendant l'option de la société minière de consommer les produits locaux d'élevage "en priorité", constitue une bonne opportunité de développement des économies locales liées à l'élevage. Cela nécessite une bonne organisation et une bonne maîtrise des techniques de production. Dans ces conditions et au regard de la durée de vie la mine (sept (07) à dix (10) ans minimum) il est possible d'envisager le développement de filières au tour des produits d'élevage dans la commune.

6.3. Le commerce

Le commerce a connu un "grand bon" ces dix dernières années, en terme de nombre des acteurs, de diversification des produits et services échangés, de formalisation du secteur informel. Trois principaux facteurs ont entraîné ce "grand bon" : l'électrification du chef-lieu de la commune, le développement de l'orpaillage et l'installation de la mine d'or de Yaramoko par la Société Roxgold. L'électrification a permis une diversification des produits offerts (boissons fraîches et autres produits alimentaires) et d'allonger les heures de service jusqu'à la nuit. De nouveaux besoins liés à la présence de l'électricité sont apparus. L'orpaillage draine dans la commune une population jeune et nombreuse qui représente une clientèle importante. La présence de Roxgold offre des opportunités à travers ses achats locaux ; notamment des produits comme le ciment, les légumes, les boissons, et les viandes. Les marchés de produits les plus dynamiques dans la commune sont : les services (restauration et débit de boisson) ; les matériaux de construction ; les produits liés aux TIC (téléphones portables).

D'autres parts, par ses procédures de passation des marchés, elle incite les commerçants à quitter le secteur informel en s'enregistrant au registre de commerce.

Les achats locaux liés à l'exploitation minière et l'électrification sont donc les principaux facteurs de développement du commerce dans la commune. Les acteurs identifient en plus de l'impraticabilité du réseau routier surtout en hivernage, les contraintes suivantes :

- les difficultés d'accès aux institutions bancaires : l'absence d'une banque commerciale pénalise le commerce en termes de possibilité d'épargne et de crédit. Le souhait des acteurs est d'inscrire dans le PCD, une action de plaidoyer pour l'installation d'une banque commerciale dans la commune. Ils sont prêts à participer à une telle initiative ;
- l'insuffisance en matière de citoyenneté et de participation citoyenne des commerçants : depuis la fin du projet ACRIC, les acteurs sont de moins en moins engagés, de façon citoyenne, à participer à la vie de la commune. Ces activités ont cependant deux enjeux majeurs : la mobilisation volontariste des recettes fiscales et la bonne gestion des infrastructures à caractère commercial (boutiques).

Au regard des dynamiques existantes, des opportunités et des contraintes, les défis de commune en matière de développement du commerce peuvent se résumer comme suit :

- optimiser les achats locaux liés à la mine ;

- attirer au moins une banque commerciale dans la commune ;
- améliorer la qualité des trois principaux axes pour désenclaver les zones de production et de collecte des produits locaux ;
- améliorer la qualité de la participation citoyenne des commerçants à travers la communication et l'exercice de redevabilité régulier.

6.4 L'artisanat

Le secteur de l'artisanat est diversifié mais peu développé dans la commune de Bagassi. On a recensé des maçons, des menuisiers, des soudeurs, des mécaniciens, des tailleurs, des réparateurs de moulins et forages, des forgerons, des tisserands, des fabricants de nattes en tige et des potières. Les forgerons et les tisserands voient le marché de leurs produits se réduire de plus en plus à cause de l'arrivée en masse des produits manufacturés.

Selon les informations obtenues auprès de certaines populations, l'activité artisanale touche dans la commune de Bagassi environ 5% de la population totale (*estimée à 40 173 habitants en 2013*) tous sexes confondus soit environ deux mille (2 000) personnes.

L'activité artisanale est menée, soit à titre principal, soit à titre secondaire par les personnes concernées.

Les artisans traditionnels ne sont pas organisés en corps de métier, chaque artisan exerce individuellement son métier. Composé de métiers traditionnels (*tisserands, dolotières, vanniers, potiers, forgerons, bouchers, cordonniers/tanneurs, meuniers, sculpteurs, etc.*), ce secteur n'a pas bénéficié de savoir-faire ou de technologies modernes.

L'artisanat moderne (*mécaniciens et réparateurs de petits engins, tailleurs, maçons-tâcherons, menuisiers, coiffeurs et tresseuses, boulangers, électriciens, peintres, réparateurs de radio (et autres appareils électriques), réparateurs de montres/horlogers, photographes, etc.*) par contre est organisé en groupements qui souffrent toujours cependant de la faiblesse des capacités.

Malheureusement, il n'existe pas de statistiques pouvant faire ressortir le nombre d'entreprises ou d'artisans par métier, ainsi que les métiers les plus créateurs d'emploi et de revenus.

Même si l'artisanat connaît un progrès, force est de reconnaître que le secteur rencontre un bon nombre de problèmes :

- la production artisanale existante est peu compétitive par rapport aux produits importés (contraintes technologiques, financières et marchandes) ;
- la qualification professionnelle est insuffisante (formation sur le tas) ;
- le potentiel du secteur est mal connu et mal identifié (absence de statistiques, secteur négligé) ;
- faible niveau d'organisation du secteur (méfiance, compétition).

Les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur commercial sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 28 : Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces liées au secteur du commerce et de l'artisanat

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - existence de trois (03) marchés ; - existence d'activités génératrices de revenus. 	<ul style="list-style-type: none"> - absence d'institutions de microfinances ; - non-compétitivité des produits artisanaux ; - insuffisance de qualification des artisans ; - faible niveau d'organisation des artisans ; - faiblesse de l'accès aux ressources (crédit) ; - pauvreté de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - diversité des produits échangés sur les marchés ; - bonne accessibilité du chef-lieu de la commune ; - fort engouement des femmes pour les AGR. 	<ul style="list-style-type: none"> - faible collaboration avec les institutions de microcrédit

6.5. La pêche

Elle est pratiquée de manière artisanale à l'aide de filets et de cannes dans les différents points d'eau de la commune. Les différentes espèces de poissons rencontrées sont : les carpes, les silures, les anguilles, les sardines, les concombres, les silaformes, etc. C'est une pêche destinée à la consommation et à la vente.

Il n'existe pas de données statistiques (nombre de personnes concernées, production, revenus engendrés, etc.) relatives à cette activité.

Au nombre des contraintes que connaît les acteurs du secteur on note : le manque d'organisation, l'ensablement des plans d'eau, la disparition des abris des poissons, etc.

6.6 Exploitation des produits forestiers et fauniques

6.6.1. L'exploitation du bois et du charbon de bois

Dans la commune de Bagassi il n'y a pas de groupement officiel de production selon le chef du service technique de l'environnement. Cependant suivant le nombre de permis délivrés pour la coupe de bois, trois mille stères de bois sont vendus en moyenne chaque année, soit un revenu moyen annuel de trois cent mille (300 000) francs CFA par personne. Il n'y a pas dans la Commune, de groupements d'exploitants de bois de chauffe.

6.6.1. Les produits forestiers non ligneux (PFNL)

Les statistiques ne sont pas disponibles pour tous les produits. Selon le chef de poste forestier, l'exploitation du miel est faite jusque-là de façon traditionnelle.

6.6.2. Le Potentiel faunique et son exploitation

La commune de Bagassi dispose d'un grand nombre d'espèces faunique. On compte environ trente espèces fauniques (aviaires, oiseaux, petits mammifères...) existantes. La chasse est très peu développée si bien qu'on dénombre seulement six chasseurs déclarés dans la commune selon les statistiques du service de l'Environnement

Au niveau faunique la mine de Roxgold est en cours de réalisation d'une zone de conservation dans son domaine pour la protection des espèces fauniques.

6.6. Les mines et l'orpaillage

Le territoire communal de Bagassi est impacté par deux projets miniers : le projet YARAMOKO, exploitée par la société Roxgold SANU SA et le projet Mana, exploité par la société SEMAFO SA. Il compte également quatre sites d'orpaillage. La gestion des effets sociaux économiques et environnementaux de l'extraction minière fait partie des grands défis de la gouvernance locale pour la décennie à venir. Les principaux acteurs de l'exploitation minière dans la commune sont :

Le projet Yaramoko exploite un gisement d'or souterrain situé à un kilomètre au nord-est de la ville de Bagassi. Les ressources du projet sont estimées à 2,4 millions de tonnes de minerai contenant 1 million d'onces d'or. Le taux d'extraction du minerai est estimé à environ 270 000 tonnes par an avec une production d'or annuelle de 100 000 onces¹⁰. Le projet Yaramoko a une durée de vie prévue de 10 ans mais cette durée de vie pourrait être revue à la hausse avec l'extension de la mine.

6.6.1. L'orpaillage

L'orpaillage a précédé l'exploitation industrielle de l'or à BAGASSI. Il emploie plus de 5 000 personnes, réparties sur différents sites. Les orpailleurs sont organisés en syndicat, bureau local du Syndicat national des orpailleurs du Burkina Faso. Ils entretiennent de bonnes relations de partenariat avec les autres acteurs socioéconomiques, et principalement avec les propriétaires fonciers. Une grande partie des orpailleurs installés dans la commune proviennent d'autres communes du Burkina Faso. En achetant les biens et services locaux, les orpailleurs créent une importante demande locale en céréales, matériel de construction, restauration, matériel roulant, communication etc. L'autre avantage de ce secteur est son accessibilité, quel que soit le niveau d'instruction. Il participe ainsi à résorber le chômage des jeunes. En plus, les revenus tirés de l'orpaillage ont permis également le développement des activités commerciales (boutiques, buvettes, restaurants, etc.), l'acquisition de matériel et d'équipement agricole (charrues, charrettes, etc.), d'animaux (bœufs, moutons, chèvres...). Toute chose qui contribue au développement de la commune. Cependant, l'extension prévue de la mine crée une situation de tension avec la Société Roxgold SANU SA. Mais, Roxgold SANU SA dans sa politique dispose en son sein un plan d'action pour l'orpaillage élaboré en concert avec les responsable des sites

¹⁰ Cadre de concertation régional final Roxgold SANU SA 2017

et qui indique les actions à entreprendre pour la gestion de cette composante afin de négocier leur déplacement sur d'autres sites.

L'orpaillage artisanal malgré son importance dans l'économie locale connaît aussi des problèmes : le mode d'exploitation artisanale comporte des risques d'éboulements des galeries et des risques de pneumopathies sévères.

Cependant, l'orpaillage présente pour la commune des défis à relever :

- le défi environnemental : la pratique de l'orpaillage n'est pas régie par des règles de protection de l'environnement faisant l'objet d'un suivi par la commune. Cette insuffisance expose la commune à un péril environnemental à la fin de l'exploitation. Le Conseil municipal doit prendre les dispositions pour élaborer un plan de gestion participatif de l'environnement, avec les orpailleurs ;
- le défi sanitaire : les orpailleurs sont essentiellement jeunes. Ce qui expose la commune au risque de maladies sexuellement transmissibles. De plus, l'importance numérique des orpailleurs pose le problème de la pression sur les services sociaux de base, notamment de la santé. D'autres fléaux comme la consommation de stupéfiants et d'alcool frelaté devront également être suivi ;
- le défi social : au niveau social, le conseil municipal devra anticiper les éventuels conflits entre orpailleurs et sociétés minières. Le travail des enfants, la prostitution et l'insécurité sont des phénomènes qui doivent faire l'objet d'une gestion stratégique.

Les orpailleurs se disent disposer à contribuer financièrement aux projets environnementaux et sociaux collectifs. Il reste à définir un plan pour la collecte optimale de ces ressources.

6.6.2. Les sociétés minières

Les opportunités socioéconomiques de l'exploitation minière industrielles

L'extraction minière induit trois types d'effets socioéconomiques positifs dans la commune: les opportunités d'affaires offertes par les achats locaux de biens et services ; les opportunités d'emplois locaux ; et les possibilités de financement du PCD et des projets communautaires.

Au niveau des opportunités d'affaires offertes par les achats locaux de biens et services : les principaux biens et services pouvant faire l'objet d'achat par le projet minier sur le marché local sont : les produits alimentaires (poulet, viande, œufs, eau minérale, fruits et légumes) ; les matériaux de construction ; services bancaires etc. L'enjeu pour la Commune est de maximiser le volume des achats locaux de biens et services par les sociétés minières. Il est donc nécessaire d'envisager une initiative permettant une meilleure connaissance des produits demandés et de stimuler la production locale de ces biens et services.

Au niveau des opportunités d'emplois locaux

Tout comme au niveau des achats locaux, les emplois locaux doivent être mieux connus, et faire l'objet d'un plan de stimulation avec des activités de formation professionnelle au profit des jeunes. La Société Roxgold SANU SA mène déjà des activités dans ce sens. Il appartient à la commune de s'y impliquer davantage à travers un projet à élaborer et à mettre en œuvre

dans le cadre du présent PCD. Selon le responsable des relations communautaires 80% des emplois non qualifiés proviennent des communautés locales. La mine contribue à résorber le problème de chômage dans la commune à travers des formations professionnelles et à l'insertion des jeunes de la localité. Elle est la principale pourvoyeuse d'emplois rémunérés.

Au niveau des possibilités de financement du PCD et des projets communautaires

Dans le cadre de l'exercice de sa Responsabilité Sociale et Environnementale, la Société Roxgold SANU SA a élaboré un plan de gestion environnementale et sociale (PGES). Le PGES planifie les engagements environnementaux et sociaux du projet miniers vis-à-vis de la commune en générale, et des communautés impactées en particulier. En moyenne, cent millions (100 000 000) FCFA sont dépensées annuellement dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan. La Société est disposée à dépenser ces ressources suivant les orientations et les projets du PCD. Par ailleurs, des cadres de concertation sont mis en place en vue d'une gouvernance participative des effets de la mine. Le défi majeur dans l'élaboration et la mise en œuvre du PCD sera de renforcer le leadership du Conseil municipal dans la conduite de ces cadres de concertation, et de formaliser les activités à travers des projets pertinents et cohérents avec les autres actions du PCD.

Les actions communautaires financées ou réalisées par la mine au profit des communautés jusqu'à ce jour pourront se résumer à¹¹ :

- 2014-2015 : 24 projets (217 millions de FCFA),
- 2016 : 170 millions de FCFA de projets,
- 2017 : 130 millions FCFA.

Au regard des investissements communautaires déjà réalisés, on pourra donc dire que la mine travaille à respecter sa responsabilité environnementale et sociale avec la population. Par ailleurs le financement direct des projets communautaires par la mine pourra prendre fin avec l'application de la loi N° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso à son article 26¹².

VII. SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

7.1. Les infrastructures routières

Le réseau routier de la commune de Bagassi est représenté par la route régionale RR n°26 (axe Ouahabou-Bagassi-Yaho- Bondoukuy), principale voie d'accès qui est d'un état de praticabilité déplorable surtout en saison hivernale. Les ouvrages de franchissement qui sont sur la voie sont

¹¹ Cadre de concertation régional final Roxgold SANU SA 2017

¹² Le Fonds minier de développement local est affecté au financement des plans régionaux de développement et des plans communaux de développement.

Il est alimenté par la contribution, d'une part de l'Etat à hauteur de 20% des redevances proportionnelles collectées, liées à la valeur des produits extraits et/ou vendus et d'autre part des titulaires de permis d'exploitation de mines et les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières à hauteur de 1% de leur chiffre d'affaires mensuel hors taxes ou de la valeur des produits extraits au cours du mois.

Les titulaires de permis d'exploitation de mines et les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières valides à l'entrée en vigueur du présent code, sont soumis à l'obligation de contribuer au Fonds minier de développement local

en mauvais état. Les autres pistes qui relient les villages les uns aux autres puis au chef-lieu de département sont d'un accès difficile pendant l'hivernage.

Le mauvais état du réseau routier de la commune freine le développement des activités économiques. Le défi majeur de développement de la commune est l'amélioration des trois axes suivants : Ouahabou-Bagassi-Bwan ; Bounou-Mana-Bana ; Bagassi-Pompoi. Ces axes permettent l'accès aux produits d'exportation de la commune que sont, principalement, le maïs, le mil, le sorgho, les arachides, le riz, le sésame et le bétail ; les principales zones de collecte étant Bagassi ; Kaho, Bondo, Mana. Ils permettent également d'accéder au réseau national, et donc aux débouchés que sont Koudougou, Boromo et Ouagadougou.

7.2. L'Énergie

L'urbanisation et le développement des activités économiques accélèrent la consommation de l'électricité à usage domestique et économique dans la commune. Depuis 2004, l'offre de l'électricité était assurée par une coopérative d'électricité (COPEL) installée par le Fonds de Développement de l'Électricité (FDE).

Depuis 2013, l'interconnexion à partir de Pa a permis de relier Bagassi au réseau national. Et depuis, le rôle de la COPEL se limite à la gestion des factures et au recouvrement auprès de la clientèle. Cependant, la COPEL conserve une expertise capable de travailler au développement des énergies vertes. Ainsi, elle reconnaît l'existence d'une demande dispersée dans la commune, difficile à satisfaire par l'interconnexion classique. Il est alors possible d'envisager une initiative, à caractère économique, de promotion de l'énergie solaire, en collaboration avec le conseil municipal et d'autres partenaires à identifier. Cette initiative pourrait cibler prioritairement la demande domestique.

7.3. Les télécommunications

La commune est couverte par tous les réseaux mobiles (TELMOB, AIRTEL et TELECEL) ainsi que par la téléphonie fixe. Pour la connexion internet, l'on se sert des équipements (clés) de ces sociétés.

Le réseau téléphonique subit des perturbations régulières entamant sa qualité et le confort. L'Internet et le courrier électronique sont, en principe, disponibles à travers les principaux réseaux téléphoniques.

VIII. GOUVERNANCE LOCALE ET FINANCES LOCALES

8.1. Conseil municipal

La commune de Bagassi compte vingt sept (27) villages et le Conseil municipal de la commune compte cinquante quatre (54) Conseillers dont dix sept (17) femmes soit 31,48%. Bien que le nombre de femmes soit inférieur à celui des hommes au sein du conseil, leur participation aux débats lors des sessions est appréciée positivement par les différents acteurs.

8.1.1 La tenue des sessions du conseil municipal

Les sessions du conseil municipal sont tenues régulièrement en conformité avec l'article 233 de la 055-2004/AN portant Code Général des Collectivités territoriales au Burkina Faso 2016. Cependant on note une absence de communication sur la tenue de ses sessions. En effet seuls les conseillers prennent part à ses sessions, les populations locales et les membres des services techniques déconcentrés n'y sont pas conviés. Les entretiens réalisés auprès de personnes ressources et des différentes composantes du conseil municipal révèlent une absence de synergie et un déficit de communication entre les différentes parties pour une meilleure gestion de la mairie.

8.1.2. Le fonction des commissions permanentes

En outre depuis l'installation du conseil municipal trois (03) des quatre (04) commissions permanentes n'ont tenues aucune activité. Seule la commission « affaires économiques et financières » a tenu 2 rencontres dans le but de la sensibilisation au recouvrement des taxes communales. De même, en dehors du Cadre de Concertation Communal (CCCc) qui a eu deux rencontres, les autres structures consultatives communales (CCADDT, CVD) n'ont pas fonctionnées.

8.1.3. Le dispositif de communication

De façon générale, les acteurs de communication locale pour le développement sont les conseillers municipaux et les membres des conseils villageois de développement (CVD) sur lesquels le conseil municipal s'appuie pour la mobilisation de la population au niveau de la commune. Les outils et canaux de communication utilisés, dépendent de la nature du message et sont essentiellement le téléphone portable (pour les convocations à une rencontre/session, le rappel d'une information, la fixation/modification d'une date, etc.), les circulaires lorsque l'information est officielle et exige des traces, les affichages et le bouche à oreille. Les lieux de communication sont en majorité des lieux publics tels les marchés, les mosquées, etc.

8.1.4 La situation du personnel de l'administration communale

La Mairie de Bagassi a aménagé dans son siège définitif. Mais pour l'instant, les services fonctionnels sont le Secrétariat Général, le Service de la comptabilité et le Service de l'Etat Civil.

Le tableau ci-dessous montre la composition et la répartition du personnel administratif communal.

Tableau 29 : Etat du personnel de l'administration communale en septembre 2017

Services	Personnel	Titre	Sexe	Qualification	Niveau d'étude (diplôme)	Observations
Secrétariat général de la mairie	Personnel 1	Secrétaire Général	M	Secrétaire Administratif	BAC + 2	Mise à disposition par l'Etat
Secrétariat de la mairie	Personnel 1	Secrétaire Dactylographe	F	Néant	CEP	
Service de la comptabilité	Personnel 1	Comptable	M	Néant	BEPC	
	Personnel 2	Agent Comptable	M	Adjoint des Affaires Economiques	BEPC + 2 ans de formation professionnelle	
Régie des recettes	Personnel 1	0				
Etat civil et statistique	Personnel 1	Agent de l'état civil	F	Néant	CEP	Avec un contrat de prestation de service
Services des matières transférées	Personnel 1	0				
Affaires domaniales et foncières	Personnel 1	0				
Service technique municipal	Personnel 1	Technicien communal en eau et assainissement	M	Néant	CEP + niveau 3ème	Recruter avec l'appui de VARENA ASSO

Source : Entretien avec le SG de la mairie

En plus du fait que le personnel travaillant directement à la mairie, le personnel de l'administration communale comprend un agent de bureau placé auprès du préfet et un agent de santé affecté au CSPS de Bagassi.

L'état du personnel de l'administration communale montre une insuffisance de personnel qualifié et en nombre suffisant. Ce qui a pour conséquence la faible capacité opérationnelle et la surcharge de travail dans certain service comme celui de l'état civil.

Pour ce faire il est nécessaire de recruter du personnel qualifié en nombre suffisant pour accroître les capacités opérationnelles de la mairie.

8.1.5 La gestion des compétences transférées

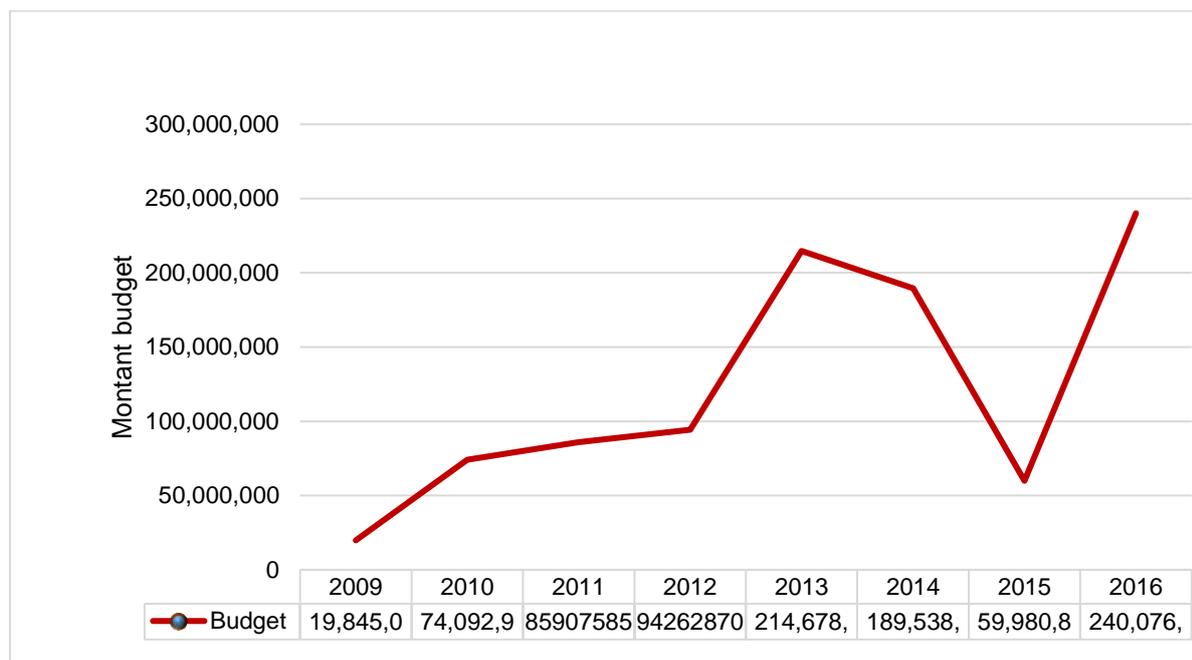
De façon générale, le conseil n'a pas mis en place de dispositifs particuliers pour la gestion des compétences transférées. Cependant les acteurs notent un satisfecit en ce qui concerne la gestion des ressources transférées par l'état dans le domaine de l'éducation et de la santé. On note par

ailleurs un faible niveau de ressources transférées et le non transfert de ressources pour l'exercice de certaines compétences transférées. En effet à ce jour les ressources financières transférées ne concernent que le domaine de la santé et de l'éducation.

8.2. Situation financière de la commune

La commune de Bagassi, élabore et met en œuvre chaque année son budget conformément aux principes budgétaires. Ce qui a permis d'observer l'évolution de son budget à travers le graphique ci-dessous.

Graphique 7 : Evolution du budget de la commune de Bagassi de 2009 à 2012



Source : Comptabilité de la mairie de Bagassi

Le budget de la commune de Bagassi a connu une croissance continue qui s'est accélérée après les années 2012. Cette accélération est due d'une part à un accroissement brusque des recettes propres de la commune en 2013 (passant de 13 340 293 en 2012 à 54 225 880 en 2013) et d'autre part à l'effectivité du transfert des ressources de santé provenant l'Etat. Le niveau du budget de commune a connu une forte régression en 2015 du fait du contexte national marqué par l'avènement d'une insurrection populaire intervenue en octobre 2014¹³. Cela s'est manifesté par une baisse du niveau des recettes propres et une réduction considérable des transferts de l'Etat.

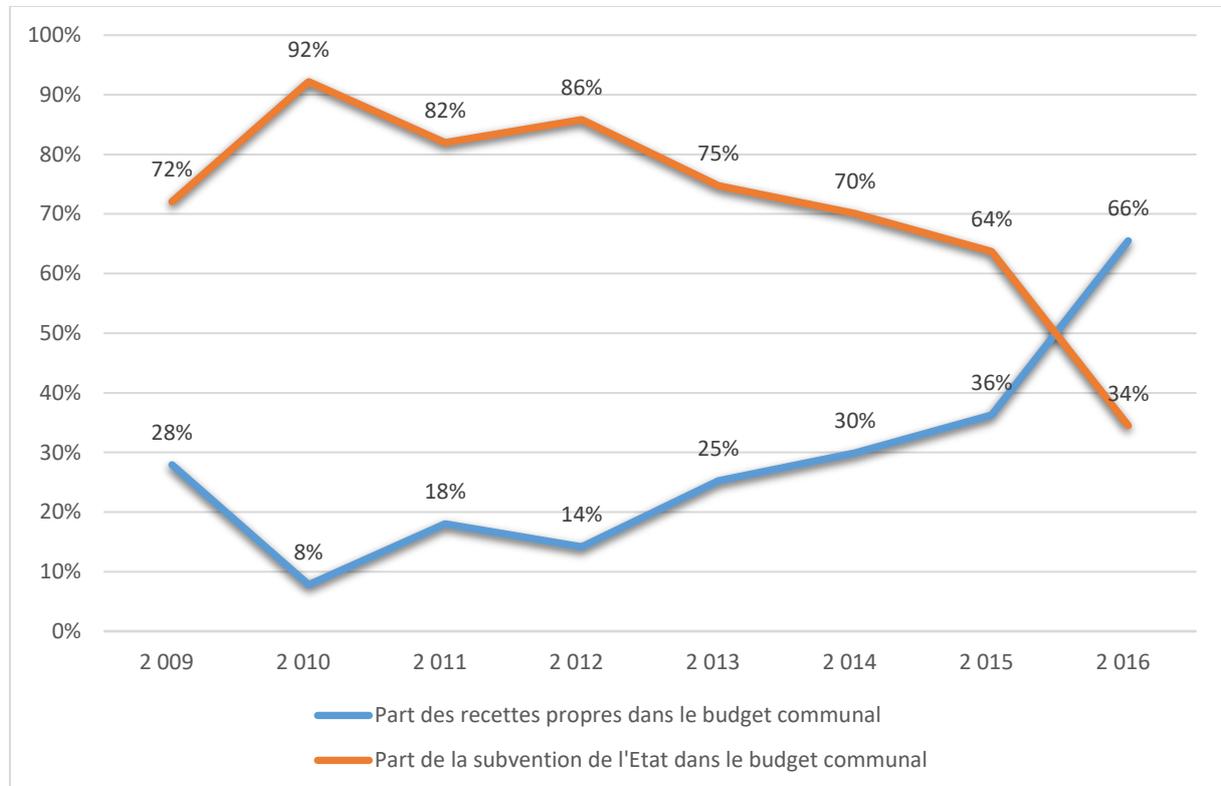
Une part des recettes propres en croissance continue

De 2009 à 2016, le budget de la commune a été financé à partir de deux (02) sources que sont les recettes propres et les contributions de l'Etat. De façon globale les niveaux des financements de ces différentes sources ont connu une évolution fluctuante. Cependant on note une progression continue de la part des recettes propres dans le budget et à l'inverse on constate une

¹³ Les conséquences immédiates de l'insurrection ont été la dissolution des conseils élus et leur remplacement par des délégations spéciales.

baisse continue de la part des contributions de l'Etat dans le budget communal comme le présente le graphique ci-dessous.

Graphique 8 : Evolution des parts des différentes sources de financement du budget de la commune de Bagassi



Source : Comptabilité mairie de Bagassi

La part de la contribution de l'Etat est passée de 92% en 2010 à 34% en 2016. A contrario la part des recettes propres est passée de 8% en 2010 à 66% en 2016. Cela témoigne de la performance de la commune dans la mobilisation des recettes propres. Ce qui est une bonne opportunité dans les perspectives de développement de la commune. Cette performance pourrait s'expliquer par l'implantation de la société minière Roxgold SANU SA dans la commune de Bagassi qui est devenu un acteur important.

Les données recueillies ne permettent pas d'apprécier la performance de la commune en termes de réalisation du budget par rapport aux prévisions aussi bien en ce qui concerne les dépenses que les recettes. Ce qui ne permet pas d'évaluer les capacités réelles de la commune par rapport aux besoins de financement.

IX. COLLABORATEURS ET PARTENAIRES DE LA COMMUNE

9.1 Services techniques déconcentrés

Dans la commune de Bagassi, les services techniques déconcentrés de l'Etat présents sont :

9.1.1. La Zone d'Appui Technique (ZAT)

Ce service a pour missions essentielles d'accompagner au niveau communal, les paysans dans leur effort de production, d'appliquer les mesures de politiques agricoles mises en œuvre par le Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et d'évaluer les actions proposées pour les adapter aux spécificités locales.

9.1.2. La Zone d'Appui Technique en Elevage (ZATE)

La Zone d'Appui Technique de l'Elevage (ZATE) de Bagassi a pour mission de vulgariser les techniques d'élevage et d'appliquer les mesures de politiques d'élevage mises en œuvre par le ministère.

9.1.3. Le Service Départemental de l'Environnement et du Développement Durable (SDEDD)

Le SDEDD est chargé de la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'encadrement des exploitants en sylviculture et apiculture, l'aménagement des forêts et l'amélioration du cadre de vie.

9.1.4. La Circonscription d'Education de Base (CEB)

La CEB de Bagassi est chargée de l'organisation, la coordination et la supervision des activités des écoles, l'encadrement pédagogique des enseignants, la formation et recyclage des enseignants, l'organisation des conférences pédagogiques, l'organisation des examens et concours scolaires, la gestion du personnel, la tenue des statistiques scolaires, l'organisation des activités sportives, culturelles, l'entretien des relations avec les différents partenaires de l'éducation et la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la carte éducative.

9. 1. 5. La sécurité

La commune de Bagassi dispose d'un Commissariat de police chargé d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans la commune et dans celles environnantes. Le phénomène de l'insécurité dans la commune n'est pas particulièrement préoccupant comparativement à la situation nationale. Cependant au regard de l'apparition des sites d'orpillage les mesures de sécurité doivent être renforcées.

Par ailleurs le diagnostic révèle, la vétusté et l'exiguïté des locaux, une insuffisance des mobiliers et des consommables, l'insuffisance de moyens logistiques et de matériel d'appui. Toute chose qui peut entraver la délivrance de service de sécurité de qualité.

Les relations de partenariat et de collaboration entre l'institution municipale et les différents services techniques déconcentrés sont bonnes. Des témoignages recueillis, on note que les derniers répondent toujours aux sollicitations de la première.

9.2. Partenaires et organisations de développement

Concernant les partenaires au développement qui interviennent dans la commune, on peut citer :

- AGCEDE,
- PNGT2 Phase III,
- FPDCT,
- Water Aid,
- PRGLA,
- AAB/KFW,
- l'ONG VARENA Asso,
- l'ONG Counterpart International,
- Roxgold SANU SA
- Terre des Hommes
- Bornfonden

De l'analyse des domaines d'intervention des partenaires de la commune, la plus part des actions sont orientées vers la gouvernance, l'hygiène, l'assainissement et la protection des enfants.

Il existe plusieurs organisations paysannes et associations dans la commune. La plupart sont inactives. Elles fonctionnent grâce à l'appui de partenaires extérieures. Le tableau suivant donne la situation de quelques associations.

Tableau 30 : Situation des associations actives de la commune

Nom de la structure	Domaine	Activités	Partenaires
Association Dofinsan de Bagassi (ADB/BF)	AGR	Hygiène Assainissement Fabrication de soumbala Saponification,	Roxgold, mairie
AJSP	Hygiène et assainissement Santé	Hygiène Assainissement Reboisement Sensibilisation sur le VIH/Sida, excision	ONG Varena Asso, SP/CNLS, CSPS, Mairie
Association Dofinsan	Hygiène et assainissement	Nettoyage, balayage	MESS, MAIRIE, APE/AME

Nom de la structure	Domaine	Activités	Partenaires
Association des producteurs de riz de Gnakongo	Agriculture	Production de riz local	
SOCABA	Riziculture	Transformation, commercialisation du riz local	
Association des paysans pépiniéristes	Protection de l'environnement	Entretien des pépinières et reboisement	
Association des handicapés moteurs	Développement	Fabrication de chaises et lits en fil de nylon	
Association des personnes affectées par les activités de la mine Rixgold	Elevage	Embouche	
Association des jeunes pour le développement du village de Haho	Hygiène, assainissement, reboisement		
Association des bouchers de Bagassi	Transformation des produits d'élevage	Vente de viande de porc, bœuf, etc.	
Association des producteurs de Banane	Agriculture	Production de banane et produits de contresaison	
Association des éleveurs de la commune de Bagassi	Elevage	Elevage de ruminants	
Troupe de Lambeyoro de Doursi	Culture	Danse folklorique	
Association des producteurs niébé	agriculture	Culture du niébé	

Nom de la structure	Domaine	Activités	Partenaires
Association des apiculteurs de Sipohin	Elevage	Production de miel	
Association de coton-culteurs du département de Bagassi	Agriculture	Cotonculture	
Association des semenciers	agriculture	Production de semences améliorées	

Source : Données de terrain compilées, juin 2017

Les difficultés rencontrées par les associations de jeunesse et/ou de femmes sont de types organisationnels et managériaux. A cela s'ajoute le manque de leadership des membres

9.3 La coopération décentralisée

Dans le domaine de la coopération décentralisée, des relations de jumelage existent entre la commune de Bagassi et la ville de Lissieu en France. Cette union a permis la réalisation de plusieurs actions dont la réfection de salles de classe au primaire, le don de fournitures scolaires, de tables-bancs, d'ambulance (en panne), de matériels sanitaires, de vélos, d'effets d'habillement, de lits, de la vaisselle, l'octroi de bourses d'études à des élèves et de micro-crédits aux femmes, la construction d'un château d'eau (en panne), de la maison de la femme, le financement des AGR des femmes, la réalisation d'infrastructures hydrauliques (forages et puits à grand diamètre) et la prise en charge d'un voyage d'études d'une délégation de Bagassi à Lissieu. Aussi, entretient-elle des relations privilégiées avec la Coopération Suisse qui a financé la construction d'infrastructures marchandes.

1 **X. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE**

2 **Tableau 31 : Synthèse du diagnostic**

3

Domaine	Etat diagnostic	Objectifs de changement	Actions à entreprendre
<p>Domaine physique en environnemental</p>	<p>Une position géographique faisant de la commune de Bagassi une plaque tournante de plusieurs communes de la province : Bana, Pompoï, Ouri, Boromo, Pâ, Yaho.</p> <p>Un relief plus ou moins accidenté abritant des écosystèmes peu connus.</p> <p>Un climat soudano-sahélien marqué par une variabilité de la pluviométrie.</p> <p>Des sols plus ou moins favorables à l'agriculture.</p> <p>Une végétation prédominée par la savane arborée, arbustives et herbeuses, présentant des enjeux socioéconomique importants pour les populations nécessitant à ce titre une stratégie de gestion durable.</p> <p>Une faune abritant une diversité d'espèces, mais faisant face à des menaces divers (orpaillage, pression foncière, exploitation minière).</p> <p>Une hydrographie plus ou moins fournie avec plusieurs cours d'eau naturelles et barrages exposés à des</p>	<p>Renforcer le couvert végétal est renforcé.</p> <p>Au moins 50% de la population comprend les enjeux de la protection de l'environnement, 10500 ménages utilisent le foyer amélioré, la consommation du bois de chauffe est réduite de 30% et 20 coopératives féminines de transformation des PFNL utilisent des pratiques respectueuses de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - aménager de forêts communales ; - aménager un jardin communal ; - identifier et Aménager les espaces verts ; - aménager des forêts villageoises ; - protéger la régénération naturelle, reboiser et entretenir des plans ; - établir et Adopter un plan de gestion des forêts de la commune ; - appuyer la pépinière départementale du service environnement ; - appuyer l'organisation des pépiniéristes ; - réhabiliter les sites d'orpaillage délaissés ; - organiser des campagnes de sensibilisation pour l'exploitation rationnelle du bois et ressources fauniques et halieutiques ; - organiser des campagnes de sensibilisation des orpailleurs sur les impacts négatifs de l'utilisation des produits toxiques (cyanure, mercure, etc.) sur l'environnement - organiser des séances de sensibilisations sur les changements climatiques et les comportements à adoptés face cette situation ; - organiser des campagnes de vulgarisation des foyers améliorés auprès des femmes afin qu'il soit adopté par tous les ménages (10500) ; - former les coopératives féminines sur la collecte et la transformation des produits forestiers non ligneux (P.F.N.L) ;

	risques d'ensablement, de pollution, de tarissement précoce.		- appuyer l'équipement des coopératives féminines pour la collecte et la transformation des produits forestiers non ligneux (P.F.N.L).
Domaine social	<p>Un système de santé composé de formations sanitaires en phase avec les normes nationales, mais qui a besoin d'un entretien régulier des infrastructures et d'un renforcement en personnel, en infrastructures et en équipements pour accomplir efficacement ces missions.</p> <p>Une éducation préscolaire embryonnaire et vivotant en quête d'appuis multiformes pour émerger dans un contexte où l'engouement des populations se fait sentir de plus en plus.</p> <p>Une éducation primaire caractérisée par un bon maillage territoriale des établissements scolaires, un niveau de scolarisation acceptable en général et particulièrement chez la jeune fille, des résultats scolaires appréciables, mais qui fait face tout de même à un manque d'entretien des infrastructures et une insuffisance des équipements et des infrastructures en nombre.</p> <p>Une éducation post-primaire et secondaire caractérisée par des effectifs en augmentation continue dans un contexte général d'insuffisance de personnel, d'infrastructures, d'équipements, un</p>	<p>Au moins 5 % des enfants en âge d'aller au préscolaire ont accès</p> <p>Le taux brut de scolarisation de 100% est atteint au primaire</p> <p>Au moins 35% du personnel de l'éducation primaire utilise les logements administratifs et toutes les écoles disposent d'un magasin de stockage des vivres.</p> <p>Toutes les écoles disposent des infrastructures d'accès à l'eau potable et un cadre de vie sain</p> <p>Les taux de scolarisation de 60% et de 30% sont atteints respectivement au post-primaire et au secondaire et les taux de déperdition sont de moins 5% au post-primaire et de moins de 10% au secondaire</p> <p>Les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire disposent de matériels pédagogiques adéquats</p> <p>Tous les établissements du post-primaire et du secondaire disposent d'infrastructures d'accès à l'eau potable fonctionnelles et d'un environnement sain</p>	<ul style="list-style-type: none"> - rendre fonctionnel l'école Bissongo de Bagassi ; - construire des écoles Bissongo dans les villages de la commune ; - élaborer, adopter et appliquer un système de gestion des écoles préscolaires ; - construire une maternelle communale ; - construire de nouvelles écoles 3 classes ; - construire de nouvelles salles de classes dans des écoles existantes ; - acquérir de nouveaux tables-bancs ; - organiser la semaine de l'école de la commune de Bagassi pour sensibiliser les élèves et les parents sur l'importance de l'école ; - construire de nouveaux logements pour les maîtres ; - réhabiliter des logements existants ; - construire des magasins de stockage des vivres dans des écoles ; - construire de nouveaux blocs de latrines dans des écoles ; - équiper les écoles de lave-mains ; - réaliser des forages dans les écoles ; - réhabiliter des forages dans les écoles ; - réhabiliter les dispositifs de lave-mains dans les écoles ; - réhabiliter les blocs de latrines dans les écoles ; - doter la CEB d'une photocopieuse ; - construire des salles de classes dans les établissements ; - construire de nouveaux CEG ; - organiser des campagnes de sensibilisation des parents sur l'inscription le maintien et la réussite des élèves ;

	<p>faible niveau de scolarisation en général et spécifiquement chez la jeune fille, une surpopulation des salles de classe surtout au niveau du post-primaire et un taux élevé de déperdition (abandons, exclusion)</p> <p>Un système d’alphabétisation besoin de personnel, d’infrastructures et surtout de l’adaptation de curricula aux besoins de la population cible</p> <p>Un système de formation professionnel enquête d’appui et la prise en compte des secteurs d’occupation de la majorité des populations dans les contenus des formations</p> <p>Un secteur de l’eau potable et de l’assainissement ayant fait l’objet de réalisations importantes mais restent insuffisante pour atteindre les normes nationales en matière de couverture. Dans le domaine de la gestion des déchets d’énormes efforts restent à fournir</p> <p>Au niveau du sport de la culture et des loisirs, des efforts restent à fournir une plus grande pratique du sport, une valorisation de sites touristiques et la promotion de culture locale</p>	<p>Améliorer l’alphabétisation et formation professionnelle</p> <p>Les populations de la commune parcourent moins de 5 km pour accéder à une formation sanitaire et le nombre d’habitants par CSPPS est moins de 8000.</p> <p>100% des formations sanitaires disposent des équipements adéquats</p> <p>Les malades sont évacués de façon adéquate vers les centres hospitaliers</p> <p>100% du personnel de santé dispose d’un logement adéquat</p> <p>La norme de 300 habitants par point d’eau potable est atteinte et 90% des infrastructures fonctionnent permanemment.</p> <p>300 branchements privés supplémentaires aux des AEPS</p> <p>100% des lieux publics disposent de latrines et de lave-mains fonctionnels</p> <p>50% des ménages (norme d’une latrine pour 10 habitants) ont accès aux latrines familiales et 30% ont intégré l’usage des lave-mains</p> <p>La gestion de 50% des déchets produits est maîtrisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - organiser les campagnes de sensibilisation des élèves sur la lutte contre les grossesses précoces et non désirées en milieu scolaires ; - acquérir des tables-bancs pour le secondaire ; - plaider pour augmenter le nombre d’enseignants permanents ; - construire des bibliothèques avec salles de lecture ; - équiper les bibliothèques ; - acquisition de photocopieuses pour établissements post-primaires et secondaires ; - équiper des laboratoires existants ; - électrifier les établissements secondaires ; - achever l’électrification du LDB ; - construire des salles d’informatiques dans les lycées ; - acquérir des ordinateurs pour les salles d’informatiques des lycées ; - acquérir des chaises pour les salles d’informatiques des lycées ; - acquérir des tables pour les salles informatiques des lycées ; - construire des magasins ; - acquérir des bureaux pour les enseignants au secondaire ; - acquérir des armoires ; - construire un plateau omnisport ; - construire des blocs de latrines scolaires ; - équiper les établissements de lave-mains ; - clôturer les lycées (murs) ; - réaliser des forages dans les établissements ; - construire de nouveau CPAF ; - former des jeunes aux métiers miniers ; - construire de nouveaux CSPPS ; - construire de nouvelles salles d’hospitalisation ; - réhabiliter les dispensaires et maternités ; - acquisition de vidoirs ;
--	--	--	---

		<p>L'évacuation des eaux dans le chef de lieu de la commune est améliorée</p> <p>Le potentiel culturel de la commune est connu de 90% de la population communale et attire au moins 2000 visiteurs par an</p> <p>Le potentiel culturel de la commune est connu de 90% de la population communale et attire au moins 2000 visiteurs par an</p> <p>Les activités sportives mobilisent 50% de la population et la cohésion sociale renforcée</p> <p>La population de la commune a pris conscience de la situation du genre et des droits humains et au moins 21000 personnes supplémentaires ont bénéficiés des actes d'état civil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - acquérir des motos pour la stratégie avancée ; - acquérir des matelas pour des lits d'hospitalisation ; - acquérir des lits d'hospitalisation ; - acquérir des ambulances pour les csps ; - recruter d'ambulancier ; - réhabiliter des logements pour le personnel sanitaire ; - construire des logements pour le personnel sanitaire ; - réaliser des forages d'ici à l'horizon du plan ; - réhabiliter de forages ; - réaliser de nouveaux AEPS ; - réaliser une étude pour l'extension des réseaux des AEPS ; - réaliser l'extension des réseaux d'AEPS par création de bornes fontaines ; - mettre en place une équipe de maintenance des forages et AEPS ; - réaliser des campagnes promotionnelles pour les branchements privées (300 BP) ; - construire des latrines à proximité des marchés ; - mettre en place un comité de gestion des latrines des marchés ; - réaliser des campagnes de sensibilisation sur la nécessité de disposer des latrines et des lave-mains à l'endroit des gestionnaires et responsables des lieux publics ; - subventionner la réalisation de latrines familiales ; - subventionner l'acquisition des lave-mains à des ménages - organiser des campagnes de sensibilisations sur l'importance et l'usage l'importance des lave-mains et des latrines ; - mettre en place et former des unités de gestion des déchets dans les villages ; - acquérir des kits d'enlèvement des déchets pour les équipes des unités de gestion des déchets ; - implanter des bacs à ordures dans les marchés ; - doter les STDE de bacs à ordures ;
--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> - organiser des campagnes de sensibilisation des ménages sur la gestion des déchets ; - identifier et aménager des sites de dépôts des déchets ; - acquérir des tricycles pour la collecte des déchets ; - réaliser 1 km de caniveaux pour le drainage de l'eau ; - réaliser l'inventaire des objets culturels de la commune ; - organiser un festival intercommunautaire des sociétés de masques à travers une semaine culturelle ; - appuyer l'organisation des festivals des villages ; - appuyer la promotion de la culture dans l'éducation ; - élaborer et diffuser des supports de communication sur les potentialités culturelles de la commune ; - créer un musée communal ; - organiser une coupe de l' élu local en football pour les hommes et en cyclisme pour les femmes ; - transformer le terrain de football du chef-lieu de commune en mini stade omnisport ; - aménager au moins un terrain de sport dans chaque village ; - créer des équipes de foot ball dans les villages et les doter de kits sportifs ; - appuyer l'organisation du sport dans l'éducation ; - créer des centres populaires de loisir ; - organiser des campagnes de sensibilisation de la population sur les méfaits de l'excision ; - organiser des campagnes de sensibilisation sur la nécessité de disposer des actes d'état civil ; - appuyer les COCOP genre pour son fonctionnement ; - réhabiliter la maison de la femme de Bagassi ; - rendre fonctionnel la maison des jeunes ; - organiser des campagnes de mariages collectifs (atteindre au moins 1000) ; - organiser des campagnes de délivrance des actes de naissance (atteindre au moins 10000 personnes) ;
--	--	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> - organiser les campagnes d'établissement des cnib (atteindre au moins 10000 personnes).
<p>Domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique</p>	<p>Une agriculture autosuffisante dominée par les cultures vivrières avec des potentialités dont la mise en valeur nécessite une plus grande mécanisation et l'adoption de techniques modernes pour son essor. Par ailleurs le secteur reste confronté à des menaces diverses notamment une réduction des terres cultivables, une utilisation incontrôlée des produits phytosanitaires.</p> <p>Un secteur de l'élevage dominé par la pratique de l'élevage extensif qui a besoin d'avantage d'infrastructures et d'encadrement technique pour optimiser les potentialités.</p> <p>Un système de commerce en pleine essor du faite de l'électrification de la commune, de l'orpaillage et de l'installation des sociétés minières. Le secteur est à prédominance informel, manque d'infrastructures modernes et a besoin de plus de financement.</p> <p>Un secteur artisanal en progrès regorge un potentiel, amis les acteurs ont besoin d'être formés et mieux organisés pour une meilleure qualité des produits.</p> <p>La pêche est pratiquée de façon artisanale, et on manque d'informations sur les potentialités des</p>	<p>La production céréalière c'est accrue et la commune est le grenier de la province.</p> <p>100% des superficies rizicoles et maraichers sont exploitées et la commune est une référence en produits maraichers</p> <p>Les opportunités de marché existent pour les producteurs et au moins 90% de la production destinée au marché est écoulée</p> <p>La commune dispose d'une meilleure connaissance des ressources halieutiques et des actions sont entreprises pour leur valorisation.</p> <p>Les infrastructures et les capacités des acteurs de l'élevage sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des campagnes de sensibilisation à l'adoption des techniques de production agricoles ; - former de jeunes encadreurs relai sur les techniques CES/DRS ; - encadrer des agriculteurs en techniques de production CES/DRS ; - réaliser des boutiques d'intrants communautaires ; - acquérir de tracteurs ; - réalisation des sessions de sensibilisation pour atteindre (5400 de fosses fumières) ; - mettre en valeur les superficies aménagées pour la riziculture non exploitées ; - aménager de barrages hydroagricoles ; - aménager des basfonds rizicoles ; - réhabiliter des barrages ; - construire de retenues d'eau ; - aménager des périmètres supplémentaires pour la production maraichère ; - aménager un périmètre irrigué de 100 ha ; - organiser des journées promotionnelles des produits agro-sylvo-pastorales ; - créer des banques de céréales ; - réaliser une étude pour la promotion de la filière maïs ; - appuyer à la mise en réseau des producteurs ; - appuyer financièrement et techniquement la SOCABA pour sa redynamisation (pour la promotion de filière riz) ; - réaliser de forages pastoraux ; - construire des parcs de vaccination animale supplémentaires dans la commune ; - réhabilité des parcs de vaccination animale dans la commune ;

	<p>ressources halieutiques. Une exploitation optimale des ressources halieutiques passera nécessairement par une bonne connaissance de la ressource.</p> <p>L'exploitation des produits forestiers reste artisanale, peu organisée. De même le potentiel faunique n'est pas bien maîtrisé et la chasse très peu développée.</p> <p>L'orpaillage draine plusieurs emplois informels et s'organise de plus en plus avec un impact positif sur l'économie locale. Pour la commune il présente des défis à relever au niveau environnemental, sanitaire et social</p> <p>L'installation des sociétés minières bien que comportant des risques environnementaux constituent une véritable opportunité de développement pour la commune (emplois, recettes financières etc.)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - construire une aire d'abattage à Bagassi ; - aménager un marché à bétails avec quais d'embarquement ; - réaliser des pistes à bétails ; - former des jeunes (dont 50% de femmes) à l'aviculture ; - accompagner l'installation d'aviculteurs ; - organiser des sensibilisations sur la pratique de l'élevage intensifs et la production de fourrages ; - former des jeunes (dont 50% de femmes) sur l'embouche - délimiter et protéger des espaces de pâturage ; - former des jeunes (dont 50% de fille) pour la production de fourrage ; - créer une infrastructure de formation modèle (ferme) ; - construire une mini laiterie ; - réaliser une étude permettant répertorier et localiser le potentiel des ressources halieutiques de la commune.
<p>Domaine des infrastructures de soutien à la production</p>	<p>Un réseau routier difficilement praticable surtout en saison pluvieuse. Ce qui impacte négativement le développement de l'activité économique : « le développement passe par le développement de la route »</p> <p>La disponibilité de l'énergie électrique à travers l'interconnexion au réseau national constitution une véritable opportunité pour le développement</p>	<p>Les infrastructures marchandes sont modernisées à 80%</p> <p>Toutes les localités de la commune sont accessibles en toute saison</p> <p>Plus de 30% des localités disposent de l'électricité</p> <p>La population à l'accès à l'information et les capacités de 200 jeunes de commune sont</p>	<ul style="list-style-type: none"> - construire des hangars au marché ; - construire des marchés communaux ; - aménager la gare routière ; - construire des boutiques au niveau des marchés ; - réaliser des plaidoyers pour le bitumage de la route Ouahabou- Bondoukuy (95 km) ; - construire et bitumer la route RR 26 (tronçon ouahabou-bagassi) ; - ouvrir 45 km de pistes rurales (vy-niaga-bandio, wanga-RR26, Mana-Bassouan, Kahin-niakongo) ;

	<p>socioéconomique de la commune. Mais une grande partie de la commune n'est couverte.</p> <p>Un réseau téléphonique fort de 3 opérateurs rendant disponibles la connexion mobile et filaire. Néanmoins la fourniture des services connaît des perturbations régulières</p>	<p>renforcées dans le domaine des TIC.</p> <p>Le potentiel touristique de la commune est connu de 90% de la population communale et attire 2000 visiteurs par an</p> <p>Les capacités d'accueil en matière d'hébergement est augmenté et les standards relevés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - entretien des trois axes Ouahabou-Bagassi-Bwa ; Bounou-Mana-Bana ; Bagassi-Pompoi ; - traçage des voies de la ville de Bagassi ; - réaliser des infrastructures de franchissement sur les axes (Sayaro-Kayio-Vy) ; - réaliser de plateformes multifonctionnelles ; - installer d'un système solaire à la mairie ; - électrification de villages ; - réaliser l'extension du réseau électrique ; - réalisation d'une radio communale ; - réhabilité le centre multimédia ; - équiper le centre multimédia en ordinateurs ; - réaliser l'inventaire des sites touristiques de la commune ; - tracé un circuit touristique à l'intérieur de la commune ; - réaliser des campagnes de sensibilisation des populations sur la potentialité touristique ; - concevoir des supports publicitaires sur les potentialités touristiques de la commune ; - reproduire les supports publicitaires sur les potentialités touristiques de la commune ; - diffuser les supports publicitaires sur les potentialités touristiques de la commune ; - construire des complexes de centres d'accueil ; - relever les standards du centre d'accueil communal de Bagassi.
<p>Domaine de la gouvernance et de la sécurité</p>	<p>Un conseil municipal fonctionnant en conformité avec le règlement en vigueur, mais avec un réel besoin de renforcement des capacités de ses membres, de synergie et de communication aussi bien avec les acteurs internes que ceux externes pour une meilleure gestion des affaires</p>	<p>Tous les conseillers municipaux et les membres des cadres de concertation comprennent bien leur rôle et participent effectivement à la conduite des affaires de la commune</p> <p>Au moins 50% de la population de la commune est parfaitement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - former les élus locaux sur les attributions des commissions permanentes ; - former des élus locaux sur leurs rôles et attributions (conseillers et CVD) ; - former les élus locaux sur l'élaboration et la gestion du budget communal ; - former des élus et des services techniques sur l'attribution et la gestion des marchés publics ;

	<p>de la commune (partenaires, STDE, populations)</p> <p>Les commissions permanentes et les cadres de concertations manquent de dynamisme</p> <p>Une faible capacité des services techniques municipaux due à l'insuffisance de personnel en quantité et en qualité</p> <p>La gestion des compétences transférées reste à organiser avec un besoin énorme en ressources (humaines, matérielles, financières)</p> <p>Un budget communal en croissance continu avec une augmentation de la part des recettes propres</p> <p>L'existence des partenaires au développement de la commune dans de domaines diversifiés constituant une opportunité de développement.</p> <p>Un système de sécurité besoin d'appui pour être plus opérationnel.</p>	<p>informée sur la gestion des affaires de la commune</p> <p>Hausse des recettes communales de 15% par an sur la période du plan</p> <p>Tous les services techniques de la mairie sont opérationnels et assument à 100% les missions à les confiées</p> <p>L'aménagement de la commune est renforcé</p> <p>La gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la commune est maîtrisée</p> <p>Les forces de sécurité de la commune disposent des moyens adéquats pour assurer leurs missions et la population collabore</p>	<ul style="list-style-type: none"> - former des conseillers et des services techniques sur la reddition des comptes ; - appuyer l'organisation des sessions du Ccco ; - confectionner le logotype de la commune ; - organiser des sessions de redevabilité chaque fin d'année ; - organiser des campagnes de sensibilisation de la population pour l'utilisation des cimetières ; - organiser des campagnes de sensibilisation de la population sur la gestion du bien public et le développement local ; - organiser des journées portes ouvertes sur la vie et la gestion de la commune ; - élaborer la synthèse du PCD ; - reproduire la synthèse du PCD ; - élaborer des brochures du PCD ; - reproduire des brochures du PCD ; - organiser des campagnes de communication pour l'appropriation du PCD ; - organiser de rencontres des ressortissants et amis de la commune pour l'appropriation du PCD ; - acquérir du matériel audiovisuel pour la Mairie ; - mener une étude sur l'assiette fiscale de la commune ; - organiser de campagnes de sensibilisation de la population sur le financement du développement local et le civisme fiscal ; - recruter du personnel qualifié en nombre suffisant pour accroître les capacités opérationnelles de la mairie ; - réfectionner les bâtiments administratifs au sein de la mairie ; - clôturer et étendre la mairie ; - former des services techniques sur la gouvernance environnementale et le développement durable ; - former des services techniques sur la gouvernance locale ; - acquérir de motos au profit des services déconcentrés ;
--	---	---	--

			<ul style="list-style-type: none"> - acquérir des motos pour augmenter les capacités opérationnelles de la commune ; - acquérir un véhicule 4x4 de service pour la mairie ; - équiper la salle de réunion de la mairie en chaises ; - créer un cimetière communal ; - lotissement des gros villages de la commune ; - réalisation de fourrières communales ; - mettre en place une unité de gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la commune (formation) ; - acquérir des équipements pour l'unité de gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la commune ; - réhabiliter le commissariat de police du district de Bagassi ; - doter le commissariat de matériels mobiliers (fauteuils et chaises) ; - doter le commissariat en fourniture de bureau ; - doter le commissariat de moto de service ; - appuyer le commissariat en carburant ; - organiser des sessions de sensibilisation de la population à collaborer avec les forces de sécurité pour la gestion de la sécurité locale.
--	--	--	--

4

XI. PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE BAGASSI

11.1 Les grandes orientations du plan de développement

11.1.1 Vision et missions pour le développement de la commune.

L'analyse du diagnostic de la commune rurale de Bagassi montre que les défis à relever pour le bien-être des populations de la commune sont les suivants :

- la préservation de l'environnement, la conservation et l'exploitation optimale des ressources naturelles ;
- l'émergence des systèmes productifs locaux ;
- l'accès pour tous aux services sociaux de qualité et la préservation des droits humains ;
- la bonne gouvernance et la synergie entre les acteurs locaux.

Vision de développement de la commune

A la lumière des défis à relever, la vision de développement est faire de la commune de Bagassi, un espace attractif ouvert au reste du monde, où les conditions de vie agréables reflètent les aspirations de ses habitants entièrement engagées au développement de leur localité.

Mission

Pour tendre vers cette vision, le conseil municipal s'est fixé comme mission principale de mobiliser et gérer les ressources (internes et externes) nécessaires pour entreprendre et mener des actions en conformité avec les choix à opérer pour la transformation.

11.1.2 Objectifs et axes stratégiques

De façon globale, le présent PCD de Bagassi vise à poser les bases des transformations nécessaires à une marche harmonieuse vers développement durable de la commune de Bagassi. De façon stratégique il s'agira i) d'assurer l'accès pour tous aux services sociaux de base de qualité ; ii) de garantir l'autosuffisance alimentaire et promouvoir les secteurs productifs ; iii) de renforcer la gouvernance et la sécurité et promouvoir les droits humains ; et iv) de développer les infrastructures de soutien à la production.

Suivant ses objectifs les axes prioritaires d'intervention pour le développement de la commune se déclinent comme suit : i) Axe 1 : accroissement durables des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; ii) Axe 2: accès aux services sociaux de base pour tous ; iii) Axe 3 : développement des infrastructures de soutien à la production ; iv) Axe 4 : renforcement de la sécurité et promotion de la bonne gouvernance locale, les droits humains et le genre.

Axe stratégique 1 : Accroissement durable des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques

La finalité de de cet axe d'intervention est de garantir l'autosuffisance alimentaire et améliorer les revenus des producteurs en orientant la production vers le marché ; de renforcer et accroître la productivité dans le secteur de l'élevage et de préserver l'environnement et renforcer le couvert végétal.

Les résultats atteints :

1. la production céréalière c'est accrue et la commune est le grenier de la province ;
2. 100% des superficies rizicoles et maraichers sont exploitées et la commune est une référence en produits maraichers ;
3. les opportunités de marché existent pour les producteurs et au moins 90% de la production destinée au marché est écoulée ;
4. les infrastructures d'élevage sont renforcées ;
5. au moins 50% de la population comprend les enjeux de la protection de l'environnement, 10500 ménages utilisent le foyer amélioré et la consommation de bois de chauffe est réduite de 30% ;
6. les revenus des femmes de 20 coopératives féminines de transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL) sont améliorés.

Axe stratégique 2 : Accès pour tous aux services sociaux de qualité

Au niveau de cet axe prioritaire il s'agira d'assurer l'accès de tous à l'éducation promouvoir l'alphabétisation et l'employabilité au niveau local ; d'améliorer l'accès des populations aux soins de santé primaires ; de garantir l'accès équitable de toutes les couches sociales à l'eau potable et promouvoir un cadre de vie sain ; et de promouvoir le sport, la culture et le loisir dans la commune.

Les résultats atteints :

1. au moins 5 % des enfants en âge d'aller au préscolaire ont accès ;
2. le taux brut de scolarisation de 100% est atteint au primaire ;
3. au moins 35% du personnel de l'éducation primaire utilise les logements administratifs et toutes les écoles disposent d'un magasin de stockage des vivres ;
4. toutes les écoles disposent des infrastructures d'accès à l'eau potable et un cadre de vie sain ;
5. les taux de scolarisation de 60% et de 30% sont atteints respectivement au post-primaire et au secondaire et les taux de déperdition sont de moins 5% au post-primaire et de moins de 10% au secondaire ;
6. les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire disposent de matériels pédagogiques adéquats ;
7. tous les établissements du post-primaire et du secondaire disposent d'infrastructures d'accès à l'eau potable fonctionnelles et d'un environnement sain ;
8. les populations de la commune parcourent moins de cinq (05) km pour accéder à une formation sanitaire et le nombre d'habitants par CSPS est moins de 8000 ;
9. 100% des formations sanitaires disposent des équipements adéquats ;
10. les malades sont évacués de façon adéquate vers les centres hospitaliers ;
11. 100% du personnel de santé dispose d'un logement adéquat ;
12. la norme de 300 habitants par point d'eau potable est atteinte et 90% des infrastructures fonctionnent permanemment ;
13. 300 branchements privés supplémentaires obtenus ;
14. 100% des lieux publics disposent de latrines et de lave-mains fonctionnels ;
15. Au moins 50% des ménages (norme d'une latrine pour 10 habitants) ont accès aux latrines familiales et 30% ont intégré l'usage des lave-mains ;

16. la gestion de 50% des déchets produits est maîtrisée ;
17. l'évacuation des eaux dans le chef de lieu de la commune est améliorée ;
18. le potentiel culturel de la commune est connu de 90% de la population communale et attire au moins 2000 visiteurs par an ;
19. les activités sportives mobilisent 50% de la population et la cohésion sociale renforcée.

Axe 3 : développement des infrastructures de soutien à la production

Les objectifs spécifiques poursuivis à travers cet axe stratégiques sont de développer les infrastructures marchandes de la commune ; d'améliorer l'accès à l'énergie et assurer une plus grande mobilité des personnes et des biens dans la commune ; de promouvoir le tourisme et l'hôtellerie dans la commune ; et de renforcer la communication et promouvoir l'accès de la population aux TIC.

Les résultats atteints :

1. les infrastructures marchandes sont modernisées à 80% ;
2. toutes les localités de la commune sont accessibles en toute saison ;
3. plus de 30% des localités disposent de l'électricité ;
4. le potentiel touristique de la commune est connu de 90% de la population communale et attire 2000 visiteurs par an ;
5. les capacités d'accueil en matière d'hébergement est augmenté et les standards relevés ;
6. la population à l'accès à l'information les capacités de 200 jeunes dans le domaine des TIC sont renforcées.

Axe 4 : renforcement de la sécurité et promotion de la bonne gouvernance locale, les droits humains et le genre.

Pour cet axe d'intervention, il s'agira de promouvoir les droits humains et le genre ; de renforcer la gouvernance locale et la sécurité.

Les résultats atteints :

1. la population de la commune a pris conscience de la situation du genre et des droits humains et au moins 21000 personnes supplémentaires disposent d'actes d'état civil ;
2. tous les conseillers municipaux et les membres des cadres de concertation comprennent bien leur rôle et participent effectivement à la conduite des affaires de la commune ;
3. au moins 50% de la population de la commune est parfaitement informée sur la gestion des affaires de la commune ;
4. la hausse des recettes communales de 15% par an sur la période du plan ;
5. tous les services techniques de la mairie sont opérationnels et assument au moins à 90% de leur mission ;
6. l'aménagement de la commune est renforcé ;
7. la gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la commune est maîtrisée ;
8. les forces de sécurité de la commune disposent des moyens adéquats pour assurer leurs missions et la population collabore.

11.2 Situation des actions prioritaires

Tableau 32 : Situation des actions prioritaires

Axe stratégique	Objectifs poursuivis	Résultats	Actions	Cibles
AXE 1 : ACCROISSEMENT DURABLES DES PRODUCTIONS AGRO-SYLVO- PASTORALES ET HALIEUTIQUES	Garantir l'autosuffisance alimentaire et améliorer les revenus des producteurs en orientant la production vers le marché.	La production céréalière c'est accrue et la commune est le grenier de la province.	Réaliser des campagnes de sensibilisation à l'adoption des techniques de production agricoles	2
			Former de jeunes encadreurs relais sur les techniques CES/DRS	54
			Encadrer des agriculteurs en techniques de production CES/DRS	5400
			Réaliser des boutiques d'intrants communautaires	4
			Acquérir de tracteurs	3
			Réalisation des sessions de sensibilisation pour atteindre (5400 de fosses fumières)	5
		100% des superficies rizicoles et maraichers sont exploitées et la commune est une référence en produits maraichers	Mettre en valeur les superficies aménagées pour la riziculture non exploitées	79
			Aménager de barrages hydroagricoles	2
			Aménager des basfonds rizicoles	400
			Réhabiliter des barrages	4
	Les opportunités de marché existent pour les producteurs et au moins 90% de la production destinée au marché est écoulée	Construire de retenues d'eau	5	
		Aménager des périmètres supplémentaires pour la production maraichère	200	
		Aménager un périmètre irrigué de 100 ha	100	
		Organiser des journées promotionnelles des produits agro-sylvo-pastorales	5	
		Créer des banques de céréales	3	
		Réaliser une étude pour la promotion de la filière maïs	1	
	Renforcer et accroître la productivité dans le secteur de l'élevage	Appuyer à la mise en réseau des producteurs	2	
		Appuyer financièrement et techniquement la SOCABA pour sa redynamisation (pour la promotion de filière riz)	1	
		Réaliser de forages pastoraux	5	
		Construire des parcs de vaccination animale supplémentaires dans la commune	10	
Réhabiliter des parcs de vaccination animale dans la commune		1		
Les infrastructures d'élevage sont renforcées	Construire une aire d'abattage à Bagassi	3		
	Aménager un marché à bétails avec quais d'embarquement	1		

Axe stratégique	Objectifs poursuivis	Résultats	Actions	Cibles
			Réaliser des pistes à bétails	75
			Former des jeunes (dont 50% de femmes) à l'aviculture	125
			Accompagner l'installation d'aviculteurs	125
			Organiser des campagnes de sensibilisation sur la pratique de l'élevage intensifs et la production de fourrages	5
			Former des jeunes (dont 50% de femmes) sur l'embouche	200
			Délimiter et protéger des espaces de pâturage	1
			Former des jeunes (dont 50% de fille) pour la production de fourrage	200
			Créer une infrastructure de formation modèle (ferme)	1
			Construire une mini laiterie	1
	Préserver l'environnement et renforcer le couvert végétal	Au moins 50% de la population comprend les enjeux de la protection de l'environnement, 10500 ménages utilisent le foyer amélioré et la consommation de bois de chauffe est réduite de 30%	Organiser des campagnes de sensibilisation pour l'exploitation rationnelle du bois et ressources fauniques et halieutiques	5
			Organiser des campagnes de sensibilisation des orpailleurs sur les impacts négatifs de l'utilisation des produits toxiques (cyanure, mercure, etc.) sur l'environnement	5
			Organiser des séances de sensibilisations sur les changements climatiques et les comportements à adoptés face cette situation	5
			organiser des campagnes de vulgarisation des foyers améliorés auprès des femmes afin qu'il soit adopté par tous les ménages (10500)	10
		Le couvert végétal est renforcé	Aménager des forêts communales	4
			Aménager un jardin communal	1
			Identifier et Aménager les espaces verts	4
			Aménager des forêts villageoises	23
			Protéger la RN, reboiser et entretenir des plans	10
			Etablir et Adopter un plan de gestion des forêts de la commune	1
			Appuyer la pépinière départementale du service environnement	5
Appuyer l'organisation des pépiniéristes	5			
Réhabiliter les sites d'orpaillage délaissés	5			
		Former les coopératives féminines sur la collecte et la transformation des produits forestiers non ligneux (P.F.N.L)	20	

Axe stratégique	Objectifs poursuivis	Résultats	Actions	Cibles
		Les revenus des femmes sont améliorés par la transformation de PFNL	Appuyer l'équipement des coopératives féminines pour la collecte et la transformation des produits forestiers non ligneux (P.F.N.L)	20
AXE 2: RENFORCER L'ACCESSIBILITE DES POPULATIONS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	Améliorer l'accès, le cadre de vie et de travail dans l'éducation et promouvoir l'alphabétisation et l'emploi local	Au moins 5 % des enfants en âge d'aller au préscolaire ont accès	Rendre fonctionnel l'école Bissongo de Bagassi	1
			Construire des écoles Bissongo dans les villages de la commune	3
			Elaborer, adopter et appliquer un système de gestion des écoles préscolaires	1
			Construire une maternelle communale	1
		Le taux brut de scolarisation de 100% est atteint au primaire	Construire de nouvelles écoles 3 classes	8
			Construire de nouvelles salles de classes dans des écoles existantes	36
			Acquérir de nouveaux tables-bancs	2100
			Organiser la semaine de l'école de la commune de Bagassi pour sensibiliser les élèves et les parents sur l'importance de l'école	5
		35% du personnel de l'éducation primaire utilise les logements administratifs et toutes les écoles disposent d'un magasin de stockage des vivres.	Construire de nouveaux logements pour les maîtres	25
			Réhabiliter des logements existants	15
		Toutes les écoles disposent des infrastructures d'accès à l'eau potable et un cadre de vie sain	Construire des magasins de stockage des vivres dans des écoles	2
			Construire de nouveaux blocs de latrines dans des écoles	6
			Equiper les écoles de lave-mains	60
			Réaliser des forages dans les écoles	5
			Réhabiliter des forages dans les écoles	2
			Réhabiliter les dispositifs de lave-mains dans les écoles	38
			Réhabiliter les blocs de latrines dans les écoles	58
			Doter la CEB d'une photocopieuse	1
		Les taux de scolarisation de 60% et de 30% sont atteints respectivement au post-primaire et au secondaire et les taux de déperdition sont de moins 5% au post-primaire et de moins de 10% au secondaire	Construire des salles de classes dans les établissements	10
			Construire de nouveaux CEG	3
Organiser des campagnes de sensibilisation des parents sur l'inscription, le maintien et la réussite des élèves	5			
Organiser les campagnes de sensibilisation des élèves sur la lutte contre les grossesses précoces et non désirées en milieu scolaires	5			
Acquérir des tables-bancs pour le secondaire	770			

Axe stratégique	Objectifs poursuivis	Résultats	Actions	Cibles		
	Equiper les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire et les doter de matériel pédagogique		Plaidoyer pour augmenter le nombre d'enseignants permanents	2		
			Construire des bibliothèques avec salles de lecture	3		
			Equiper les bibliothèques	4		
			Acquisition de photocopieuses pour établissements post-primaires et secondaires	7		
			Equiper des laboratoires existants	1		
			Electrifier les établissements secondaires	5		
			Achever l'électrification du LDB	1		
			Construire des salles d'informatiques dans les lycées	2		
			Acquérir des ordinateurs pour les salles d'informatiques des lycées	74		
			Acquérir des chaises pour les salles d'informatiques des lycées	150		
			Acquérir des tables pour les salles informatiques des lycées	74		
			Construire des magasins	3		
			Acquérir des bureaux pour les enseignants au secondaire	15		
			Acquérir des armoires	15		
			Construire un plateau omnisport	1		
			Assurer l'accès à l'eau potable et un environnement sain dans tous les établissements post-primaire et secondaires		Construire des blocs de latrines scolaires	4
					Equiper les établissements de lave-mains	20
	Clôture les lycées (murs)	3				
	Réaliser des forages dans les établissements	2				
	Améliorer l'accès des populations aux soins de santé primaires	Les populations de la commune parcourent moins de 5 km pour accéder à une formation sanitaire et nombre d'habitants par CSPS est moins de 8000.	Construire de nouveaux CSPS	3		
			Construire de nouvelles salles d'hospitalisation	1		
		100% des FS disposent des équipements adéquats	Réhabiliter les dispensaires et maternités	10		
			Acquisition de vidoirs	5		
			Acquérir des motos pour la stratégie avancée	5		
			Acquérir des matelas pour des lits d'hospitalisation	55		
			Acquérir des lits d'hospitalisation	40		
			Evacuation sans risque des malades de communes vers les centres hospitaliers	Acquérir des ambulances pour les CSPS	3	
Recruter d'ambulancier	5					

Axe stratégique	Objectifs poursuivis	Résultats	Actions	Cibles
	Garantir l'accès équitable de toutes les couches sociales à l'eau potable et promouvoir un cadre de vie sain	100% du personnel de santé dispose d'un logement adéquat	Réhabiliter des logements pour le personnel sanitaire	10
			Construire des logements pour le personnel sanitaire	2
		La norme de 300 habitants par point d'eau potable est atteinte et 90% des infrastructures fonctionnent permanemment.	Réaliser des forages d'ici à l'horizon du plan	25
			Réhabiliter de forages	29
			Réaliser de nouveaux AEPS	1
			Réaliser une étude pour l'extension des réseaux des AEPS	1
			Réaliser l'extension des réseaux d'AEPS par création de bornes fontaines	15
			Mettre en place une équipe de maintenance des forages et AEPS	1
			300 branchements privés supplémentaires obtenus	Réaliser des campagnes promotionnelles pour les branchements privées (300 BP)
		100% des lieux publics disposent de latrines et de lave-mains fonctionnels	Construire des latrines à proximité des marchés	5
			Mettre en place un comité de gestion des latrines des marchés	5
			Réaliser des campagnes de sensibilisation sur la nécessité de disposer des latrines et des lave-mains à l'endroit des gestionnaires et responsables des lieux publics	5
		50% des ménages (norme d'une latrine pour 10 habitants) ont accès aux latrines familiales et 30% ont intégré l'usage des lave-mains	Subventionner la réalisation de latrines familiales	2000
			Subventionner l'acquisition des lave-mains à des ménages	2000
		La gestion de 50% des déchets produits est maîtrisée	Organiser des campagnes de sensibilisations sur l'importance et l'usage l'importance des lave-mains et des latrines	5
			Mettre en place et former des unités de gestion des déchets dans les villages	5
			Acquérir des kits d'enlèvement des déchets pour les équipes des unités de gestion des déchets	15
			Implanter des bacs à ordures dans les marchés	120
			Doter les STDE de bacs à ordures	250
			Organiser des campagnes de sensibilisation des ménages sur la gestion des déchets	5
Identifier et aménager des sites de dépôts des déchets	5			
Acquérir des tricycles pour la collecte des déchets	5			

Axe stratégique	Objectifs poursuivis	Résultats	Actions	Cibles
		Faciliter l'évacuation des eaux dans le chef de lieu de la commune	Réaliser 1 km de caniveaux pour le drainage de l'eau	1
		Promouvoir le sport, la culture et le loisir dans la commune	Le potentiel culturel de la commune est connu de 90% de la population communale et attire au moins 2000 visiteurs par an	Réaliser l'inventaire des objets culturels de la commune
	Organiser un festival intercommunautaire des sociétés de masques à travers une semaine culturelle			5
	Appuyer l'organisation des festivals des villages			5
	Appuyer la promotion de la culture dans l'éducation			40
	Elaborer et diffuser des supports de communication sur les potentialités culturelles de la commune			5
	Créer un musée communal			1
	Les activités sportives mobilisent 50% de la population et la cohésion sociale renforcée		Organiser une coupe de l'élu local en football pour les hommes et en cyclisme pour les femmes ;	5
			Transformer le terrain de football du chef-lieu de commune en mini stade omnisport	1
			Aménager au moins un terrain de sport dans chaque village	27
			Créer des équipes de foot Ball dans les villages et les doter de kits sportifs	27
			Appuyer l'organisation du sport dans l'éducation	5
			Créer des Centres populaires de loisir	5
	AXE STRATEGIQUE 3 : PROMOTION DES SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION	Développer les infrastructures marchandes de la commune	Les infrastructures marchandes sont modernisées à 80%	Construire des hangars au marché
Construire des marchés communaux				4
Aménager la gare routière				1
construire des boutiques au niveau des marchés				30
Améliorer l'accès à l'énergie et assurer une plus grande mobilité des personnes et des biens dans la commune		Toutes les localités de la commune sont accessibles en toute saison	Réaliser des plaidoyers pour le bitumage de la route Ouahabou-Bondoukuy (95 km)	1
			Construire et bitumer la route RR 26 (tronçon Ouahabou-Bagassi)	27
			Ouvrir 45 km de pistes rurales (Vy-niaga-bandio, wanga-RR26, Mana-Bassouan, Kahin-niakongo)	45
			Entretien des trois axes Ouahabou-Bagassi-Bwa ; Bounou-Mana-Bana ; Bagassi-Pompoï	108
			Traçage des voies de la ville de Bagassi	1

Axe stratégique	Objectifs poursuivis	Résultats	Actions	Cibles		
		Plus de 30% des localités disposent de l'électricité	Réaliser des infrastructures de franchissement sur les axes (Sayaro-Kayio-Vy)	2		
			Réaliser des plateformes multifonctionnelles	5		
			Installer d'un système solaire à la mairie	1		
			Electrification de villages	2		
	Promouvoir le tourisme et l'hôtellerie dans la commune de Bagassi	Le potentiel touristique de la commune est connu de 90% de la population communale et attire 2000 visiteurs par an	Réaliser l'extension du réseau électrique	1		
			Réaliser l'inventaire des sites touristiques de la commune	1		
			Tracé un circuit touristique à l'intérieur de la commune	1		
			Réaliser des campagnes de sensibilisation des populations sur les potentialités touristiques	5		
			Concevoir des supports publicitaires sur les potentialités touristiques de la commune	1		
			Reproduire les supports publicitaires sur les potentialités touristiques de la commune	10000		
			Diffuser les supports publicitaires sur les potentialités touristiques de la commune	60		
			Les capacités d'accueil en matière d'hébergement est augmenté et les standards relevés	Construire des complexes de centres d'accueil	2	
			Renforcer la communication et promouvoir l'accès de la population aux TIC	La population à l'accès à l'information les capacités des jeunes dans le domaine des TIC sont améliorées	Relever les standards du centre d'accueil communal de Bagassi	1
					Réalisation d'une radio communale	1
	Réhabiliter le centre multimédia	1				
AXE STRATEGIQUE 4 : SECURITE, DROITS HUMAINS, GENRE ET PROMOTION DE LA GOUVERNANCE LOCALE et	Promouvoir le genre et les droits humains dans la commune	La population de la commune a pris conscience de la situation du genre et des droits humains et au moins 21000 personnes supplémentaires disposent d'actes d'état civil	Equiper le centre multimédia en ordinateurs	10		
			Organiser des campagnes de sensibilisation de la population sur les méfaits de l'excision	5		
			Organiser des campagnes de sensibilisation sur la nécessité de disposer des actes d'état civil	5		
			Appuyer les COCOP Genre pour son fonctionnement	1		
			Réhabiliter la maison de la femme de Bagassi	1		
			Rendre fonctionnel la maison des jeunes	1		
			Organiser des campagnes de mariages collectifs (atteindre au moins 1000)	5		

Axe stratégique	Objectifs poursuivis	Résultats	Actions	Cibles	
FINANCE LOCALE			Organiser des campagnes de délivrance des actes de naissance (atteindre au moins 10000 personnes)	5	
			Organiser des campagnes d'établissement des CNIB (atteindre au moins 10000 personnes)	5	
	Promouvoir la bonne gouvernance et renforcer les capacités des acteurs locaux.	Tous les conseillers municipaux et les membres des cadres de concertation comprennent bien leur rôle et participent effectivement à la conduite des affaires de la commune		Former les élus locaux sur les attributions des commissions permanentes	3
				Former des élus locaux sur leurs rôles et attributions (conseillers et CVD)	3
				former les élus locaux sur l'élaboration et la gestion du budget communal	5
				Former des élus et des services techniques sur l'attribution et la gestion des marchés publics	2
				Former des conseillers et des services techniques sur la reddition des comptes	2
				Appuyer l'organisation des sessions du CCCo	15
		Au moins 50% de la population de la commune est parfaitement informée sur la gestion des affaires de la commune		Confectionner le logotype de la commune	1
				Organiser des sessions de redevabilité chaque fin d'année	5
				Organiser des campagnes de sensibilisation de la population pour l'utilisation des cimetières	5
				Organiser des campagnes de sensibilisation de la population sur la gestion du bien public et le développement local.	5
				Organiser des journées portes ouvertes sur la vie et la gestion de la commune	5
				Elaborer la synthèse du PCD	1
				Reproduire la synthèse du PCD	500
				Elaborer des brochures du PCD	1
				Reproduire des brochures du PCD	2000
				Organiser des campagnes de communication pour l'appropriation du PCD	3
				Organiser de rencontres des ressortissants et amis de la commune pour l'appropriation du PCD	2
				Acquérir du matériel audiovisuel pour la Mairie	1
		Mener une étude sur l'assiette fiscale de la commune	1		

Axe stratégique	Objectifs poursuivis	Résultats	Actions	Cibles	
		Hausse des recettes communales de 15% par an	Organiser de campagnes de sensibilisation de la population sur le financement du développement local et le civisme fiscal	5	
		Tous les services techniques de la mairie sont opérationnels et assument pleinement leurs missions	recruter du personnel qualifié en nombre suffisant pour accroître les capacités opérationnelles de la mairie	5	
			Réfectionner les bâtiments administratifs au sein de la mairie	1	
			Clôturer et étendre la mairie	1	
			Former des services techniques sur la gouvernance environnementale et le développement durable	2	
			Former des services techniques sur la gouvernance locale	2	
			Acquérir de motos au profit des services déconcentrés	4	
			Acquérir des motos pour augmenter les capacités opérationnelles de la commune	10	
			Acquérir un véhicule 4x4 de service pour la mairie	1	
			Equiper la salle de réunion de la mairie en chaises	100	
		L'aménagement de la commune est renforcé	Créer un cimetière communal	1	
			Lotissement des gros villages de la commune	3	
			Étendre le lotissement de Bagassi	1	
			Réalisation de fourrières communales	5	
		La gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la commune est maîtrisée	Mettre en place une unité de gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la commune (formation)	1	
			Acquérir des équipements pour l'unité de gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la commune	1	
		Renforcer la sécurité au niveau de la commune	Les forces de sécurité de la commune disposent des moyens adéquats pour assurer leurs missions et la population collabore	Réhabiliter le commissariat de police du district de Bagassi	1
				Doter le Commissariat de matériels mobiliers (fauteuils et chaises)	1
	Doter le Commissariat en fourniture de bureau			5	
	Doter le commissariat de moto de service			2	
	Appuyer le commissariat en carburant			5000	
	Organiser des sessions de sensibilisation de la population à collaborer avec les forces de sécurité pour la gestion de la sécurité locale			5	

11.3 Esquisse de planification spatio-temporelle

Tableau 33 : Planification spatio-temporelle

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
AXE 1 : ACCROISSEMENT DURABLES DES PRODUCTIONS AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES											
Agriculture	Réaliser des campagnes de sensibilisation à l'adoption des techniques de production agricoles	2	commune	campagne	500 000	1 000 000	1	1			
	Former de jeunes encadreurs relais sur les techniques CES/DRS	54	Villages	Jeunes encadreurs	250 000	13 500 000	18	18	18		
	Encadrer des agriculteurs en techniques de production CES/DRS	5400	commune	agriculteurs	5 000	27 000 000	1080	1080	1080	1080	1080
	Réaliser des boutiques d'intrants communautaires	4	Doussi, Bagassi, Mana, Vy	boutiques	1 500 000	6 000 000	4				
	Acquérir de tracteurs	3	Commune	tracteurs	13 000 000	39 000 000		1	1	1	
	Réalisation des sessions de sensibilisation pour atteindre (5400 de fosses fumières)	5	commune	sessions	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Mettre en valeur les superficies aménagées pour la riziculture non exploitées	79	Manzoulé, Pahin, Kaio, Virwè	ha	PM	PM					
	Aménager de barrages hydroagricoles	2	Doussi, NiaKongo	barrages	PM	PM					
	Aménager des basfonds rizicoles	400	commune	ha	500 000	200 000 000	80	80	80	80	80
	Réhabiliter des barrages	4	Sipohin, Vy, Niaga, Yaromoko	barrages	PM	PM					
	Construire de retenues d'eau	5	Bandio, Sayaro, Mana, Pahin, Banou	Retenue d'eau	7 000 000	35 000 000	1	1	1	1	1

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
	Aménager des périmètres supplémentaires pour la production maraichère	200	Kaho, Vy, Virwè, Kaio, Assio, Niacongo	ha	700 000	140 000 000	40	40	40	40	40
	Aménager un périmètre irrigué de 100 ha	100	Vy	ha	700 000	70 000 000	20	20	20	20	20
	Organiser des journées promotionnelles des produits agro-sylvo-pastorales	5	commune	journée promotionnelle	1 500 000	7 500 000	1	1	1	1	1
	Créer des banques de céréales	3	Commune	Banque de céréales	15 000 000	45 000 000		1	1	1	
	Réaliser une étude pour la promotion de la filière maïs	1	Commune	étude	5 000 000	5 000 000		1			
	Appuyer à la mise en réseau des producteurs	2	Commune	réseau	1 500 000	3 000 000		1	1		
	Appuyer financièrement et techniquement la SOCABA pour sa redynamisation (pour la promotion de filière riz)	1	Commune	forfait	30 000 000	30 000 000		1			
	Total agriculture						624 500 000				
Elevage	Réaliser de forages pastoraux	5	Commune	forages	10 000 000	50 000 000	1	1	1	1	1
	Construire des parcs de vaccination animale supplémentaires dans la commune	10	Commune	parc	7 000 000	70 000 000	2	2	2	2	2
	Réhabiliter des parcs de vaccination animale dans la commune	1	Commune	parc	2 500 000	2 500 000		1			
	Construire une aire d'abattage à Bagassi	3	Mana, Vy, Bounou	Aire d'abattage	14 500 000	43 500 000	1	1	1		
	Aménager un marché à bétails avec quais d'embarquement	1	Commune	marché	10 000 000	10 000 000		1			
	Réaliser des pistes à bétails	75	Commune	Km	500 000	37 500 000			75		
	Former des jeunes (dont 50% de femmes) à l'aviculture	125	Commune	personne	250 000	31 250 000	25	25	25	25	25

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
	Accompagner l'installation d'aviculteurs	125	Commune	personne	50 000	6 250 000	25	25	25	25	25
	Organiser des campagnes de sensibilisation sur la pratique de l'élevage intensifs et la production de fourrages	5	Commune	campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Former des jeunes (dont 50% de femmes) sur l'embouche	200	Commune	personne	250 000	50 000 000	40	40	40	40	40
	Délimiter et protéger des espaces de pâturage	1	Commune	Espace de pâturage	500 000	500 000		1			
	Former des jeunes (dont 50% de fille) pour la production de fourrage	200	Commune	personne	250 000	50 000 000	40	40	40	40	40
	Créer une infrastructure de formation modèle (ferme)	1	Commune	ferme	20 000 000	20 000 000				1	
	Construire une mini laiterie	1	Commune	laiterie	25 000 000	25 000 000		1			
	Réaliser une étude permettant répertorier et localiser le potentiel des ressources halieutiques de la commune.	1	Commune	Etude	5 000 000	5 000 000			1		
	Total élevage					404 000 000					
Environnement et foresterie	Organiser des campagnes de sensibilisation pour l'exploitation rationnelle du bois et ressources fauniques et halieutiques	5	Commune	campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Organiser des campagnes de sensibilisation des orpailleurs sur les impacts négatifs de l'utilisation des produits toxiques (cyanure, mercure, etc.) sur l'environnement	5	Commune	campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Organiser des séances de sensibilisations sur les changements climatiques et les comportements à adoptés face cette situation	5	Commune	séances	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
	organiser des campagnes de vulgarisation des foyers améliorés auprès des femmes afin qu'il soit adopté par tous les ménages (10500)	10	Commune	campagne	750 000	7 500 000	2	2	2	2	2
	Aménager de forêts communales	4	Bagassi, Vy, Mana, Bandio	forêt	3 000 000	12 000 000		1	1	1	1
	Aménager un jardin communal	1	Bagassi	jardin		PM	1				
	Identifier et Aménager les espaces verts	4	Bagassi, Vy, Mana, Bandio	Espace vert	700 000	2 800 000		1	1	1	1
	Aménager des forêts villageoises	23	Villages	Forêt villageoise	1 400 000	32 200 000	3	5	5	5	5
	Protéger la RN, reboiser et entretenir des plans	10	Commune	ha	700 000	7 000 000	2	2	2	2	2
	Etablir et Adopter un plan de gestion des forêts de la commune	1	Commune	Plan de gestion	3 000 000	3 000 000	1				
	Appuyer la pépinière départementale du service environnement	5	Bagassi	lot	100 000	500 000	1	1	1	1	1
	Appuyer l'organisation des pépiniéristes	5		lot	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Réhabiliter les sites d'orpaillage délaissés	5	Commune	lot	60 000 000	300 000 000	1	1	1	1	1
	Former les coopératives féminines sur la collecte et la transformation des produits forestiers non ligneux (P.F.N.L)	20	Commune	Personne	250 000	5 000 000	4	4	4	4	4
	Appuyer l'équipement des coopératives féminines pour la collecte et la transformation des produits forestiers non ligneux (P.F.N.L)	20	Commune	Personne	750 000	15 000 000	4	4	4	4	4
Total environnement et foresterie						395 000 000					
Total axe 1						1 418 500 000					

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
AXE 2: RENFORCER L'ACCESSIBILITE DES POPULATIONS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE											
Education préscolaire	Rendre fonctionnel l'école Bissongo de Bagassi	1	Bagassi	lot	1 000 000	1 000 000	1				
	Construire des écoles Bissongo dans les villages de la commune	3	Vy, bounou, yaro	école	15 000 000	45 000 000		1	1	1	
	Elaborer, adopter et appliquer un système de gestion des écoles préscolaires	1	Commune	lot	750 000	750 000	1				
	Construire une maternelle communale	1	Bagassi	maternelle	31 000 000	31 000 000			1		
	Sous-total préscolaire						77 750 000				
Education primaire	Construire de nouvelles écoles 3 classes	8	Mana, Assio,	école	17 000 000	136 000 000	2	2	2	1	1
	Construire de nouvelles salles de classes dans des écoles existantes	36	Commune	Salles de classe	6 000 000	216 000 000	9	9	12	3	3
	Acquérir de nouveaux tables-bancs	2100	Commune	Tables-bancs	30 000	63 000 000	525	525	630	210	210
	Organiser la semaine de l'école de la commune de Bagassi pour sensibiliser les élèves et les parents sur l'importance de l'école	5	Commune	session	1 500 000	7 500 000	1	1	1	1	1
	Construire de nouveaux logements pour les maîtres	25	Commune	logement	6 000 000	150 000 000	5	5	5	5	5
	Réhabiliter des logements existants	15	Koussaro, Niaga, Sayaro, Pahin, Niakongo, Bagassi, Sokoura, Mana	logement	2 500 000	37 500 000	3	3	3	3	3
	Construire des magasins de stockage des vivres dans des écoles	2	Badié, Doussi	magasin	5 000 000	10 000 000	2				
	Construire de nouveaux blocs de latrines dans des écoles	6	Vy, Virwè, Haho	latrines	2 075 000	12 450 000	2	2	2		
	Equiper les écoles de lave-mains	60	2 par école	Bloc de latrines	75 000	4 500 000	30	30			

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
	Réaliser des forages dans les écoles	5	Commune	forage	6 000 000	30 000 000	1	2	2		
	Réhabiliter des forages dans les écoles	2	Commune	lot	2 000 000	4 000 000	2				
	Réhabiliter les dispositifs de lave-mains dans les écoles	38	Commune	dispositif	30 000	1 140 000	19	19			
	Réhabiliter les blocs de latrines dans les écoles	58	Commune	Blocs de latrines	750 000	43 500 000	10	25	23		
	Doter la CEB d'une photocopieuse	1	Commune	Photocopieuse	500 000	500 000	1				
	Sous-total primaire					715 590 000					
Education post-primaire et secondaire	Construire des salles de classes dans les établissements	10	LDB(4), Mana(3), Kahin(3)	Salles de classes	6 000 000	60 000 000	4	3	3		
	Construire de nouveaux CEG	3	Pahin, Bandio, Sayaro	Bâtiments	50 000 000	150 000 000			1	1	1
	Organiser des campagnes de sensibilisation des parents sur l'inscription, le maintien et la réussite des élèves	5	Commune	campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Organiser les campagnes de sensibilisation des élèves sur la lutte contre les grossesses précoces et non désirées en milieu scolaires	5	Commune	campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Acquérir des tables-bancs pour le secondaire	770	Commune	Tables banc	30 000	23 100 000	140	105	245	140	140
	Plaidoyer pour augmenter le nombre d'enseignants permanents	2	Commune	lot	500 000	1 000 000	1	1			
	Construire des bibliothèques avec salles de lecture	3	LB, Vy, LDB	bibliothèque	15 000 000	45 000 000			1	1	1
	Equiper les bibliothèques	4	LB, Vy, Mana, LDB	lot	5 000 000	20 000 000		1	1	1	1
	Acquisition de photocopieuses pour établissements post-primaires et secondaires	7	Lycées et CEG	photocopieuse	500 000	3 500 000	3	2	1	1	

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique					
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V	
	Equiper des laboratoires existants	1	LB	lot	1 500 000	1 500 000	1					
	Electrifier les établissements secondaires	5	Commune	lot	1 500 000	7 500 000		2	2	1		
	Achever l'électrification du LDB	1	LBD	lot	1 500 000	1 500 000	1					
	Construire des salles d'informatiques dans les lycées	2	LDB, Vy	classe	7 000 000	14 000 000				1	1	
	Acquérir des ordinateurs pour les salles d'informatiques des lycées	74	LDB, Vy	ordinateur	500 000	37 000 000				37	37	
	Acquérir des chaises pour les salles d'informatiques des lycées	150	LDB, Vy	chaise	15 000	2 250 000				75	75	
	Acquérir des tables pour les salles informatiques des lycées	74	LDB, Vy	table	35 000	2 590 000				37	37	
	Construire des magasins	3	LDB, LB, Vy	magasin	6 000 000	18 000 000	1	1	1			
	Acquérir des bureaux pour les enseignants au secondaire	15	commune	bureau	35 000	525 000	3	3	3	3	3	
	Acquérir des armoires	15	commune	armoire	75 000	1 125 000	3	3	3	3	3	
	Construire un plateau omnisport	1	LDB	plateau	PM	PM						
	Construire des blocs de latrines scolaires	4	LDB	Bloc de latrines	2 000 000	8 000 000			4			
	Equiper les établissements de lave-mains	20	Commune	Lave-mains	75 000	1 500 000	4	4	4	4	4	
	Clôture les lycées (murs)	3	LDB, LB, Vy	clôture	PM	PM		1	1	1		
	Réaliser des forages dans les établissements	2	Commune	forage	6 000 000	12 000 000		1		1		
	Sous-total post-primaire et secondaire						415 090 000					
Alphabétisation et formation professionnelle	Construire de nouveau CPAF	3	Bagassi, Vy, Mana	CPAF	3 000 000	9 000 000	1	1	1			
	Former des jeunes aux métiers miniers	200	Commune	Personne	250 000	50 000 000		50	50	50	50	
	Total alphabétisation et formation professionnelle						59 000 000					
Total éducation						1 267 430 000						
Santé	Construire de nouveaux CSPS	3	Bandio, Sayaro, Yaro	CSPS	35 000 000	105 000 000				2	1	
	Construire de nouvelles salles d'hospitalisation	1	Vy	Salle d'hospitalisation	6 000 000	6 000 000		1				

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
	Réhabiliter les dispensaires et maternités	10	Commune	lot	3 000 000	30 000 000	2	2	2	2	2
	Acquisition de vidoirs	5	Vy, Bagassi, Mana, Kahin, Pahin	vidoirs	500 000	2 500 000			5		
	Acquérir des motos pour la stratégie avancée	5	Vy, Bagassi, Mana, Kahin, Pahin	moto	1 500 000	7 500 000		2	3		
	Acquérir des matelas pour des lits d'hospitalisation	55	Bagassi	matelas	40 000	2 200 000	8	10	10	20	7
	Acquérir des lits d'hospitalisation	40	Vy, Bagassi, Mana, Kahin, Pahin	lit	35 000	1 400 000	8	8	8	8	8
	Acquérir des ambulances pour les CSPS	3	Bagassi, Vy, Mana	ambulance	35 000 000	105 000 000		1	1	1	
	Recruter d'ambulancier	5	Vy, Bagassi, Mana, Kahin, Pahin	personne	100 000	500 000		2	2	1	
	Réhabiliter des logements pour le personnel sanitaire	10	Commune	lot	1 500 000	15 000 000	2	2	2	2	2
	Construire des logements pour le personnel sanitaire	2	Commune	logement	12 000 000	24 000 000		2			
	Total santé						299 100 000				
Eau potable et assainissement	Réaliser des forages d'ici à l'horizon du plan	25	Commune	forage	6 000 000	150 000 000	5	5	5	5	5
	Réhabiliter de forages	29	Commune	lot	2 000 000	58 000 000	5	7	7	5	5
	Réaliser de nouveaux AEPS	1	Yaro-Moko	AEPS	125 000 000	125 000 000			1		
	Réaliser une étude pour l'extension des réseaux des AEPS	1	Commune (1 an après l'affermage)	étude	4 500 000	4 500 000		1			
	Réaliser l'extension des réseaux d'AEPS par création de bornes fontaines	15	Bagassi, Vy, Bounou, Doussi	Borne fontaine	PM	PM			5	5	5

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
	Mettre en place une équipe de maintenance des forages et AEPS	1	Commune	équipe	1 500 000	1 500 000	1				
	Réaliser des campagnes promotionnelles pour les branchements privées (300 BP)	5	Bagassi, Vy, Bounou, Doussi	campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Construire des latrines à proximité des marchés	5	Bagassi, Bounou, Mana, Vy, Doussi	latrine	2 000 000	10 000 000	1	1	2	1	
	Mettre en place un comité de gestion des latrines des marchés	5	Bagassi, Bounou, Mana, Vy, Doussi	comité	50 000	250 000	1	1	2	1	
	Réaliser des campagnes de sensibilisation sur la nécessité de disposer des latrines et des lave-mains à l'endroit des gestionnaires et responsables des lieux publics	5	Commune	campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Subventionner la réalisation de latrines familiales	2000	Commune	latrine	25 000	50 000 000	400	400	400	400	400
	Subventionner l'acquisition des lave-mains à des ménages	2000	Commune	Lave-mains	5 000	10 000 000	400	400	400	400	400
	Organiser des campagnes de sensibilisations sur l'importance et l'usage l'importance des lave-mains et des latrines	5	Commune	campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Mettre en place et former des unités de gestion des déchets dans les villages	5	Bagassi-Doussi, Vy, Bounou, Mana, Yara-Moko	Unité de gestion	500 000	2 500 000		5			
	Acquérir des kits d'enlèvement des déchets pour les équipes des unités de gestion des déchets	15	Bagassi-Doussi, Vy, Bounou, Mana, Yara-Moko	kits	200 000	3 000 000		15			
	Implanter des bacs à ordures dans les marchés	120	Commune	Bac à ordures	15 000	1 800 000	24	24	24	24	24
	Doter les STDE de bacs à ordures	250	Commune	Bac à ordures	15 000	3 750 000	50	50	50	50	50

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
	Organiser des campagnes de sensibilisation des ménages sur la gestion des déchets	5	Commune	campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Identifier et aménager des sites de dépôts des déchets	5	Bagassi-Doussi, Vy, Bounou, Mana, Yara-Moko	sites	700 000	3 500 000	5				
	Acquérir des tricycles pour la collecte des déchets	5	Commune	tricycle	1 500 000	7 500 000		5			
	Réaliser 1 km de caniveaux pour le drainage de l'eau	1	Bagassi	km	40 000 000	40 000 000				1	
Total eau potable et assainissement						481 300 000					
Sport, culture et le loisir	Réaliser l'inventaire des objets culturels de la commune	1	commune	lot	3 000 000	3 000 000	1				
	Organiser un festival intercommunautaire des sociétés de masques à travers une semaine culturelle	5	commune	lot	5 000 000	25 000 000	1	1	1	1	1
	Appuyer l'organisation des festivals des villages	5		lot	200 000	1 000 000	1	1	1	1	1
	Appuyer la promotion de la culture dans l'éducation	40	Commune	Compétition	50 000	2 000 000	8	8	8	8	8
	Elaborer et diffuser des supports de communication sur les potentialités culturelles de la commune	5	Commune	lot	300 000	1 500 000	1	1	1	1	1
	Créer un musée communal	1	Bagassi	musée	PM	PM			1		
	Organiser une coupe de l'élite local en football pour les hommes et en cyclisme pour les femmes ;	5	Commune	édition	1 000 000	5 000 000	1	1	1	1	1
	Transformer le terrain de football du chef-lieu de commune en mini stade omnisport	1	Bagassi	lot	PM	PM				1	

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
	Aménager au moins un terrain de sport dans chaque village	27	Commune	terrain	500 000	13 500 000	3	7	7	5	5
	Créer des équipes de foot Ball dans les villages et les doter de kits sportifs	27	Commune	Kits sportifs	365 000	9 855 000	3	7	7	5	5
	Appuyer l'organisation du sport dans l'éducation	5	Inspection primaires et lycées	lot	2 000 000	10 000 000	1	1	1	1	1
	Créer des Centres populaires de loisir	5	Commune	centre	30 000 000	150 000 000	1	1	1	1	1
Total sport, culture et loisir						220 855 000					
Total axe 2						2 268 685 000					
AXE STRATEGIQUE 3 : PROMOTION DES SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION											
Commerce	Construire des hangars au marché	30	Bagassi, Doussi, Vy	hangars	2 500 000	75 000 000		10	10	10	
	Construire des marchés communaux	4	Vy, Doussi, Mana, Bounou	marché	PM	PM		1	1	1	1
	Aménager la gare routière	1	Bagassi	Gare routière	35 000 000	35 000 000		1			
	construire des boutiques au niveau des marchés	30	Commune	boutique	1 500 000	45 000 000		10	10	10	
	Total commerce						155 000 000				
Infrastructures et énergie	Réaliser des plaidoyers pour le bitumage de la route Ouahabou-Bondoukuy (95 km)	1	Commune	lot	1 000 000	1 000 000		1			
	Construire et bitumer la route RR 26 (tronçon ouahabou-bagassi)	27	Commune	Km	PM	PM			27		
	Ouvrir 45 km de pistes rurales (vy-niaga-bandio, wanga-RR26, Mana-Bassouan, Kahin-niakongo)	45	Commune	km	PM	PM			15	15	15
	Entretien des trois axes Ouahabou-Bagassi-Bwa ; Bounou-Mana-Bana ; Bagassi-Pompoï	108	Commune	Km	PM	PM	8	25	25	25	25
	Traçage des voies de la ville de Bagassi	1	Bagassi	lot	PM	PM			1		

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
	Réaliser des infrastructures de franchissement sur les axes (Sayaro-Kayio-Vy)	2		pont	PM	PM			1	1	
	Réaliser des plateformes multifonctionnelles	5	Commune	Plateforme	25 000 000	125 000 000		1	2	1	1
	Installer d'un système solaire à la mairie	1	Bagassi	Lot	3 000 000	3 000 000	1				
	Electrification de villages	2	Bounou, Mana	Lot	PM	PM			1	1	
	Réaliser l'extension du réseau électrique	1	Bagassi	Lot	PM	PM				1	
	Total infrastructures et énergie					129 000 000					
Tourisme et hôtellerie	Réaliser l'inventaire des sites touristiques de la commune	1	Commune	Lot	1 500 000	1 500 000	1				
	Tracé un circuit touristique à l'intérieur de la commune	1	Commune	Lot	1 500 000	1 500 000		1			
	Réaliser des campagnes de sensibilisation des populations sur les potentialités touristiques	5	Commune	Campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Concevoir des supports publicitaires sur les potentialités touristiques de la commune	1	Commune	Lot	500 000	500 000	1				
	Reproduire les supports publicitaires sur les potentialités touristiques de la commune	10000	commune	Document	300	3 000 000	2000	2000	2000	2000	2000
	Diffuser les supports publicitaires sur les potentialités touristiques de la commune	60	Commune	Emission	5 000	300 000	12	12	12	12	12
	Construire des complexes de centres d'accueil	2	Vy, Mana	Centre	30 000 000	60 000 000			1	1	
	Relever les standards du centre d'accueil communal de Bagassi	1	Bagassi	Lot	30 000 000	30 000 000		1			
	Total tourisme et hôtellerie					99 300 000					
Communication TIC	Réaliser une radio communale	1	Bagassi	radio	50 000 000	50 000 000			1		
	Réhabiliter le centre multimédia	1		lot	1 000 000	1 000 000			1		

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
	Equiper le centre multimédia en ordinateurs	10		ordinateur	450 000	4 500 000			5	5	
						Total communication et TIC	55 500 000				
						Total axe 3	438 800 000				
AXE STRATEGIQUE 4 : SECURITE, DROITS HUMAINS, GENRE ET PROMOTION DE LA GOUVERNANCE LOCALE et FINANCE LOCAL											
Genre et droits humains	Organiser des campagnes de sensibilisation de la population sur les méfaits de l'excision	5	Commune	Campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Organiser des campagnes de sensibilisation sur la nécessité de disposer des actes d'état civil	5	Commune	Campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Appuyer les COCOP Genre pour son fonctionnement	1	Bagassi	Lot	2 000 000	2 000 000		1			
	Réhabiliter la maison de la femme de Bagassi	1	Bagassi	Lot	3 500 000	3 500 000			1		
	Rendre fonctionnel la maison des jeunes	1	Bagassi	Lot	500 000	500 000			1		
	Organiser des campagnes de mariages collectifs (atteindre au moins 1000)	5	Commune	Campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Organiser des campagnes de délivrance des actes de naissance (atteindre au moins 10000 personnes)	5	Commune	Campagne	5 000 000	25 000 000	1	1	1	1	1
	Organiser des campagnes d'établissement des CNIB (atteindre au moins 10000 personnes)	5	Commune	Campagne	2 000 000	10 000 000	1	1	1	1	1
							Total genre et droits humains	48 500 000			
Gouvernance	Former les élus locaux sur les attributions des commissions permanentes	3	Bagassi	Formation	1 500 000	4 500 000	1		1	1	
	Former des élus locaux sur leurs rôles et attributions (conseillers et CVD)	3	Bagassi	Formation	2 500 000	7 500 000	1		1	1	

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
	former les élus locaux sur l'élaboration et la gestion du budget communal	5	Bagassi	Formation	1 500 000	7 500 000	1	1	1	1	1
	Former des élus et des services techniques sur l'attribution et la gestion des marchés publics	2	Commune	Formation	1 500 000	3 000 000	1			1	
	Former des conseillers et des services techniques sur la reddition des comptes	2	Commune	Formation	1 500 000	3 000 000	1			1	
	Appuyer l'organisation des sessions du CCCo	15	Commune	Appui	300 000	4 500 000	3	3	3	3	3
	Confectionner le logotype de la commune	1	Bagassi	Lot	1 000 000	1 000 000	1				
	Organiser des sessions de redevabilité chaque fin d'année	5	Commune	Session	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Organiser des campagnes de sensibilisation de la population pour l'utilisation des cimetières	5	Commune	Campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Organiser des campagnes de sensibilisation de la population sur la gestion du bien public et le développement local.	5	Commune	Campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Organiser des journées portes ouvertes sur la vie et la gestion de la commune	5	Bagassi	Journées	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Elaborer la synthèse du PCD	1	Commune	Document	1 000 000	1 000 000	1				
	Reproduire la synthèse du PCD	500	Commune	Document	1 800	900 000	500				
	Elaborer des brochures du PCD	1	Commune	Document	300 000	300 000	1				
	Reproduire des brochures du PCD	2000	Commune	Document	250	500 000	2000				
	Organiser des campagnes de communication pour l'appropriation du PCD	3		Campagne	1 000 000	3 000 000	1	1	1		

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
	Organiser de rencontres des ressortissants et amis de la commune pour l'appropriation du PCD	2	Ouagadougou, Bobo-Dioulasso	Rencontre	1 000 000	2 000 000	1	1			
	Acquérir du matériel audiovisuel pour la Mairie	1	Bagassi	Lot	200 000	200 000	1				
	Mener une étude sur l'assiette fiscale de la commune	1	Commune	Etude	3 000 000	3 000 000	1				
	Organiser de campagnes de sensibilisation de la population sur le financement du développement local et le civisme fiscal	5	Commune	Campagne	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	recruter du personnel qualifié en nombre suffisant pour accroître les capacités opérationnelles de la mairie	5	Commune	Personne	PM	PM	1	1	1	1	1
	Réfectionner les bâtiments administratifs au sein de la mairie	1	Bagassi	Lot	5 000 000	5 000 000		1			
	Clôturer et étendre la mairie	1	Bagassi	Lot					1		
	Former des services techniques sur la gouvernance environnementale et le développement durable	2	Commune	Formation	500 000	1 000 000	1			1	
	Former des services techniques sur la gouvernance locale	2	Commune	Formation	500 000	1 000 000	1			1	
	Acquérir de motos au profit des services déconcentrés	4	Commune	Motos	1 500 000	6 000 000			2	2	
	Acquérir des motos pour augmenter les capacités opérationnelles de la commune	10	Commune	Motos	1 500 000	15 000 000	3	3	4		
	Acquérir un véhicule 4x4 de service pour la mairie	1	Commune	Véhicule	25 000 000	25 000 000		1			
	Equiper la salle de réunion de la mairie en chaises	100	Bagassi	Lot	25 000	2 500 000			50	50	
	Créer un cimetière communal	1	Bagassi	Lot	PM	PM	1				

Domaine	Actions retenues	Cibles	Localisation	Unité	Coût unitaire	Coût Total	Planification physique				
							AN I	AN II	AN III	AN IV	AN V
	Lotissement des gros villages de la commune	3	Bounou, Mana, Vy	Lot	PM	PM		3			
	Étendre le lotissement de Bagassi	1	Bagassi	Lot	PM	PM		1			
	Réalisation de fourrières communales	5	Assio, Bandio, Badié, Pahin, Niacongo	Fourrières	1 500 000	7 500 000	1	1	1	1	1
	Mettre en place une unité de gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la commune (formation)	1	Commune	Unité	500 000	500 000	1				
	Acquérir des équipements pour l'unité de gestion du patrimoine mobilier et immobilier de la commune	1	Commune	Lot	1 500 000	1 500 000	1				
	Total gouvernance						119 400 000				
Sécurité	Réhabiliter le commissariat de police du district de Bagassi	1	Commune	Lot	3 000 000	3 000 000		1			
	Doter le Commissariat de matériels mobiliers (fauteuils et chaises)	1	Commune	Lot	1 000 000	1 000 000		1			
	Doter le Commissariat en fourniture de bureau	5	Commune	Lot	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
	Doter le commissariat de moto de service	2	Commune		1 500 000	3 000 000		1	1		
	Appuyer le commissariat en carburant	5000		Litres	650	3 250 000	1000	1000	1000	1000	1000
	Organiser des sessions de sensibilisation de la population à collaborer avec les forces de sécurité pour la gestion de la sécurité locale	5	Commune	Sessions	500 000	2 500 000	1	1	1	1	1
Total sécurité						15 250 000					
Total axe 4						183 150 000					
Coût total du plan						4 314 135 000					

11.4 Stratégie de mise en œuvre du PCD

Pour la mise en œuvre réussie et le suivi-évaluation du Plan communal de développement 2018-2022 de Bagassi, la stratégie retenue se base sur les principaux éléments suivants : les principes directeurs, le dispositif institutionnel, la mobilisation des acteurs et des ressources et le mécanisme de suivi-évaluation.

11.4.1. Principes directeurs de la mise en œuvre du PCD

Les principes directeurs de la mise en œuvre du Plan communal de développement 2018-2022 de Bagassi sont :

- **la maîtrise d'ouvrage** : elle sera assurée par le conseil municipal, premier responsable du PCD. En effet, c'est lui qui a la responsabilité première et entière dans l'initiation des activités, dans leur exécution et leur suivi-contrôle ;
- **la contractualisation** : en vue de garantir la transparence dans la passation des marchés d'exécution des actions issues du plan, l'appel à la concurrence et la contractualisation seront retenues conformément à la Réglementation générale des marchés publics pour le choix des prestataires de services ;
- **la bonne gouvernance**, c'est-à-dire l'obligation de rendre compte. Elle devra se manifester à travers la gestion financière et technique des projets, la démocratisation des pouvoirs de décision, de suivi-évaluation et l'instauration d'une véritable politique de communication entre les autorités communales, la population, les services techniques et les partenaires financiers.
- **le principe du cofinancement** des actions.

11.4.2. Dispositif institutionnel

La mise en œuvre du Plan communal de développement de Bagassi est assurée par le conseil municipal, en partenariat avec les acteurs (publics et privés), avec l'appui de partenaires techniques et financiers ainsi que l'instance communale de concertation.

Autrement dit, pour les cinq années de mise en œuvre du Plan, il sera nécessaire de mobiliser tous les acteurs locaux de développement : conseil municipal, conseils villageois de développement (CVD), société civile, organisations de producteurs, services techniques déconcentrés et partenaires au développement.

En fonction de l'envergure du projet, son suivi se fera à 2 niveaux distincts :

- les projets d'envergure communale qui concernent les projets dont le rayon d'action couvre au moins 3 villages (pistes rurales, écoles, etc.). Leur exécution est sous la responsabilité directe du conseil municipal ;
- les projets d'envergure villageoise qui portent sur des actions de proximité à l'échelle du village sont sous la responsabilité des CVD.

Mais pour l'opérationnalisation du PCD, le conseil municipal pourrait mettre en place, par arrêté du Maire, un comité technique de suivi du Plan. Il s'agira d'impliquer le maximum de personnes ou structures concernées sans exclusive en les responsabilisant à chaque étape de l'exécution. Les attributions du comité, pourraient être, entre autres :

- l'élaboration des outils pratiques de suivi de la mise en œuvre du PCD ;
- la proposition des plans annuels d'investissement actualisés ;
- le montage des dossiers de projets et le suivi de l'exécution de toutes les actions du plan ;

- l'établissement du bilan d'exécution des actions des plans annuels ;
- la conduite des autoévaluations et les propositions d'ajustements dans l'exécution des actions ;
- l'élaboration des rapports semestriels de suivi-évaluation à adresser au Conseil municipal.

11.4.3. Mobilisation des acteurs et des ressources

En vue de la mobilisation entière et pleine des citoyens de la commune de Bagassi pour la mise en œuvre du présent PCD, le conseil municipal devra engager un dialogue social et démocratique basé sur la franchise et la clarté dans la gestion de la chose publique avec les divers acteurs locaux. Ceci aura l'avantage de fonder l'ensemble des acteurs sur leurs intérêts de développement de leur localité et de permettre de transcender les clivages et d'assurer l'union sociale.

A cet effet, il sera adopté une démarche de communication et de sensibilisation des populations afin que davantage, elles s'approprient le Plan. Ainsi, il sera réalisé :

- la production et la diffusion des dépliants et de la synthèse du PCD ;
- l'organisation des journées portes ouvertes sur la vie et la gestion de la commune ;
- des sessions du cadre de concertation communal (CCCo) qui réuniront la société civile, les citoyens, le secteur privé, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour enclencher une mobilisation sociale pleine et consciente autour des actions du plan.

Concernant la mobilisation des ressources, il sera défini des stratégies de détermination et de mobilisation des moyens disponibles et la recherche de ceux complémentaires, en trois points :

- **la mobilisation des ressources locales** à travers les contributions des citoyens et notamment des ressortissants de la commune vivant ailleurs. La contribution financière des populations et des acteurs directs sera mobilisée après des actions de sensibilisation sur le principe du cofinancement des actions de développement et le civisme fiscal ;
- **la mise à contribution des projets et/ou programmes de développement intervenant dans la commune** : il s'agira de rencontrer les Projets/Programmes y intervenant pour estimer leur contribution à la mise en œuvre du PCD ;
- **la mobilisation de l'aide extérieure pour le financement du PCD** à travers l'organisation d'une Table Ronde des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et du Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) pour susciter leurs intérêts pour le financement du Plan, ainsi que des actions de plaidoyer à l'égard des partenaires potentiels de la commune. Aussi, la Mairie tiendra-t-elle à jour un répertoire des partenaires techniques et financiers et des autres acteurs.

11.4.4. Mécanisme de suivi-évaluation du PCD

Le suivi-évaluation du Plan communal de développement de Bagassi incombe au Comité de suivi qui veillera :

- à l'enregistrement des problèmes majeurs et à la proposition des solutions ou des mesures correctives appropriées ;
- à l'élaboration/actualisation des plans annuels d'investissement ;
- au respect du calendrier de mise en œuvre du plan.

Pour le système de suivi-évaluation, des tableaux de bord assortis d'indicateurs adaptés et pertinents seront élaborés et, il pourrait être tenu compte des éléments suivants :

- la situation des actions à mener au cours de l'année,
- le niveau et les taux de réalisation,
- les coûts prévus pour chaque action,
- les sommes prévues et celles engagées pour chaque action,
- les écarts enregistrés dans les travaux et les ressources financières,
- les raisons de ces écarts,
- les actions correctives à mettre en œuvre,
- les acteurs responsables,
- les commentaires sur l'exécution des actions.

Les principaux outils de suivi et d'évaluation qui pourraient être utilisés sont :

- le plan annuel d'investissement,
- les fiches individuelles de projet,
- les fiches de suivi des réalisations physiques,
- les fiches de réalisation financières,
- les cahiers de visites de chantiers,
- les dossiers d'appel d'offres,
- les contrats de prestations de services,
- les rapports de mission de suivi et d'évaluation.

CONCLUSION

Ce plan communal de développement 2018-2022 se veut l'outil d'orientation des interventions tant internes qu'externes vers les priorités des populations de Bagassi. Mais il ne doit pas être considéré comme un document figé. Il doit pouvoir être réajusté, en cours de chemin, pour prendre en compte des nouvelles situations et les données importantes utiles pour le développement voulu de la commune.

Il a été élaboré sur la base des problématiques majeures du développement de la Commune de Bagassi, sous l'égide du conseil municipal appuyé par la Commission ad hoc de suivi de l'actualisation du plan communal mise en place par arrêté du Maire.

Le PCD de la Commune de Bagassi fixe et consigne les actions prioritaires qui devraient concourir au développement harmonieux de cette collectivité et surtout aboutir à la satisfaction des besoins primaires des populations.

En vue d'atteindre cet objectif, les actions retenues concernent les volets d'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base, de développement des secteurs de production, de renforcement des secteurs de soutien à la production et de renforcement de la gouvernance locale et de la gestion communale.

Sa mise en œuvre requière d'une part que le conseil municipal se l'approprie comme outil fondamental de développement de la Commune et d'autre part, une forte mobilisation sociale.

La contribution financière des partenaires de même que leur appui technique étant déterminante pour la réussite de la mise œuvre des actions du plan, l'organisation d'ateliers d'échanges et de plaidoyer auprès de tous les partenaires traditionnels et non habituels de la Commune est fortement recommandée.

Annexe 1 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude diagnostique pour la mise à jour du PCD de Bagassi a été conduite par un comité retreint issu de la commission ad hoc mis en place. Cette manière de faire vise la valorisation de l'expertise locale et l'appropriation des acteurs locaux aux résultats de l'étude diagnostic.

La démarche méthodologique a été développée en huit (8) points.

- 1. Revue documentaire** : la documentation relative à la planification du développement dans les Communes au Burkina Faso est très fournie. Par ailleurs, compte tenu du boom minier dans la province des Balé particulièrement dans les Communes de Bagassi et de Pompoï, des documents spécifiques sur des études d'impacts environnementales et sociales et sur les opportunités économiques existent. L'exploitation de cette documentation a permis de comprendre les grandes problématiques et les enjeux actuels de développement dans cette Commune dans son environnement socio-politique et économique.
- 2. Cadrage** : pour un bon déroulement du processus de mise à jour les parties prenantes (STD, membres commission ad hoc, administration communale, PRGLA, AGCEDE,) se sont réunies à Bagassi le 16 mai 2017 pour s'accorder sur la conduite de l'étude. Il s'est agi de :
 - faire un rappel et des échanges sur le contexte du processus de mise à jour du PCD, les constats et les leçons tirées de la mise en œuvre des premiers plans locaux de développement (PLD) au Burkina ;
 - de convenir d'un dispositif efficace à mettre en place pour gérer le processus de mise à jour du PCD de Bagassi ;
 - d'affiner la stratégie pour une bonne collecte des données dans les villages et auprès des Services Techniques de la Commune ;
 - de revisiter les principales étapes du processus de mise à jour d'un PCD ;
 - de donner plus de précisions sur les aspects administratifs notamment le contenu du protocole entre les trois parties prenantes : Commune de BAGASSI-PRGLA-AGCEDE.
- 3. Formation des membres de la Commission ad hoc d'appui à la mise à jour du PCD** : cette formation a eu lieu le 17 mai 2017 et a pour but d'outiller les acteurs afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle dans la mise à jour du PCD. L'approche de cette formation s'est voulue participative en se basant sur :

- les expériences personnelles des membres de la commission sur les processus d'élaboration des PCD, la commune étant au troisième processus de planification/relecture du Plan communal ;
- l'appréciation de la qualité des résultats obtenus par la mise en œuvre du PCD en cours de réalisation de la commune ; ce point a permis de ressortir les insuffisances qu'ils constatent dans l'élaboration du PCD après coup, dans l'ordonnancement des actions et du budget, dans la mise en œuvre etc.

Ces constats ont permis à l'équipe de formation de faire un rappel sur les rôles essentiels, ce que l'on a appelé les fonctions stratégiques du PCD, qui sont :

- la fonction de pilotage (que faire, où, par qui, avec quoi) et de coordination du développement de sorte à éviter le désordre dans l'intervention des multiples partenaires au développement ;
- la fonction d'appliquer les politiques sectorielles de l'Etat (eau, Education, Santé) en respectant autant que faire se peut, les normes nationales ;
- la fonction de mobilisation des ressources (humaines, financières et matérielles) auprès des acteurs locaux et des partenaires de la Commune ;
- la fonction d'amélioration de la gouvernance locale (l'exercice de l'autorité politique, économique, juridique et administrative), condition indispensable à toute stratégie de développement responsable et participatif pour toute CT ;
- et la fonction de promotion de la Concertation locale sur le développement, le PCD étant un outil qui permet d'asseoir la concertation afin d'harmoniser les approches et de renforcer la complémentarité et la participation des différents acteurs au processus de développement.

Les membres de la commission ad hoc ont ainsi pris conscience que le PCD constitue le référentiel unique de développement à l'échelle locale, ce qui les a permis de participer au déroulé de l'approche de la mise à jour. Ainsi, l'approche de mise à jour du PCD a été résumée en ses grandes lignes tout en soulignant le rôle combien important des membres de la commission ad hoc tout au long du processus.

- 4. Constitution d'un comité restreint issu de la Commission ad hoc :** pour favoriser la participation de la commission ad hoc à la collecte des données, il a été mis en place une équipe restreinte de neuf (9) personnes émanant de cette commission dont le rôle principal a été d'organiser et de mobiliser les différents groupes-cibles pour les entretiens et la collecte des données.
- 5. Constitution d'une équipe d'appui par le PRGLA :** en vue d'apporter l'appui technique à la commission ad hoc pour la mise à jour du PCD, une équipe d'appui a

été mise en place par le PRGLA et AGCEDE et composée de cinq (5) experts (04 du PRGLA et 01 du projet AGCEDE).

- 6. Elaboration des outils de collecte des données.** en vue de faciliter le travail de collecte des données sur le terrain, l'équipe d'appui du PRGLA a entrepris des échanges avec les membres du comité restreint, sur les outils de collecte des données. Il s'agit de fiches de collectes de données et des guides d'entretien et un répertoire des axes thématiques possibles pour être approfondis lors du diagnostic.
- 7. Diagnostic de situation : la collecte participative des données.** L'étude diagnostique a été faite à travers plusieurs étapes méthodologiques. Il s'agit de :
 - L'analyse du PCD en cours et des fiches villages : Le conseil municipal et l'administration communale ont été invités à faire le bilan sur la mise en œuvre du PCD en cours. Malheureusement ce bilan n'a pas été fait au cours de l'étude. Ce point aurait permis au Comité restreint et l'équipe d'appui de relever les acquis et les insuffisances afin de tirer des leçons de la mise en œuvre du PCD en cours et identifier les nouveaux défis pour le nouveau PCD.
 - La finalisation des outils de collecte de données : il s'est agi de revoir ensemble avec le Comité restreint et l'équipe d'appui sur le fond et la forme des outils de collecte pour s'assurer que les personnes qui seront chargées de renseigner les fiches seront à même de comprendre leur contenu et noter les informations recherchées. En outre, le groupe de travail s'est accordé sur les thématiques devant faire l'objet d'approfondissement ;
 - Constitution d'équipe pour la conduite des entretiens et la collecte des données : En fonction des thématiques retenues pour être approfondies pendant les entretiens et en fonction des profils/spécialisations des membres du Comité restreint, on a procédé à la composition des équipes présidés par un membre du conseil pour mener les entretiens avec les différentes catégories d'acteurs ;
 - Entretien avec les catégories d'acteurs locaux et collecte des données sur les thématiques identifiées comme prioritaires : en plus des informations recueillies à travers la documentation, il a été organisé des entretiens spécifiques pour mieux comprendre la perception des acteurs sur leur environnement socio-économique, les problématiques spécifiques et les défis qui se présentent. Ceci a été aussi l'occasion pour eux de formuler des propositions d'actions à mener à cours ou moyens terme et qu'ils souhaitent voir inscrits dans le PCD en cours d'élaboration ;
 - Synthèse des informations et données recueillies : Après les différents entretiens et échanges, les équipes ont procédé à la synthèse des données brutes recueillies auprès des acteurs sur place dans la commune, à l'identification des données à rechercher pour combler les insuffisances et les difficultés rencontrées.

8. Structuration et rédaction du rapport de diagnostic : sur la base des informations collectées/obtenues à partir de la revue documentaire et sur le terrain, il a été procédé à la rédaction du rapport diagnostic. Le rapport a été rédigé selon les thématiques définies et les données disponibles.